



SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DU JURA

Février 2015

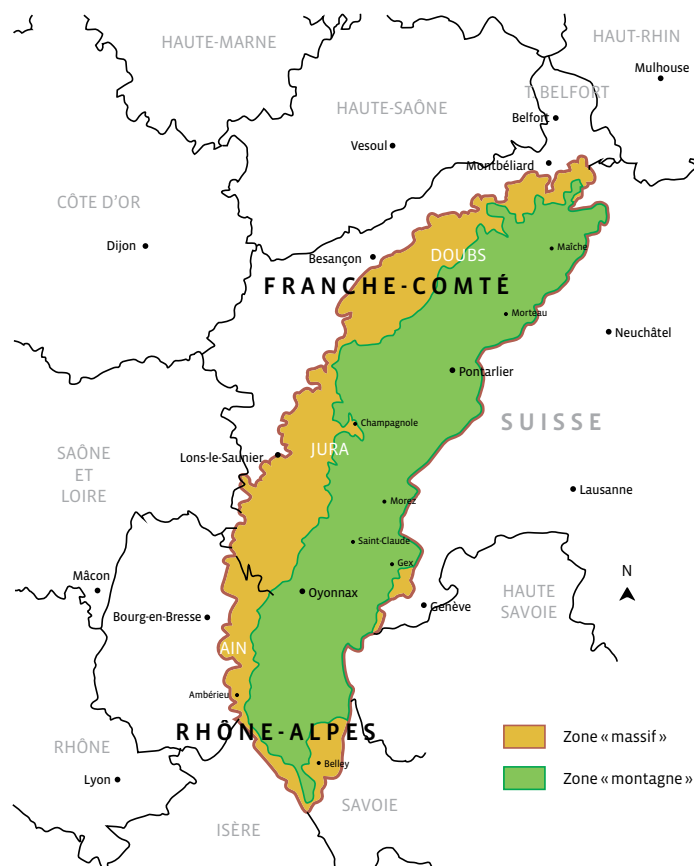


SOMMAIRE

- 4** **Préambule**
- 7** **Le massif dans ses diverses composantes**
- 7** Des caractéristiques qui en font sa richesse
- 10** Un environnement à la fois dynamique et contraignant
- 17** **Des montagnes habitées et actives**
- 17** La dynamique démographique
- 19** Un capital emploi en mutation permanente
- 22** Des activités économiques très présentes
- 38** Des besoins en services collectifs en développement
- 41** **Axes stratégiques, enjeux et orientations**
- 42** Maintenir l'équilibre Agriculture-Forêt-Industrie-Tourisme
- 54** Préserver la qualité environnementale et renforcer l'attractivité du massif
- 60** Développer des actions communes avec la Suisse
- 62** **Tableaux de synthèse (AFOM et Axes stratégiques-Enjeux)**
- 63** **Conclusion**

Le massif du Jura

Périmètres des zones « massif » et « montagne »



Département	Nombre de communes situées dans le massif	Population située dans le massif en 2008
Ain	210	242 400
Doubs	374	206 000
Jura	311	118 700
Territoire de Belfort	7	7 050
Total	902	574 150

Crédits photos : Fotolia, Patrick Nouhailier, Olivier Perrenoud, Rama, David Cesbron-Région Franche-Comté, Jose Manuel, Francisco Gonzalez, Yves LC, Préfecture de région Franche-Comté, A.LU.TEC, Décolletage Jurassien, Michel Joly-CRT Franche-Comté, Montagnes du Jura, Laurent Cheviet, Métabief, CIGC, CNSNM, Vuillermoz Philippe SAS, Luxe & Tech, UNT, Gabriel Vieille, canstockphoto • Conception et réalisation : JC AUGÉ • Impression : Est Imprim • 2015

ÉDITO



ocument d'orientation stratégique, le schéma interrégional de massif du Jura a été approuvé au premier semestre 2014 par les assemblées régionales de Franche-Comté et de Rhône-Alpes à l'issue d'un travail de préparation et de concertation conduit pendant près de deux ans sous l'égide du comité de massif.

Comme tous les territoires de montagne, le massif du Jura est soumis à l'influence d'un contexte social, économique et environnemental en pleine évolution. Initiée en 2012, l'actualisation du schéma était un préalable à la mise en adéquation des futures politiques d'aménagement du massif avec les enjeux nouveaux.

Après avoir dressé un état des lieux des caractéristiques du massif et des dynamiques à l'œuvre, le schéma identifie les enjeux auxquels ce territoire est confronté et les orientations prioritaires à conduire pour favoriser son développement dans les prochaines années. D'une manière générale, elles visent à maintenir un équilibre entre les différents secteurs d'activité qui en font sa richesse et à développer son attractivité tout en préservant la qualité de son cadre de vie et de son environnement.

Ces orientations constituent la base stratégique commune sur laquelle s'appuient l'ensemble des programmes et dispositifs mobilisables sur le massif. Elles ont servi de guide à l'élaboration de la convention interrégionale de massif 2015-2020 qui coordonne les actions de l'Etat et des collectivités territoriales et à la construction de l'axe interrégional dédié du programme européen FEDER « Franche-Comté et Massif du Jura ».

Ce document de référence doit permettre d'assurer la cohérence entre les actions publiques des collectivités, de l'Etat et de l'Union Européenne sur le périmètre du massif.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Stéphane FRATACCI

Le Préfet de la Région Franche-Comté
Préfet coordonnateur
du Massif du Jura

Denis VUILLERMOZ

Le Vice-Président du Conseil Régional
de Franche-Comté
Président de la commission permanente
du comité du Massif du Jura



PRÉAMBULE

La politique de la montagne

La politique de la montagne, qui existait de façon diffuse auparavant, a été structurée dans la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985. Cette loi a pour la première fois introduit la notion de massif, territoire qui s'affranchit des limites administratives (départements, régions, cantons) pour constituer un ensemble cohérent regroupant les zones de montagne (au sens communautaire) mais aussi des territoires périphériques de piémont, y compris les villes présentes dans ces zones.

Caractérisée par une démarche de développement local, dite d'auto-développement dans la loi, la politique de montagne comporte en particulier :

- la mobilisation des ressources disponibles en vue d'une valorisation des aptitudes aux productions agricole, forestière, artisanale, industrielle et énergétique, et d'une diversification des activités économiques,
- le développement des capacités d'accueil et de loisirs,
- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites et des paysages, la réhabilitation du bâti et la promotion du patrimoine culturel,
- la reconnaissance du droit à un développement spécifique par des actions de recherche d'innovation et d'adaptation des dispositions législatives et réglementaire,
- L'adaptation et l'amélioration des équipements et des services,
- la prise en compte des handicaps tant en faveur du développement économique (emploi, agriculture par exemple), qu'en faveur des collectivités locales au travers des crédits publics.

Vingt cinq ans après la publication de la loi « montagne », ces objectifs restent d'actualité et peuvent apparaître précurseurs de ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable.

Pour accompagner cette politique, la loi de 1985 a mis en place au niveau national un Conseil National de la Montagne et dans chaque massif (Alpes, Massif Central, Massif Jurassien, Pyrénées et Massif Vosgien) un Comité de massif. Les massifs de Corse et des Hauts de la Réunion ont une organisation spécifique.

Plusieurs textes récents ont complété ou modifié la loi de 1985. C'est ainsi que la loi de proximité de 2002 et le décret du 12 janvier 2004 ont modifié la composition et le fonctionnement des Comités de massif :

- en supprimant les représentants des syndicats agricoles et de la confédération de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole au profit de représentants d'associations sportives et de protection de la nature,
- en instituant une co-présidence assurée par le Préfet coordonnateur de massif et le Président de la commission permanente, constituée au sein du comité de massif pour préparer les travaux de celui-ci.

Dans le massif du Jura, le comité de massif a été installé dans sa nouvelle composition le 25 octobre 2004 et renouvelé par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2010, et modifié par arrêté préfectoral du 23 janvier 2012. Par ailleurs, la loi relative au développement des territoires ruraux a modifié la partie de la loi Montagne qui concernait l'élaboration du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif. Elle prévoit que ce schéma soit préparé par le comité de massif, et non par les Conseils Régionaux, comme c'était le cas dans la loi Montagne. Toutefois, le document final doit être approuvé par les Conseils Régionaux, après avis des Conseils Généraux.

C'est dans ce nouveau cadre qu'a été élaboré le schéma en 2005-2006 et qu'il est actualisé en 2012-2013.

Par ailleurs, il faut préciser que lors du Conseil National de la Montagne du 3 novembre 2009, le Premier Ministre a annoncé qu'il allait confier à une mission d'inspection interministérielle le soin d'établir un bilan de la loi « montagne » de 1985. L'objectif de ce travail, qui a été réalisé en 2010, était « d'établir un diagnostic sur la mise en application de la loi et d'évaluer l'atteinte des objectifs qui lui ont été assignés par le législateur ». Le rapport a été remis au Premier Ministre en octobre 2010 et fait l'objet de débats actuellement dans les différentes instances et organismes concernés par la montagne, mais aucune décision n'a été prise actuellement à la suite de cette évaluation.

La démarche

La commission permanente du Comité de Massif du 23 février 2005 a adopté les principes de préparation du schéma interrégional de massif avec les objectifs suivants :

- privilégier l'exploitation des nombreux documents et données existants ou en cours de réalisation, plutôt que de lancer de nouvelles études lourdes,
- établir un diagnostic partagé du massif permettant de dégager les grandes orientations stratégiques,
- élaborer un schéma qui va au delà des seules thématiques susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre de la convention de massif.

Le premier schéma de Massif élaboré dans ces nouvelles conditions a été validé par le Comité de massif du Jura réuni en séance plénière le 20 septembre 2006, puis approuvé par les Conseils Régionaux de Franche-Comté et de Rhône-Alpes, après avis des CESER et des Conseils généraux de l'Ain, du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort.

Les principes ci-dessus demeurent pour l'actualisation du schéma effectuée en 2012, avant de définir le contenu des nouveaux programmes contractualisés, nationaux et européens, pour la période 2014 – 2020.

Comme ce fut le cas en 2005, des groupes de travail thématiques et des commissions permanentes ont été mis en place pour définir les enjeux et les orientations stratégiques dans les domaines qui sont essentiellement :

l'agriculture, la forêt et le bois, le tourisme, les transports, l'accès aux soins et plus généralement les services à la population, les techniques d'information et de communication.

Par ailleurs, ce schéma prend en compte l'ensemble des documents stratégiques établis pour ces thèmes dans les deux régions et qui concernent donc la partie Massif du Jura. On peut citer en particulier :

- les plans régionaux d'agriculture durable de Franche-Comté et Rhône-Alpes,
- les schémas régionaux climat air énergie des deux régions,
- le schéma régional des transports de Franche-Comté,
- le schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc Jurassien,
- la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique de Franche-Comté et les schémas directeurs d'aménagement numérique de l'Ain, du Doubs et du Jura,
- les schémas régionaux du tourisme de Franche-Comté et Rhône-Alpes et les schémas départementaux du tourisme de l'Ain, du Doubs et du Jura,
- la nouvelle charte du Parc Naturel régional du Haut-Jura validée le 1^{er} avril 2011 par décret du premier ministre.

Le présent document, révision du précédent schéma, complété et modifié, a été validé par le Comité de Massif du Jura le 16 juillet 2013.

TROIS ÉCHELONS TERRITORIAUX SONT CONCERNÉS :

- **le territoire du massif**, tel que défini par la loi montagne et le décret du 16 janvier 2004
- **la zone montagne** au sens européen,
- **le périmètre élargi**, qui inclut la totalité des départements de l'Ain, du Doubs, du Jura, et du Territoire de Belfort.

Les réflexions et analyses, conduites par l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels concernés par le devenir du massif ont permis l'élaboration en 2005-2006, puis l'actualisation en 2012-2013 du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura. Son ambition est d'être utile à l'ensemble des partenaires concernés par ce territoire.

Document d'orientation stratégique, ce schéma présente les défis que le massif doit relever pour trouver sa juste place dans l'organisation des territoires. Les enjeux posés, ainsi que les axes d'intervention prioritaires identifiés, reconnus dans une vision partagée du massif et de ses perspectives et potentiels d'évolution, peuvent constituer une base de référence commune qui guidera le déploiement des politiques de développement, et garantira ainsi cohérence et complémentarité lors de leur mise en œuvre.

Ce schéma trouvera sa déclinaison opérationnelle au travers de l'ensemble des programmes et dispositifs mobilisables, notamment la Convention Interrégionale de Massif du Jura, les contrats de projets Etat-Régions et les programmes européens (FEDER, FEADER)



LE MASSIF DANS SES DIVERSES COMPOSANTES

Le Jura, un des six massifs français de métropole (en incluant la Corse), se situe entre le Rhône et le Rhin, de part et d'autre de la frontière entre la France et la Suisse. Montagne douce s'étirant sur environ 300 kilomètres, sa superficie est de 14 000 km², dont les 2/3 environ sont situés en territoire français (9 900 km²). Il s'étend sur deux régions françaises, Rhône-Alpes et Franche-Comté, et sur quatre départements, l'Ain, le Jura, le Doubs et le Territoire de Belfort.

Des caractéristiques qui en font sa richesse

Une géomorphologie originale et des paysages remarquables

Si la formation du Jura a été consécutive à celle des Alpes, le massif apparaît cependant comme une entité distincte, avec des limites de relief très nettes. En effet, sa structure plissée, combinée à d'autres facteurs géologiques, fait apparaître deux types de zones : des plateaux, vals ou combes, et des zones plissées de façon plus ou moins importante. Il en résulte quatre unités structurales qui donnent au Jura un caractère très original :

- le Jura Tabulaire : localisé à l'extérieur de l'Arc jurassien, il constitue la couverture sédimentaire non plissée qui surmonte le socle cristallin apparaissant en Forêt Noire et dans les Vosges, à l'extrême nord-est du massif et se situe essentiellement en Suisse,
- les Zones Pré-jurassiennes ou Avant-Monts : elles constituent la bordure occidentale du massif,
- la Zone Centrale du massif : dans les trois départements (Ain, Doubs et Jura), elle présente une alternance de plateaux et de crêtes faillées,
- le Haut Jura : il s'agit des plus hautes parties du massif, dans la partie orientale, la partie la plus élevée se situant dans l'Ain au sud du massif.

Ces unités structurales sont le résultat de la mise en place des Montagnes du Jura au cours des trois dernières ères :

- dépôts successifs de sédiments au cours de l'ère secondaire, alternance de calcaires et de marnes aux niveaux d'érosion différents,
- déformation des terrains sous la pression des forces tectoniques provoquées par la formation des Alpes à l'ère tertiaire, avec plis et failles : le Jura devient une montagne,
- érosion et formation des paysages actuels au quaternaire, avec l'érosion différenciée des terrains sous l'effet des processus climatiques (eau et glace).

Cette connaissance de la géologie explique la qualité et la spécificité des Montagnes du Jura, avec alternance

de plateaux, de crêtes, de falaises, de vallées profondes et de rivières, qui en font un terrain propice au tourisme et à la pratique des sports de pleine nature.

La géologie du Massif du Jura permet d'expliquer une soixantaine de paysages jurassiens, d'une grande variété, que l'on peut regrouper en cinq types :

Les plateaux

Résultats d'une érosion à plat présentant toutefois des déformations sous forme d'ondulations et de failles, ils présentent une intense fissuration du calcaire qui les rend perméables aux eaux de pluie, et donc très secs. Sous ces plateaux, un réseau karstique parcourt les calcaires, avec la présence de nombreuses grottes (Grotte de Moidons, Grotte des Planches près Arbois, Grotte de Baume-les-Messieurs...).

Les reculées

Elles constituent un des paysages les plus typiques du massif jurassien. Ce sont des longues vallées pénétrant à l'intérieur d'un plateau calcaire et se terminant par un cirque glaciaire au pied duquel jaillit une résurgence (Reculées de la Loue, du Lison, du Dessoubre, de la Cuisance à Arbois, de Poligny, de Salins, des affluents de l'Ain).

Les faisceaux des zones plissées et faillées

Ce sont d'étroites bandes disloquées, plissées et faillées, qui s'allongent entre les plateaux ou les bordent sur la partie occidentale, provoquant des reliefs contrastés. Les faisceaux de Besançon, de Quingey et de Lons-le-Saunier bordent le massif sur une grande partie de son périmètre, avec des formes très originales (anticlinal de la Citadelle de Besançon, Mont Poupet à Salins-les-Bains, buttes et collines du Pays lédonien...). D'autres faisceaux offrent des formes plus douces, alternance de plis anticlinaux et de dépressions. C'est le cas de la Petite Montagne à la limite des départements du Jura et de l'Ain.



La Haute-Chaîne plissée

Elle s'étire du nord en Suisse au sud dans l'Ain, et constitue l'épine dorsale des Montagnes du Jura. Large de 20 à 30 kilomètres, la Haute-Chaîne se dessine progressivement à partir des plateaux francs-comtois et domine, à l'est, la dépression suisse du Léman.

Située à une altitude de plus de 800 m, elle culmine dans sa partie sud à plus de 1700 m (le Crêt de la neige 1720 m, le Reculet 1717 m, le Colomby de Gex. 1689 m, la Dole 1689 m, le Grand Colombier 1525 m).

Cette partie haute du massif présente un relief très varié avec de larges vallées (vallée du Doubs à Morteau-Villers-le-lac), des falaises (Creux du Van, Mont d'Or, Reculet), des combes (les Hautes Combès) et longues vallées (Vallée de Joux), des cluses traversant les crêtes (Cluse de Bellegarde et Nantua, du Flumen de Montréal-la-Cluse), et de multiples formes originales dues aux plissements (chapeau de gendarme à Septmoncel, pli de la Cernaïse aux Molunes...).



Bassins du saut du Doubs

Les paysages d'origine glaciaire

Deux types de paysages ont été influencés par les glaciers qui ont recouvert le Jura au quaternaire :

- dans la Haute-Chaîne : zone d'accumulation de la glace où dominent des formes d'érosion (monts aplanis, fonds de vallée surcreusés occupés par des lacs, falaises dégagées),
- les paysages de la marge glaciaire : dans la zone aval le glacier perd sa force érosive, sa vitesse diminuant. La fonte crée des dépôts de moraines au front d'extension des glaciers (dépôts glaciaires de la Combe d'Ain, plateau de Nozeroy et plaine de l'Arlier).

Les paysages du massif sont la résultante de la géologie et du relief, de la végétation naturelle et de l'action de l'Homme.

Au nord, dans le département du Doubs, au relief moins accentué, les paysages sont globalement plus ouverts que dans la partie sud du massif.

À l'ouest du territoire, on découvre des paysages de coteaux aux pentes escarpées, couvertes de prairies, forêts, mais aussi de vignes dans la région d'Arbois et de Poligny.

Dans la partie centrale, la présence de lacs et de cours d'eau caractérise les sites. Trois grands cours d'eau drainent le massif : l'Ain, le Doubs et le Rhône. De plus,

un réseau secondaire participe fortement à l'image du massif : la Bienne, la Saine, la Loue, le Lison, la Valserine, l'Albarine...

Une série de lacs glaciaires et de grands lacs d'altitude complète le système hydrographique (lacs de Saint-Point et de Remoray dans le Doubs, lacs de Chalain, de Clairvaux ou des Rousses dans le Jura, lac de Nantua dans l'Ain). À ces lacs naturels, il convient d'ajouter les retenues artificielles sur le Doubs (lac de Chaillexon à Villers-le-lac) et sur l'Ain (Vouglans et Croiselet).

Les paysages les plus originaux et les plus typiques du massif jurassien se dévoilent dans la partie sud. En effet, la succession de zones planes, plateaux et combes peu boisées permet une vue très lointaine depuis les crêtes et les sommets.

Il faut noter que les actions conduites en faveur des espaces pastoraux depuis dix ans, dans le cadre de la convention interrégionale de massif, ont permis de maintenir des élevages en altitude et donc de maintenir des paysages ouverts, tout en remettant en état des chalets et citernes d'alpage, éléments caractéristiques des paysages jurassiens. Dans des cas extrêmes, des espaces en déprise ont même été remis en état et utilisés par des troupeaux (à Morez par exemple ou dans certaines communes du Bugey).

Un environnement riche et relativement préservé

Le massif du Jura possède un environnement typique de par son relief et son patrimoine, mais aussi très sensible du fait de la fragilité des écosystèmes. La richesse de ce patrimoine naturel a nécessité la mise en place de mesures de protection, que sont les arrêtés préfectoraux de biotope et les réserves naturelles. Citons notamment la réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura, couvrant les plus hauts sommets du massif sur près de 11000 ha, ou encore celle du Lac de Remoray dans le Haut-Doubs, ainsi que les réserves naturelles régionales de la tourbière de Frasne, et de la Seigne des Barbouillons à Mignovillard, en cours de renouvellement.

Par ailleurs, le massif dispose de nombreux sites d'inventaire de la faune et de la flore, nécessaires à la connaissance approfondie et à la conservation de sa richesse écologique (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type I et II, sites NATURA 2000). Enfin, beaucoup de zones assurent la protection des paysages remarquables sur le massif (sites classés, sites inscrits).

La fragilité rencontrée au niveau des écosystèmes se retrouve également en matière de qualité des eaux. En effet, la grande perméabilité des sols due au relief karstique rend la qualité des eaux souterraines très sensible aux différentes pollutions de surface, qu'elles soient d'origine domestique, urbaine, agricole ou industrielle. Même si des mesures importantes ont déjà permis une amélioration sensible de la qualité chimique et biologique des eaux dans certains secteurs, les efforts devront être poursuivis, en particulier en protégeant les zones proches des points de captage et les têtes de bassin des rivières.

En revanche, la qualité physique des cours d'eau, qui conditionne la richesse des milieux aquatiques, est globalement assez dégradée, en raison des nombreux aménagements réalisés. Des mesures de correction ont déjà été mises en œuvre et devront être poursuivies. C'est le cas, par exemple, du reméandrement de la Lemme amont, en cours de réalisation dans le cadre du contrat de rivière piloté par la Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Quant à l'habitat, il fait partie intégrante de l'environnement naturel avec les églises au clocher comtois ou encore les fermes isolées massives.

Un climat souvent caricaturé

L'homogénéité apparente du massif du Jura cache dans ce domaine une certaine diversité, bien souvent résumée à quelques caricatures dues à des situations extrêmes. Cette diversité s'explique par la présence de deux influences, continentale et océanique.

- L'influence continentale est l'une des plus importantes de France et peut entraîner une amplitude de températures très large, allant pour un même endroit de -30 °C l'hiver à +35 °C en été. Toutefois, ces conditions extrêmes alternent avec des régimes perturbés océaniques, beaucoup plus tempérés.
- La diversité provient également de l'altitude et de la latitude. En effet, la température diminuant normalement de 0,6 °C pour 100 mètres, cela engendre une différence de près de 10 °C entre les points les plus bas et les plus élevés. En outre, compte tenu de l'orientation nord-sud du massif, on relève des températures plus élevées dans l'Ain que dans le Haut-Doubs. Enfin, l'impact très marqué de la topographie engendre des zones particulièrement froides, c'est le cas de certaines combes (Hautes Combes, Grandvaux par exemple).
- En ce qui concerne les précipitations, le massif du Jura est relativement bien arrosé. La répartition est assez régulière tout au long de l'année mais les précipitations d'été ou de début d'automne se font sous forme orageuse sur un nombre de jours limité. L'enneigement présente une grande variabilité due bien sûr à l'altitude partout inférieure à 1800 m, mais aussi à l'alternance de séquences douces et pluvieuses venant de l'ouest et de périodes d'influence continentale, très froides et sèches. Les secteurs les plus

enneigés du massif sont les forêts du Risol/Risoux, du Massacre et de La Vattay/La Faucille. Elles sont situées à plus de 1300 m d'altitude, sont copieusement arrosées et bénéficient d'un effet de combe qui conserve bien la neige.

- Enfin, avec 1800 à 2000 heures d'ensoleillement annuel, le massif du Jura se situe dans la moyenne française, à égalité avec les régions toulousaine et angevine ! Plaines et plateaux bénéficient d'un ensoleillement sensiblement équivalent. Les régions de plaine sont un peu moins ensoleillées que la montagne en hiver, en raison des périodes de brouillard. En revanche, en été, les parties montagneuses se retrouvent plus souvent dans les nuages, susceptibles d'entraîner averses et orages.

L'évolution climatique concerne le massif du Jura. Au cours du dernier siècle, les températures moyennes ont augmenté de 0,7° à Besançon, avec une accélération depuis la fin des années 1970. Ce réchauffement s'est accompagné d'une modification de la répartition entre les mois de l'année, avec des hivers plus doux et plus arrosés, des étés plus chauds et plus secs, une perte d'environ un mois d'enneigement (10 cm au sol) sur le massif jurassien. Une traduction concrète de ces phénomènes est l'avancement de 10 à 15 jours du ban des vendanges et de la récolte des foin. Si l'on regarde l'enneigement à Mouthe (10 cm au sol), on constate que la durée annuelle s'est réduite, n'étant supérieure à 90 jours que 3 années sur la période 1982-2010, alors qu'elle l'était 7 fois sur les 20 années précédentes (1962-1982). Par ailleurs, cet enneigement connaît des variations plus importantes d'une année sur l'autre au cours des 30 dernières années, passant de 15 jours en 1990 à plus de 130 jours en 2009, alors que durant la période 1962-1982 cette valeur annuelle n'était descendue qu'une fois en dessous de 35 jours. Il faut toutefois noter qu'au cours des dix dernières années, seul l'hiver 2006-2007 a eu un enneigement insuffisant pour l'activité touristique liée à la neige, le dernier hiver 2012-2013 étant à cet égard remarquable, avec un enneigement très persistant au printemps.

Au-delà d'un réchauffement moyen, c'est donc une plus grande amplitude dans les phénomènes que l'on peut observer. Cette évolution climatique aura nécessairement un impact sur l'économie (agriculture, forêt, tourisme) mais aussi sur les ressources naturelles du massif.



Maison du Parc naturel régional du Haut-Jura



Un environnement à la fois dynamique et contraignant

Le massif jurassien connaît une forte urbanisation périphérique. Les zones d'emplois des villes situées à proximité du massif (Lyon, Bourg-en-Bresse, Lons-le-Saunier, Besançon, Belfort-Montbéliard, Genève, Chambéry et Annecy), influent fortement sur la démographie des cantons du Jura limitrophes. La plupart des cantons du sud du Jura ont eu une croissance de population de l'ordre de 1% par an depuis 1990.

Sur le massif, environ 14 % des actifs occupés vont travailler dans une autre région que leur région de résidence. En montagne, ce taux s'élève à 15,5 % en raison du travail frontalier.

Du fait de cette proximité de zones très actives, l'industrie et l'ensemble des secteurs économiques du massif sont fortement dépendants de l'extérieur.

Les espaces frontaliers

L'analyse du territoire jurassien nécessite de mettre en évidence l'importance des espaces frontaliers. Quatre zones d'emploi sont concernées principalement par ce phénomène : Morteau, Pontarlier, Saint-Claude et le Genevois Français. Les travailleurs de ces régions sont attirés par les possibilités de travail en Suisse, dans le secondaire et le tertiaire. Ce phénomène frontalier induit des retombées positives pour le massif : un taux de chômage relativement bas, un niveau de revenus favorable à la consommation et l'apport du pouvoir d'achat des consommateurs suisses. Ainsi, ces espaces frontaliers impulsent un dynamisme certain au massif, tout particulièrement dans le domaine du commerce.

Cependant, la proximité de la Suisse crée également des situations de concurrence entre les territoires. En effet, les zones frontalières connaissent une forte pression foncière : la part des résidences principales suisses est en augmentation, la demande croît avec l'arrivée de nouveaux résidents et les prix du foncier sont largement supérieurs à ceux des régions voisines. Cet afflux d'emplois n'est pas sans poser de problèmes

en matière d'urbanisme, en raison de la forte demande de construction. Ce phénomène pose aussi un problème important de logement pour les résidents de ces zones frontalières travaillant en France qui se trouvent confrontés à des prix de l'immobilier (achat et location) très élevés pour des salaires français. C'est tout particulièrement vrai dans le Pays de Gex.

Il faut aussi souligner le problème que rencontrent les communes du Jura qui hébergent de nombreux travailleurs du canton de Genève (environ 600) et qui ne perçoivent pas, comme l'Ain et la Haute-Savoie, de compensation fiscale de la part du canton de Genève. Par ailleurs, aucun accord identique n'existe pour les quatre autres cantons suisses concernés par le travail frontalier.

En outre, le niveau des salaires suisses étant très attractif pour la main d'œuvre française, le massif se trouve confronté à des pénuries de travailleurs qualifiés dans certains domaines d'activité (santé, hôtellerie restauration, micromécanique et bâtiment-travaux publics essentiellement), souvent après les avoir formés en France, dans les régions frontalières. Cet attrait se développe également pour des emplois moins qualifiés, voire sans qualification particulière, (fromagers, salariés agricoles, emplois saisonniers liés au tourisme).

Enfin, les entreprises s'implantent difficilement sur ces zones où le foncier est rare et la main d'œuvre attirée par les emplois helvétiques.

La coopération transfrontalière entre le massif jurassien et les cinq cantons suisses voisins connaît des avancées, mais non sans difficultés. Entre autres, le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise dit « Grand Genève », le Conseil du Léman et la Conférence Transjurassienne, illustrent la prise de conscience de la complémentarité entre les différents espaces français et suisses.



Fort de Joux, Pontarlier



Ligne des Horlogers : connexion franco-suisse

Les infrastructures de transports

La configuration géographique du Jura – relief doux, proximité de villes importantes, massif de taille modeste - a facilité la mise en place d'infrastructures de transports. En outre, l'axe Strasbourg-Lyon, qui passe par Besançon, et les axes franco-suisse, positionnent le massif au cœur d'un réseau de transports dynamique, mais fortement axé sur le transport routier.

Bien qu'une seule autoroute reliant Lyon à Genève traverse en partie le massif, par l'intermédiaire de la cluse de Nantua, la périphérie du Jura est très bien irriguée par les réseaux autoroutiers et ferroviaires, tant du côté suisse qu'en France. De plus, le réseau de routes interne au massif est relativement satisfaisant sur le plan qualitatif et permet une bonne connexion avec la périphérie. De ce fait, chaque point du massif se trouve à moins de 45 minutes d'une entrée d'autoroute, permettant ainsi des liaisons rapides vers des villes comme Berne, Neuchâtel, Lausanne et Genève en Suisse, et Strasbourg, Dijon, Chambéry, Annecy ou Lyon en France. De cette connexion découle une accessibilité aisée à l'aéroport de Genève, et dans une moindre mesure à ceux de Bâle-Mulhouse et de Lyon.



Toutefois, cette grande facilité offerte par la route se traduit par un fort recours à ce mode de transport conduisant à des effets de saturation sur certaines portions d'axes traversant le massif. C'est le cas pour la RN 5 dans le Jura, entre Poligny et la Suisse, la RN57 entre Pontarlier et Vallorbe, aux abords du Château de Joux, et pour l'axe Morteau – La Chaux-de-Fond (D 461), notamment aux horaires de navette des travailleurs frontaliers. Enfin, la RN 83, située à la périphérie ouest du massif est également touchée par un fort développement du trafic de poids lourds, en particulier d'origine étrangère (pays de l'est). Des aménagements ponctuels visant à améliorer la sécurité lors du dépassement des véhicules lents sur la RN 57 et la D 461 sont envisagés. Dans la partie sud du massif, les principaux projets d'infrastructures routières concernent le prolongement de l'A 404 en direction de Saint-Claude, qui devrait être opérationnel à l'horizon 2014, et l'achèvement de la déviation de Belley, cette dernière contribuant à améliorer l'accès en direction des Alpes par Chambéry.

En matière d'accessibilité ferroviaire longue distance, la desserte TGV du massif est en pleine mutation. Une partie de la desserte historique du cœur du massif est menacée à court terme, notamment sur la ligne Lyria Paris-Berne qui dessert la gare de Pontarlier. Le scénario actuel est celui d'une fermeture de la ligne à l'horizon décembre 2013. En effet, la fréquentation, et la rentabilité de ce tracé, sont en baisse significative depuis l'ouverture de la LGV Rhin-Rhône qui contourne le massif par le nord. Toutefois, les discussions actuelles portent sur la l'instauration d'un train de remplacement entre Berne et Frasne, avec une correspondance pour Paris dans cette dernière gare située au centre du massif. Également, l'amélioration de la ligne des Carpathes, traversant le Haut-Bugey et reliant Genève à Paris et Lyon, permet une meilleure irrigation de la partie sud du massif en gares de Nurieux et de Bellegarde sur Valserine. Toutefois, cette amélioration s'est faite au détriment de la branche Lausanne-Paris des trains Lyria qui desservent la gare de Frasne, avec une baisse de la fréquence des trains. Elle s'est également faite au détriment de la ville de Culoz, beaucoup moins bien desservie qu'auparavant.

Les réseaux de transports en commun internes au massif reposent sur quelques voies ferrées principales, pour certaines en limite de capacité ou nécessitant des travaux d'entretien : ligne des Hirondelles entre Dole et Saint Claude, ligne des Horlogers entre Besançon et La Chaux-de-Fonds en Suisse et lignes du Haut-Bugey et Oyonnax – Saint-Claude. Ils reposent également sur quelques navettes par autocar structurantes : Besançon-Pontarlier, Montbéliard - Pontarlier, Ambérieu en Bugey - Nantua. Si la complémentarité entre train et autocar est plutôt bonne avec des lignes de bus permettant un rabattement et des correspondances vers le chemin de fer, les risques de concurrence et de redondance entre ces deux moyens de transport ne sont pas totalement écartés. De plus, quelques points sensibles restent à résoudre en interne au massif, notamment pour les premiers plateaux du Doubs, la Petite-Montagne du Jura et la zone centrale du Bugey, très mal desservis. Il est à noter que dans ces zones où des lignes régulières seraient peu rentables, compte tenu de leur faible fréquentation, la mise en place d'un service de transport à

la demande figure parmi les solutions possibles et déjà mises en œuvre par endroits. Le transport à la demande est également envisagé comme un moyen de rabattement sur les lignes régulières des usagers dispersés.

Il faut noter que la mise en service en décembre 2011 de la nouvelle LGV Rhin-Rhône a été accompagnée par la mise en place d'un nouveau cadencement des TER à l'échelle de la région Franche-Comté. Cette offre résulte d'un compromis, sous contrainte budgétaire, entre les différents usages des transports en commun : déplacements domicile-travail, domicile-étude, loisir, sachant que la desserte scolaire conditionne fortement l'organisation des transports. Les nouveaux horaires introduisent pour certaines zones du massif, notamment celle desservie par la ligne des Hirondelles, des correspondances sur des trajets auparavant directs, et se traduisent par une augmentation des temps de parcours pour rejoindre les villes portes du territoire et une dégradation de l'accès à Paris. La fréquence des dessertes sur la ligne des hirondelles a également souffert d'une réduction au cours des dernières années. L'effet de diffusion de la nouvelle LGV est donc pour le moins encore modeste au niveau du massif, l'intérêt étant surtout pour les usagers du nord de la Franche-Comté (Belfort, Montbéliard).

Enfin, des améliorations sur le réseau sont envisagées notamment sur la ligne des Horlogers afin de permettre un accroissement du trafic des trains en zone frontalière et d'améliorer la connexion avec le réseau ferré suisse, ce qui permettrait de réduire le trafic automobile dans cette zone, saturée aux heures de pointe. Cette volonté d'augmenter la complémentarité des systèmes de transport en commun de part et d'autre de la frontière, impulsée par la CTJ, se retrouve également au niveau du Haut-Jura avec la desserte des Rousses et de La Cure, ainsi que dans le Haut-Doubs sur l'axe Pontarlier-Vallorbe. Toutefois des difficultés juridiques peuvent apparaître pour permettre un canotage de part et d'autre de la frontière et certains transporteurs privés suisses voient parfois les lignes publiques françaises comme concurrentes lorsque ces dernières passent la frontière.

En ce qui concerne les déplacements des frontaliers, des initiatives émergent en matière de covoiturage, notamment au niveau du bassin lémanique, du Pays horloger, du Pays du haut-Doubs et du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Celles-ci concernent tant la mise en relation des usagers, avec la création de plates-formes Internet, que les infrastructures, avec le recensement des aires de stationnement à la journée qui peuvent servir de point de rencontre pour les navetteurs ou l'uniformisation des plateformes de part et d'autre de la frontière. Ce changement de pratiques des travailleurs est en partie incité par des facilités qui sont accordées aux frontaliers recourant au co-voiturage pour le franchissement des douanes ou le stationnement aux abords des entreprises suisses. L'organisation de navettes d'entreprises par les employeurs suisses commence également à faire son apparition. Enfin des carences persistent en matière de desserte des stations et des principaux sites touristiques du massif, que ce soit pour les touristes ou les résidents des grandes villes voisines du massif. Le problème

du dernier kilomètre reste significatif pour certaines stations, comme Les Rousses. Toutefois, il faut signaler que cette station a mis en place un système de navettes entre les quatre villages, en été comme en hiver, permettant aux touristes de se déplacer sur la communauté de communes. D'autres territoires misent également sur les modes de déplacement doux pour les touristes et les habitants en développant voies vertes ou réseaux de location de vélo à assistance électrique.



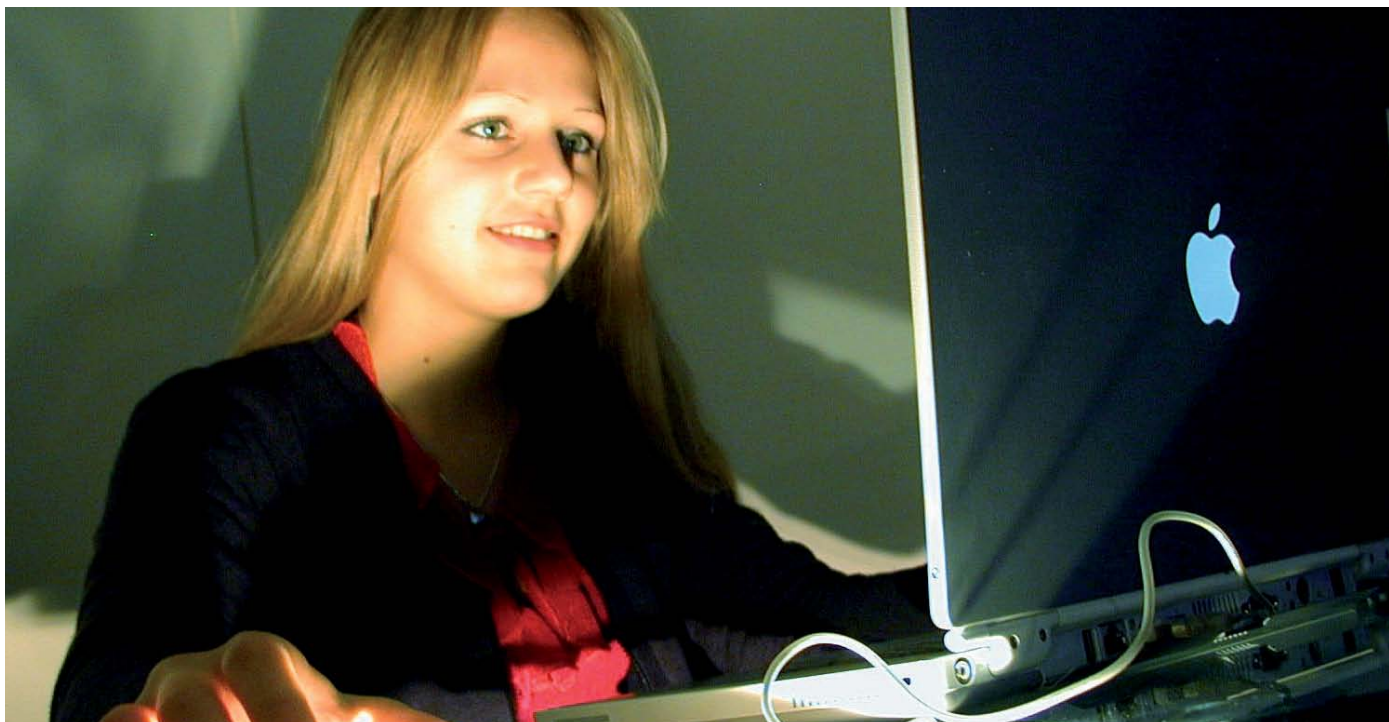
Les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont amenées à jouer un rôle important sur le massif du Jura, tant pour les populations locales pour des activités de loisirs ou pour l'accès à certains services, que pour les touristes de passage, et plus généralement dans l'ensemble des secteurs d'activité économiques du massif.

Une couverture en téléphonie mobile et un accès internet haut débit qui ont progressé

Concernant la téléphonie mobile, bien qu'il reste encore des zones grises, couvertes par seulement un ou deux opérateurs, les efforts récents de ces derniers dans le cadre de leur licence et du plan national d'extension de la couverture de téléphonie mobile en technologie 2G (voix) ont permis, sur le massif, de réduire considérablement les zones blanches. Aujourd'hui, seules six communes sont en cours de traitement pour clore le dispositif. Par contre, la téléphonie de troisième génération (3G, soit Internet haut-débit mobile) est très peu déployée dans les zones rurales du massif, elle n'est significativement présente que sur les principales villes du massif et leurs





alentours (périphéries de Besançon et de Montbéliard, Pontarlier, Saint-Claude, Pays de Gex, Oyonnax, Nantua, Belley, Champagnole). Cette couverture sommaire est principalement assurée par deux des grands opérateurs nationaux qui généralement n'interviennent pas simultanément aux mêmes endroits. Lorsque la 3G est présente, le choix de l'opérateur fournissant un accès est donc très limité.

Pour ce qui est de l'accès fixe à Internet, la couverture en haut-débit, a fortement progressé ces dernières années sur le massif grâce aux collectivités et par le biais de solutions technologiques différentes selon les départements. En effet, dans le Doubs, la mise en place du haut débit s'est opérée par des équipements Wifi et sur certains sous-répartiteurs téléphoniques, tandis que l'Ain est intervenu avec la fibre optique (très haut-débit) et le Wifi en complément. Le Jura a eu recours à des solutions alternatives basées sur la technologie hertzienne dont le WIMAX et le Satellite. Le WIMAX a également été déployé dans les Territoire de Belfort pour le rattrapage des zones blanches ADSL. Ces avancées en matière de déploiement des infrastructures constituent un premier rattrapage et permettent dès à présent une offre de services électroniques, à l'exemple des guichets de visio-services mis en place sur le territoire du PNR du Haut-Jura. Toutefois, si plus de 95 % des logements du massif disposent aujourd'hui du moyen débit (512 kbit/s), les infrastructures basées sur le réseau cuivre vieillissant, voire par endroit obsolète, du téléphone sont en revanche limitées dans leur évolutivité vers le haut et le très haut-débit. En effet, selon les simulations réalisées lors de l'établissement de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique de Franche-Comté, seul 82 % des logements du Doubs et 75 % des logements du Jura peuvent prétendre à un débit de 2Mbits. Ces chiffres tombent à 57 et 55% pour un débit minimal de 6 Mbits. Pour les 7 communes du massif situées dans le Territoire de Belfort,

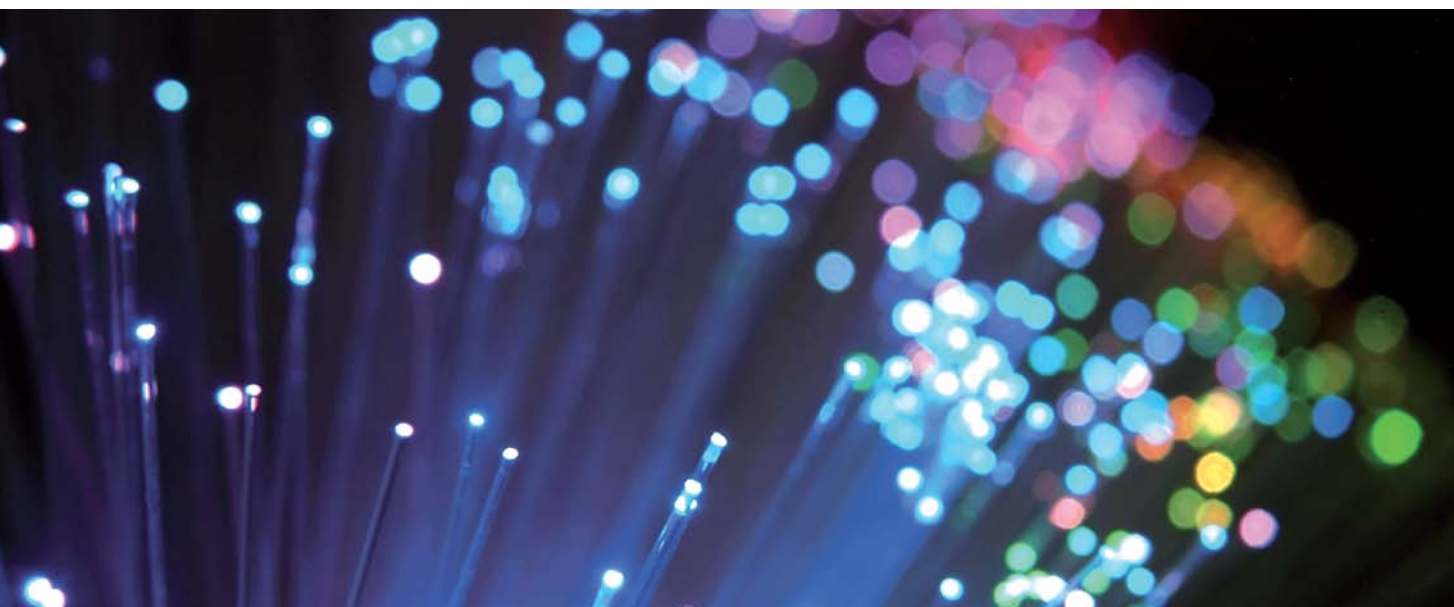
seul Beaucourt dispose d'une bonne couverture avec moins de 5 % des lignes inéligibles à un débit de 6 Mbits. Dans les autres communes plus de 80 % n'ont pas accès à ce débit, et pour 4 d'entre elles un débit de 2 Mbits n'est accessible que sur moins de 20 % des lignes.

Un fort besoin d'évolution vers le très haut débit

Or, la demande actuelle des particuliers (6 Mbit/s, triple-play – internet, téléphonie et télévision) et des entreprises (2 à 10 Mbits/s symétrique) est celle d'un service performant à des tarifs compétitifs. En matière de service, les attentes se tournent donc vers le très haut-débit. Celui-ci offre l'accès à de nouveaux services très consommateurs de bande passante (vidéo à la demande, imagerie médicale...). L'échange important de données s'avère crucial pour certains secteurs d'activité tant privés que publics (éducation, recherche, santé, administration...) qui doivent pouvoir se connecter à des bases de données à distance. Les entreprises ou les institutions concernées hébergent de plus en plus de données en ligne.

Le très haut débit, repose sur d'autres technologies que le réseau téléphonique historique en cuivre. En accès fixe, seule la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) permet d'envisager à long terme une évolution des capacités d'échange d'informations. La technologie mobile de quatrième génération (4G) est quant à elle une solution pour le très haut débit itinérant et peut compenser localement le manque de très haut débit fixe.





Si 65% des communes du massif se situent en zone prioritaire de déploiement du très haut-débit mobile (4G), les incertitudes qui subsistent concernant la fiabilité de cette technologie et les contraintes de couverture imposées aux opérateurs dans le déploiement de ces réseaux suite à l'attribution des licences 4G ne permettent pas d'assurer la disponibilité du très haut-débit mobile sur le massif avant 2017. Cette technologie également dépendante des opérateurs privés dans sa mise en œuvre peut donc difficilement être considérée comme une réelle solution alternative à court terme pour l'accès à Internet, même si elle représente un enjeu fort, notamment pour les clientèles touristiques présentes sur le massif. En matière de très haut-débit fixe, l'investissement privé n'est, quant à lui, pas encore à l'ordre du jour, compte tenu de la réponse timide des opérateurs dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention d'investissement. En effet, 11% seulement des communes du massif sont concernées par ces perspectives de déploiement avant 2021.

Enfin, 23% des communes du massif ne sont couvertes ni par les zones prioritaires 4G ni par les intentions de déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés. Les réseaux d'initiative publique (RIP) sont donc la principale solution à moyen et long terme dans le pour résoudre le problème de la fracture numérique du territoire du massif. Les trois principaux départements couverts par le périmètre du massif sont engagés, de plus ou moins longue date et à plus ou moins longue échéance, dans le déploiement de ces infrastructures. En plus de son réseau de collecte (architecture de base du réseau permettant d'irriguer l'ensemble du département) le Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) a déjà déployé de la desserte en fibre optique (raccordement de l'abonné au réseau de collecte, FTTH) sur environ 70 communes du massif et poursuit ses déploiements selon la priorité des besoins exprimés par les communes, offrant ainsi un débit théorique de 100 Mbits). Dans ce département, il est à noter la bonne couverture du Pays de Gex et du Bassin de Bellegarde qui ont été territoires pilotes dans le déploiement du réseau d'initiative publique. Dans le département du Doubs, les collectivités se sont également organisées en syndicat mixte et la définition de

l'architecture du réseau à déployer est en cours. Le début des travaux de déploiement d'une boucle locale qui viendra en complément du réseau France Télécom est prévu pour 2014. La première phase de déploiement du FTTH dans ce département concerne 9 communautés de communes. Six d'entre elles (Plateau Maîchois, Plateau du Russey, Val de Morteau, Larmont, Plateau de Frasné - Val du Dugeon, Levier - Val d'Usier) sont intégralement situées dans le périmètre du massif et 3 le sont partiellement (Pays Baumoisi, Pays de Clerval, Communauté de Communes des Trois Cantons). Il est prévu de couvrir 70% de ces EPCI en FTTH dans un délai de 3 à 5 ans. Inclus dans le périmètre du massif, 5 autres EPCI (Canton de Quingey, Amancey Loue Lison, Canton de Montbenoit, Mont d'Or et Deux Lacs et Hauts du Doubs) feront l'objet d'une action de montée en débit, permettant d'améliorer transitoirement la qualité des connexions internet en attendant les phases suivantes du déploiement FTTH. Le département du Jura, après avoir réalisé son schéma directeur territorial, a lancé en 2012 la réalisation d'un schéma d'ingénierie, document de référence pour constituer un projet très haut-débit en conformité avec la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique. Il est à noter que l'essentiel de l'effort à fournir dans ce département concerne aujourd'hui la desserte, un réseau de collecte ayant été déployé au cours des dernières années dans le cadre des opérations de montée en débit. On note que dans ce département deux projets ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet FEADER : la création d'une interconnexion fibre optique avec le réseau de l'Ain, desservant les communes de Mollinges et Lavancia-Epercy, et la création d'une desserte concernant la Chapelle sur Furieuse, Aiglepierre et Marnoz. Enfin, le Territoire de Belfort prévoit un déploiement FTTH sur la commune de Beaucourt, une montée en débit cuivre sur la commune de Courcelles, et une montée en débit radio sur les 5 autres communes.

Enfin, l'importance de la desserte en fibre optique sur les zones d'activités afin de desservir les entreprises est bien identifiée par les collectivités, qui incluent des volets spécialement dédiés à cette thématique dans leurs programmes de déploiement.

Des difficultés d'exploitation des réseaux et de commercialisation des offres de service

L'exploitation des réseaux d'initiative publique et la commercialisation des abonnements internet sont des aspects qui restent à développer. En effet, les grands opérateurs nationaux, connus du grand public, sont pour l'instant peu enclins à exploiter ces nouvelles infrastructures. Or, les offres de ces grands opérateurs sont celles qui font références auprès des consommateurs. Toutefois, des opérateurs alternatifs, moins connus, sont capables de fournir aux particuliers des services de qualité et à prix équivalent, notamment en triple-play. En témoigne, le nombre d'abonnés via le RIP sur le département de l'Ain en constante augmentation. De plus le niveau de dégroupage inégal des infrastructures ne favorise pas une concurrence uniforme des opérateurs à l'échelle du massif, donc une compétitivité égale des offres pour les abonnés. Pour la technologie haut-débit, le dégroupage des réseaux téléphoniques permet l'exploitation de ceux-ci par plusieurs opérateurs. Or sur ce point, les départements du massif ne sont pas égaux. Pour les opérateurs Free et SFR

entre 73 et 80% des lignes du Doubs et de l'Ain sont dégroupées, dans le Jura les taux de dégroupages pour ces opérateurs se situent entre 50 et 66% des lignes. Pour l'opérateur Bouygues télécom, la situation est plus contrastée avec 47% des lignes dégroupées dans le Jura, 63% dans l'Ain et 71% dans le Doubs.

Il est également constaté une méconnaissance de la part des acteurs économiques des spécificités de l'offre de service internet aux entreprises (garantie d'un délai court de rétablissement du service en cas d'interruption, sécurisation des échanges et du stockage de données...) qu'ils comparent souvent en termes de coût à l'offre domestique qui ne satisfait pourtant pas aux mêmes critères de qualité. Il en résulte souvent une réticence des entreprises à prendre un abonnement auprès d'opérateurs spécialisés dans l'internet professionnel, en raison du prix apparemment élevé de ces abonnements. Ce facteur, entre autres, contribue à l'explication des difficultés rencontrées par certains délégataires à commercialiser des offres internet auprès des entreprises.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **Une forte urbanisation périphérique,**
- **Des espaces frontaliers contraints :** pression foncière, main d'œuvre, implantations d'entreprises...,
- **La proximité de l'aéroport de Genève,**
- **Un niveau d'accessibilité routière extérieure relativement satisfaisant,** mais des zones de saturation dans les départements du Doubs et du Jura, en particulier dans les zones frontalières,
- **Un réseau routier intérieur suffisant,** à l'exception de l'axe nord-sud Montbéliard – Champagnole – Saint-Claude – Yonnax,
- **Trois axes TGV desservent actuellement le massif,**
- **Un réseau TER globalement adapté,** mais qui présente des ruptures de charge importantes et une densité trop faible dans certaines zones,
- **Un taux de couverture en téléphonie mobile satisfaisant** malgré de nombreux points encore non desservis et un retard pour le 3G,
- **Un retard important en matière d'Internet à haut et très haut débit.**



Vue sur les crêtes du Jura depuis l'aéroport de Genève



DES MONTAGNES HABITÉES ET ACTIVES

La dynamique démographique

Une population concentrée en périphérie

Le massif est essentiellement peuplé en périphérie, en raison de l'attractivité des espaces frontaliers d'une part, et des phénomènes de périurbanisation des grandes villes situées en plaine, en bordure du massif d'autre part (Belfort-Montbéliard, Besançon, Lons le Saunier, Bourg en Bresse et Lyon).

À l'inverse, la partie interne du massif, à savoir les premiers plateaux du Doubs, du Jura et de l'Ain, est caractérisée par une densité plus faible de population.

L'ensemble de la population du massif s'élève à 574 255 habitants en 2008 (+9% par rapport à 1999 et +15% par rapport à 1990), dont 337 957 habitants sur la zone montagne proprement dite (+8% par rapport à 1999 et +13,5% par rapport à 1990). On compte au total 902 communes, dont 210 communes dans l'Ain (sur 419), 374 communes dans le Doubs (sur 594), 311 communes dans le Jura (sur 544) et 7 dans le Territoire de Belfort (sur 102). Elles sont situées dans 66 cantons (21 dans le Doubs, 20 dans le Jura, 23 dans l'Ain et 2 dans le Territoire de Belfort). Contrairement à d'autres massifs où une partie de la population est concentrée dans des communes urbaines (Alpes et Massif Central), le Jura, ne comprenant pas de villes importantes, est essentiellement rural, avec une seule commune dont la population dépasse 20 000 habitants (Oyonnax, 23 000 habitants).

Les autres communes les plus peuplées sont Pontarlier (18 600 habitants), Ambérieu-en-Bugey (12 800 habitants), Saint-Claude (11 500 habitants), Bellegarde sur Valserine (11 400 habitants), Gex (9 700 habitants), Belley (8 750 habitants), Saint-Genis-Pouilly (8 400 habitants) et Champagnole (8 100 habitants). Par ailleurs, sur les 902 communes que comporte le massif, 119 ont plus de 1 000 habitants (elles n'étaient que 102 en 1999), et représentent des bourgs-centres relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire. À l'échelle départementale, la population a évolué positivement dans trois des quatre départements du massif depuis 1990. L'Ain est la partie la plus peuplée du massif avec 242 400 habitants (+22,4% par rapport à 1990), mais avec une répartition très hétérogène. La population du Doubs atteint 206 000 habitants (+14,4%) et est la mieux répartie des trois grands départements du massif, alors que pour le Jura et le Territoire de Belfort les chiffres sont respectivement de 118 700 (+3,2%) et 7 050 (-5,1%) habitants.

Globalement, la population du Massif du Jura a progressé de 15% entre 1990 et 2008, beaucoup plus que dans les autres massifs, à l'exception des Alpes (+20%). Par ailleurs, la population de la zone montagne a évolué presque autant que celle de l'ensemble du massif (+13,5%) ce qui est une originalité du Jura par rapport aux autres massifs, due essentiellement au travail frontalier.

Le massif présente également une densité de population relativement élevée, malgré l'absence de grandes villes. Elle s'élève en 2008 à 58 hab/km² et à 53 hab/km² pour la seule zone de montagne, la moyenne nationale étant de 114 hab/km². Dans la zone montagne, seul le massif des Vosges est plus peuplé (66 hab/km²). Il faut noter par ailleurs que dans le Massif Central et dans les Alpes, la densité chute de façon importante (-13,3% pour les Alpes et -7,2% pour le Massif Central) si l'on enlève les villes de plus de 30 000 habitants (Grenoble, Chambéry, Annecy, Gap ou Saint-Etienne, Limoges, Clermont-Ferrand, Roanne, Montluçon).

Si on regarde l'évolution des cantons, on constate des disparités importantes. Les augmentations les plus importantes entre le recensement de 1990 et celui de 2008 apparaissent dans l'Ain en raison de la proximité de la Suisse (Freny-Voltaire +36,6%, Gex +48,7%, Collonges +37,2%), de l'agglomération lyonnaise (Ambérieu-en-Bugey +23,6%, Pont d'Ain +33,9%) ou de l'arrivée de l'autoroute (Izernore +63,6%, le record des augmentations du massif). Dans le Doubs, la quasi totalité des cantons sont en hausse, les plus fortes étant liées à la proximité de la Suisse (Mouthe +29,7%, Le Russey +23,7%, Montbenoit +29,1%) ou de Besançon (Roulans +26,9%, Boussières +25,9%, Besançon sud +25,3%, Vercel-Villedieu-le-Camp +30,4%), les plus faibles se situant à proximité de l'aire Urbaine Belfort-Montbéliard (Pont de Roide -0,6%, Saint Hyppolite -0,1%, Clerval +5%). Dans le Jura, on constate peu d'augmentations importantes, deux seulement dépassant légèrement 20% (Arinthod +22,1% et Lons-le-Saunier Sud +20,3%). En revanche plusieurs cantons de ce département sont en baisse, en particulier dans le Revermont (Salins les Bains -9,4%, Arbois -1,4%, Poligny -0,2%, Champagnole -4,6%).



Une population relativement plus jeune que dans les autres massifs

À l'image de la France, la population du massif vieillit en raison de l'allongement de la durée de vie. Toutefois, si l'on s'intéresse à l'indice de jeunesse (nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 habitants de plus de 60 ans), on constate que le massif du Jura est le plus jeune des cinq massifs avec un indice de 123,3 en 2008, supérieur à la moyenne nationale (111,5) et à l'indice des autres massifs (Massif Central 80, Pyrénées 65).

Si l'on analyse territorialement le phénomène du vieillissement, on constate qu'à l'échelle du massif les grands centres urbains et les zones frontalières sont caractérisés par une population jeune, à l'inverse des secteurs économiquement sinistrés, qui ont du mal à retenir leurs actifs, comme le Revermont ou le Bugey.

Un marché du logement en croissance

Le marché de la construction de nouveaux logements est très dynamique dans le massif du Jura, dû aux effets d'attractivité des villes comme Lyon, Besançon, Lons le Saunier ou l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, mais aussi de la proximité de la Suisse. Cette dernière a un double effet : les français qui viennent en zone frontalière pour aller travailler en Suisse mais aussi des citoyens suisses qui viennent résider en France soit à titre principal, soit à titre secondaire. Tous ces phénomènes conjugués entraînent une construction importante de logements neufs. Ainsi, dans l'Ain entre 2001 et 2010, ce sont 6 175 logements qui ont été construits dans le canton de Ferney-Voltaire et 4 153 dans le canton de Gex quand dans le même temps il s'en construisait moins de 300 dans des cantons comme Hauteville-Lompné

ou Brenod, voire même 200 seulement dans le canton de Saint Rambert en Bugey. Dans le département du Jura, on retrouve le même phénomène avec la construction de 1066 logements dans le canton de Morez, très impacté par le phénomène frontalier, ajouté au tourisme, alors que ce nombre tombe à un peu plus de 100 dans des cantons comme les Bouchoux ou Saint Julien, ou de 200 comme Salins les Bains, Les Planches en Montagne ou Nozeroy. Enfin, dans le Doubs, on trouve les cantons frontaliers à fort développement tels que Pontarlier (2 501), Maîche (1 190), Morteau (1 298), ou Mouthe (869), et ceux sous l'influence de Besançon, qui s'exerce de plus en plus loin (Ornans 851, Marchaux 1461, Vercel-Villedieu le Camp 1 162). Cette dynamique dans la construction pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, la forte demande entraîne une hausse importante du coût de l'immobilier, tant pour l'achat que pour la location. Dans le Pays de Gex, les coûts du marché immobilier sont identiques à ceux de la région parisienne !

Par ailleurs, cette construction importante, de maisons particulières surtout, prélève des terres agricoles de qualité et suscite de grandes interrogations en matière d'urbanisme et de paysage.

Une autre particularité du logement sur le massif est l'évolution du nombre de résidences secondaires par rapport aux résidences principales. En effet, on assiste dans les zones frontalières et dans la zone d'attractivité de Besançon à une baisse du nombre de résidences secondaires par rapport aux résidences principales, d'une part en raison du nombre important de logements neufs, d'autre part en raison de la transformation de résidences secondaires en résidences principales. C'est le cas de cantons comme Mouthe, Pontarlier, Vercel-Villedieu le Camp, Montbenoit ou encore les cantons de la Petite Montagne du Jura, ou du sud de l'Ain.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **574 250 habitants**, inégalement répartis sur le territoire du massif, avec une forte concentration en périphérie et **une densité de population élevée**, de 58 habitants au km² et de 53 dans la zone montagne (la seconde des massifs derrière les Vosges),
- **Un massif attractif et cosmopolite, surtout en zone frontalière**,
- **Une démographie aux dynamiques contrastées**,
- **Une population plus jeune** que dans les autres massifs,
- **Un marché du logement en croissance**, où prédomine la maison individuelle,
- **Des espaces frontaliers très dynamiques** mais soumis à une forte pression foncière et souffrant de manques sur certains types de logements (petite taille, logement social...).



Un capital emploi en mutation

Un niveau de chômage en hausse depuis 10 ans

Le taux de chômage connaît une hausse sensible depuis dix ans mais cette hausse s'est accélérée depuis 2009. A la fin 2012, le taux moyen du chômage dans le massif est de l'ordre de 8,3% alors qu'il n'était que de 6,9% lors de l'élaboration du premier schéma de massif à l'automne 2006. Il reste toutefois inférieur au taux de chômage dans les deux régions, 9,9 en Franche-Comté et 8,9 en Rhône-Alpes, et par rapport au niveau national qui s'élève à 9,9% au 3^{ème} trimestre 2012. Par ailleurs, il faut constater que sur les zones d'emploi frontalières entièrement situées dans le massif, ce taux est beaucoup plus faible (6,5% pour Morteau, 7,1 pour Pontarlier). Il reste également relativement faible dans les zones d'emploi de Lons le Saunier (6,7%) et Bourg en Bresse (7,2%).

À l'inverse, le taux de chômage est élevé et a connu une forte progression dans les zones d'emploi d'Oyonnax (10,1%) et surtout Belfort Montbéliard (12%). Dans ces deux zones, le taux a augmenté de deux points entre le 3^{ème} trimestre 2006 et le 3^{ème} trimestre 2012.

On peut donc conclure que la situation de l'emploi, même si elle se dégrade dans le massif, en particulier dans les grands bassins industriels, comme dans le reste de la France, la situation reste malgré tout plus favorable avec un effet évident des emplois suisses, en hausse depuis 2011 et qui viennent corriger positivement le chômage de la zone massif.

Un niveau d'emploi satisfaisant, bien qu'en diminution sur quelques zones d'emploi

Du point de vue de l'emploi, le massif du Jura paraît assez dynamique. En effet, entre 1998 et 2012, le massif présente une augmentation nette du nombre d'emplois s'élevant à 62 209 pour les 12 zones d'emplois concernant le massif, soit une hausse de 8,6%, avec toutefois une

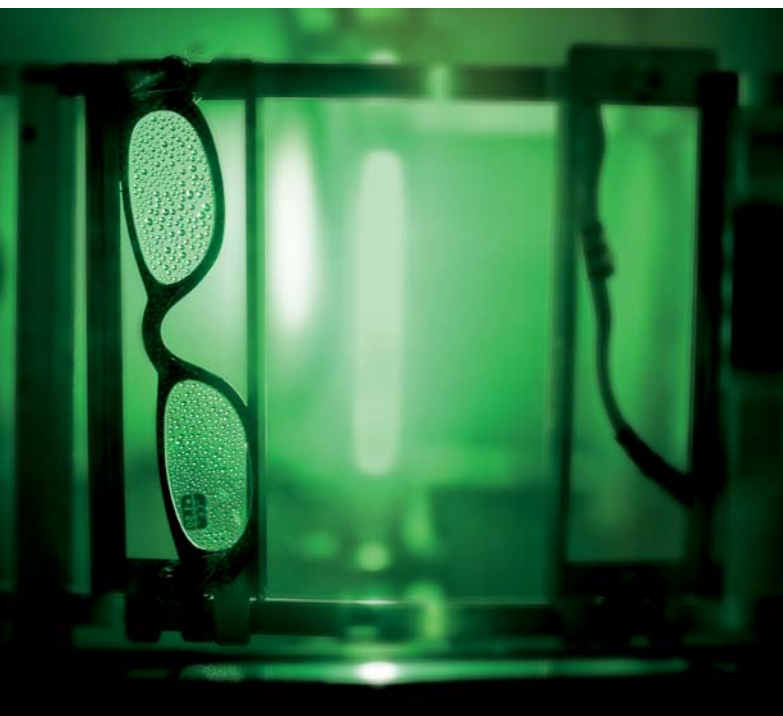
légère baisse de 1,4% depuis 2007, année où le nombre d'emplois était maximal, comme au niveau national. Par ailleurs, on retrouve là les disparités observées au niveau des taux de chômage entre zones d'emploi. Les plus fortes hausses du nombre d'emplois sont observées dans les zones d'Ambérieu en Bugey (+30,6%), de Bourgoin-Jallieu et Chambéry (environ 20%) et dans une moindre mesure de Besançon, Pontarlier et Bourg en Bresse (entre 9 et 13%). A l'opposé, les baisses les plus importantes se trouvent sur les zones d'emploi de Saint Claude (-15,5%), d'Oyonnax (-11,4%) et Belfort-Montbéliard (-10%), c'est-à-dire dans les bassins industriels traditionnels.

Si l'on regarde l'évolution du nombre d'emplois dans les cantons du massif, ce qui gomme l'effet externe au massif des zones d'emploi, on constate une hausse du nombre total d'emplois de 14 300 emplois pour atteindre un total de 214 500 emplois en 2009. Mais cette hausse cache d'importantes disparités. En effet, cette hausse globale est due essentiellement à une hausse importante dans les secteurs des services (+12 500), des administrations (+10 150), et dans une moindre mesure de la construction (+3 700). Les emplois dans l'administration correspondent essentiellement à des emplois dans les collectivités et leurs groupements. En revanche, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie perdent respectivement 2 100 et 9 900 emplois. La différence est grande également entre les trois principaux départements du massif.

Entre 1998 et 2009, l'Ain gagne 9 300 emplois, avec des hausses importantes dans certains cantons comme Lagnieu (+2 600), Ferney-Voltaire (+2 200), Ambérieu-en-Bugey (+1 450) ou Gex (+1 200). En revanche, les deux cantons d'Oyonnax perdent au total 12 500 emplois. On peut s'interroger sur les facteurs qui font qu'Oyonnax perd 12 500 emplois au total et près de 17 000 dans l'industrie quand Izernore, à 10 km, en gagne 520, dont 140 dans l'industrie, la hausse la plus importante du département et du massif !

Le Doubs gagne 7100 emplois, avec là encore une croissance importante des emplois dans l'administration (+4 000), dans les services (+4 400) et le bâtiment (+1 500). En revanche, l'industrie perd 1 700 emplois et l'agriculture 1 000. Au niveau des cantons, les pertes sont moins importantes que dans l'Ain avec le canton de Pont-de-Roide qui perd 300 emplois ou celui de Saint-Hippolyte qui en perd 100. Les plus fortes hausses sont observées dans les cantons de Pierrefontaine-les-Varans (+2 100) ou de Vercel (+1 500).

À l'inverse, le département du Jura perd globalement des emplois (- 2 250), avec des cantons qui perdent beaucoup tels que Saint-Claude (-1 078) ou Morez (-750), et peu de cantons qui gagnent comme Beaufort (+250) ou Conliège (+142). Les pertes sont très importantes dans l'industrie, le Jura perdant 4 700 emplois, essentiellement dans les cantons de Saint-Claude, Morez, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Moirans-en-Montagne et Champagnole. En revanche, le Jura perd moins d'emplois agricoles que les deux autres départements (450).



Laboratoire A.LU.TEC, Laboratoires d'analyses industrielles en lunetterie et optique basé à Morez

Des emplois encore marqués par le caractère industriel du massif

Les territoires de montagne sont traditionnellement associés à une économie plutôt basée sur l'agriculture et l'artisanat, induisant une forte présence du travail non salarié. Cette tendance est moins vraie dans le massif du Jura, où la part des emplois industriels reste très élevée. En 2008, la part des emplois industriels s'élevait encore à 26,5%, comme dans le massif vosgien (26,3%). Dans deux zones d'emplois (Saint Claude et Oyonnax), ce taux atteint même 37%. Les trois autres massifs sont compris entre 12,4 et 17%. Ce taux de 26,5% est à rapprocher du taux national qui ne s'élève qu'à 14,3%. De plus, il faut préciser qu'il s'agit essentiellement d'emplois dans des petites structures car il n'y a pas de grands sites industriels. Dans le secteur du BTP, le massif

du Jura atteint un niveau proche des autres massifs (+7,9%), puisqu'ils sont tous compris entre 7,7 et 8,6%, nettement supérieurs au niveau national (6,9%). Ceci démontre la dynamique de construction et de rénovation de l'habitat dans les différents massifs. La zone d'emploi de Morteau atteint le taux maximum dans ce domaine avec 8,4 %.

En agriculture, le taux d'emplois est de 4,3 %, inférieur aux deux massifs très ruraux que sont le Massif Central et les Pyrénées (6,3 % et 7,7 %) mais légèrement supérieur au niveau national (3 %).

Enfin, compte tenu de l'importance des emplois industriels, le taux d'emplois dans le secteur tertiaire est le plus faible des 5 massifs (61,4 %), voisin de celui des Vosges (62,3 %), alors que les autres massifs sont supérieurs à 70 % et que la France entière atteint 75,8 %.

Des villes périphériques attractives et un travail frontalier en augmentation

Le phénomène d'attractivité des villes situées en bordure du massif et des zones frontalières continue à s'accroître depuis le recensement de 1999.

Les villes périphériques sont davantage en mesure de proposer des emplois dans le secteur tertiaire, mais aussi dans l'industrie grâce aux grandes entreprises installées à proximité (Besançon, Belfort-Montbéliard). Mais ces zones d'emploi sont aussi les plus sensibles aux crises économiques successives, comme le montre l'évolution du taux de chômage depuis 10 ans (+3% sur l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard entre 2003 et 2010).

Dans l'Ain, il faut noter l'influence des départements voisins, qu'il s'agisse de la Savoie (Chambéry) et de la Haute-Savoie (Annecy) ou de la région lyonnaise. De nombreux résidents du Bugey se rendent quotidiennement par le train pour leur travail dans l'agglomération lyonnaise, bénéficiant ainsi de coûts de logement plus bas, pour des temps de trajet finalement pas toujours beaucoup plus importants, et profitant surtout d'une meilleure qualité de vie.

Le travail frontalier vers la Suisse est un phénomène qui a pris de l'ampleur et qui est appelé à en prendre encore, l'économie suisse étant en grande partie déjà sortie de la crise. Le nombre de frontaliers a par exemple augmenté de 5 % en 2010 par rapport à 2009 dans les cantons de Genève et Lausanne.

En 2011, on peut estimer à environ 50 000 le nombre de résidents du massif du Jura qui vont travailler en Suisse quotidiennement. Les Francs-Comtois du massif peuvent être estimés à environ 1 000 dans le canton de Berne, 5 000 dans le canton du Jura, 7 000 dans le canton de Neuchâtel, 16 500 dans le canton de Vaud et 500 dans le canton de Genève, soit un total de l'ordre de 30 000. Dans l'Ain, ce sont les cantons de Vaud avec environ 7 000 frontaliers issus du massif et Genève avec un nombre voisin de 13 000 qui assurent un nombre d'emplois très important pour ce département, estimé à environ 20 000. Ces chiffres doivent être pris avec précaution car d'une part ils évoluent assez rapidement et d'autre part tous les travailleurs frontaliers de l'Ain, du Doubs et du Jura ne résident pas dans le massif, certains venant de très loin, que ce soit du Pays de



Montbéliard ou de Besançon, voire des zones de plaine. En 2009, les frontaliers du massif étaient estimés à 44 700, hors fonctionnaires internationaux (environ 3 500), soit un total d'environ 48 000. On constate donc une hausse entre 2009 et 2011, ce qui correspond bien à la reprise de l'économie suisse dès la fin 2010. Leur origine était la suivante : 23 000 originaire de l'Ain, 17 400 originaires du Doubs, 4 000 originaires du Jura et 300 du territoire de Belfort.

Ce travail frontalier est très important dans certains cantons de Franche-Comté, où il représente parfois plus de 20% des actifs : Maîche 34%, Morteau 43%, Mouthe 44%, Pontarlier 24%, Le Russey 34%, Saint-Hippolyte 23%. Cette part importante de frontaliers dans les actifs explique en grande partie les taux de chômage plus faibles de ces zones.

On retrouve le même phénomène dans le Genevois Français, avec des parts de frontaliers dans les actifs dépassant parfois 50% : Collonges 50%, Ferney-Voltaire 59%, Gex 54%.

Les emplois des frontaliers, en dehors de l'administration internationale, se répartissent pour moitié environ dans le secteur secondaire et pour l'autre moitié dans le secteur tertiaire. Dans le secteur secondaire, les emplois se trouvent essentiellement dans l'horlogerie et la construction de machines et équipements électriques, et dans une moindre mesure dans le BTP. Dans le secteur tertiaire, ce sont essentiellement le commerce, la santé, et l'hôtellerie-restauration qui procurent des emplois.

Un niveau de revenu élevé

Le niveau correct d'emploi, ajouté au travail bien rémunéré en Suisse et dans les villes périphériques du massif, ont pour conséquence de placer le massif du Jura à un niveau relativement élevé de revenu des ménages. Si l'on regarde dans les statistiques de l'INSEE le revenu fiscal localisé (RFL) médian des ménages par unité de consommation, par canton en 2010, on constate des niveaux dans les plus élevés de France, en particulier dans l'Ain. Le canton de Gex fait partie des rares cantons qui, en France métropolitaine, dépassent 30 000€.



Décolletage Jurassien

On trouve d'autres cantons à revenu élevé dans l'Ain (Ferney-Voltaire 26 340€, Collonges 25 805€), dans le Haut-Doubs (25 365 € pour Mouthe ou 24 952€ pour Morteau) et dans le Haut-Jura (23 173€ à Morez ou 20 235€ aux Bouchoux).

Ces cantons tirent les départements vers le haut également. L'Ain avec près de 20 000€ arrive ainsi en 5^e position au niveau national (hors région Ile de France). Les départements du Doubs, du Jura et du territoire de Belfort atteignent également un bon niveau (entre 18 200€ et 19 000€), surtout si on les compare aux départements des autres massifs, à l'exception de ceux situés dans les Alpes du Nord qui cumulent des atouts identiques à ceux du Massif du Jura, renforcés par la présence de villes importantes et très dynamiques (Savoie, Haute-Savoie, Isère) et ceux situés en Alsace. Ces aspects de revenus sont importants car ils ont un impact très positif sur la dynamique des services dans le massif du Jura, en particulier les commerces. L'exemple de la ville de Pontarlier est dans ce domaine particulièrement éclairant.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

Un massif dynamique, avec un bon niveau d'emploi

- **Un taux de chômage** de 8,3 % en 2012, inférieur à la moyenne nationale, mais avec des zones d'emploi en difficulté : Saint-Claude, Belfort-Montbéliard et Oyonnax,
- **Une augmentation du chômage**, passé de 6,9 % en 2006 à 8,3 en 2012,
- **Le caractère industriel** des emplois est encore bien marqué, bien qu'en diminution : en 2003, un tiers des emplois appartiennent à ce secteur, contre 18% en France et 26,5% en 2008, contre 14,3% au niveau national,
- Avec du retard, une progression cependant constante **des emplois tertiaires**,
- **Une forte propension au mouvement des actifs**, qui vont travailler dans les bassins périphériques et en Suisse,
- **Toujours plus de travailleurs frontaliers** : environ 50 000 personnes résident sur le massif et travaillent en Suisse début 2011,
- **Un niveau de revenu élevé** par rapport au périmètre élargi et aux autres massifs.



Des activités économiques très présentes

Un niveau de chômage en hausse depuis 10 ans

Une dichotomie nord-sud

La surface agricole utilisée (SAU) du Massif du Jura s'élève à environ 408 000 ha, soit 41,2 % de la surface du massif, contre 49,6 % au niveau national. Mais on constate sur le massif des différences importantes entre les régions du nord et celles du sud. En effet, dans la partie « massif » du département du Doubs et du Territoire de Belfort, le taux de SAU est plus élevé, en raison d'un relief moins prononcé et donc d'un taux de boisement plus faible. Dans certains cantons, le taux de SAU dépasse 50 % (Maîche 51 %, Montbenoit 57,4 %, Beaucourt 59,3 %) et même dépasse les 60 % dans le canton de Pierrefontaine les Varans (60,5 %). À l'inverse, dans les départements du Jura et de l'Ain, la part de la SAU est plus faible. Dans le Jura, seul le canton de Nozeroy atteint 50 % (50,5 %). Dans de nombreux cantons, la part de la SAU est inférieure à 25 %, descendant même en dessous de 20 % dans les cantons de Moirans-en-Montagne (11,5 %), Morez (13,5 %), Saint-Claude (11,5 %), Bellegarde (18,3 %), Nantua (15,9 %), Seyssel (18,6 %), sans parler des deux cantons d'Oyonnax, urbains et très boisés, où le taux de SAU est inférieur à 8 %. Parallèlement, la part de la surface boisée de ces cantons est très importante, dépassant 60 % dans les cantons de Morez ou de Saint-Claude. À l'est du massif, dans la zone de piémont, la part de la SAU est plus élevée, dépassant 40 % dans les cantons du vignoble jurassien (Salins-les-Bains, Voiteur, Poligny). Elle l'est également dans la partie « massif » des cantons de la plaine (Conliège, Saint-Amour).

Mais, au-delà de ces données brutes du recensement 2010, il est intéressant de regarder l'évolution de la SAU depuis 1988. Dans certains cantons, la perte de SAU en 20 ans est supérieure à 20 %. On trouve dans ce cas les cantons fortement artificialisés du Pays de Gex (Collonges, Gex) mais aussi des cantons où la déprise est forte (Morez, Les Bouchoux, Moirans dans le Jura, Nantua dans l'Ain). Dans certains cantons, on peut

penser que les deux phénomènes interviennent (Bellegarde et Seyssel dans l'Ain par exemple).

Globalement, la SAU du massif du Jura n'a toutefois diminué que de 5,5 % entre 1988 et 2010 et seulement de 0,5 % depuis 2000, ce qui reste relativement faible, puisqu'au niveau national cette diminution s'élève à 3,2 % depuis 2000.

Un nombre d'exploitations en diminution

En 2010, le massif du Jura comptait au total 6 324 exploitations contre 8 642 en 2000, soit une perte de 26,8 %. Le phénomène est particulièrement vrai dans l'Ain (-37,8 %) où l'on assiste à une augmentation importante des superficies. Si l'on regarde la nouvelle catégorie de « grandes et moyennes exploitations » mise en place par le ministère de l'agriculture, on constate que leur nombre n'est plus que de 4 184 en 2010 contre 5 143 en 2000, soit une perte de 18,6 %, taux quasiment identiques dans les trois départements. Ceci démontre que de nombreuses petites exploitations subsistaient encore dans l'Ain en 2000, plus que dans les deux autres départements, et qu'une grande partie ont disparu au cours des 10 dernières années. Ces petites structures représentent encore 42,6 % du total des exploitations dans l'Ain et 40 % dans le Jura alors qu'elles ne représentent plus que 23 % dans le Doubs.

Leur forte concentration se traduit par une forte professionnalisation et spécialisation des exploitants qui fait significativement régresser la pluriactivité. Les cantons subissant les plus fortes baisses se situent dans l'Ain où le nombre total d'exploitations entre 2000 et 2010 chute très fréquemment de plus de 40 % (Ambérieu, Bellegarde, Belley, Brénod, Coligny, Ferney-Voltaire, Hauteville, Lhuis, Nantua, Treffort-Cuisiat, Virieu-le-grand), et même de 77 % dans le canton d'Oyonnax - Nord. Ces taux de disparition sont à rapprocher du nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants, en raison du

nombre croissant des formes collectives d'agriculteurs (GAEC, EARL, SCEA...).

Dans l'Ain, où le nombre de moyennes et grandes exploitations a diminué de 18,9% entre 2000 et 2010, le nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants n'a diminué que de 10,2%, ce qui confirme le phénomène de regroupement. Les chiffres sont voisins dans les autres départements. La perte est de 11,5% dans le Jura, pour une perte de 18,2% d'exploitations. Dans le Doubs, la perte du nombre d'exploitants et de co-exploitants n'est que de 9,6% pour une perte du nombre d'exploitations de 18,4%.

Si l'on regarde enfin l'âge des chefs d'exploitation, on constate comme pour la population en général, que le Jura est le plus jeune des cinq massifs, le seul avec un taux d'exploitants de plus de 50 ans inférieur à 50% (46% contre 52 à 56% pour les quatre autres massifs). Ceci est dû à un bon taux de renouvellement des chefs d'exploitations, en particulier dans le département du

Doubs, où l'on est proche d'une installation pour un départ. Dans ce département, les installations se font essentiellement dans la zone massif (plus de 80% sur la période 2007-2011 alors que les communes du Doubs ne représentent que 63% dans la zone massif). Dans le Jura, l'installation est légèrement supérieure également dans la zone massif, alors que dans l'Ain c'est l'inverse: 38% alors que les communes du massif représentent 50% du total des communes. Il faut toutefois noter un point encourageant, ce taux est en augmentation par rapport à la période 1992-2005 où il n'était que de 30%, contrairement aux deux autres départements où ce taux baisse de 5 points.

On constate également, comme dans l'ensemble de la population, un léger vieillissement des chefs d'exploitation, la part des chefs d'exploitations de plus de 60 ans augmentant légèrement entre 2000 et 2010 (8 à 10% dans l'Ain, 4 à 5 dans le Doubs et 7 à 8 dans le Jura), mais restant relativement faible.



INSTALLATION EN AGRICULTURE

	AIN		DOUBS		JURA		TERRITOIRE DE BELFORT	
	1992-2005	2007-2011	1992-2005	2007-2011	1992-2005	2007-2011	1992-2005	2007-2011
Nombre total d'installations aidées	800	281	1 211	340	820	221	54	9
Nombre d'installations aidées dans le massif	241	107	1 035	273	508	131	9	1
Nombre d'installations aidées par an dans le massif	17,21	21,40	73,90	54,60	36,28	26,20	0,64	0,20
Part des installations aidées dans le massif	30,10 %	38,07 %	85,46 %	80,29 %	64,95 %	59,28 %	16,67 %	11,11 %
Part des communes du département dans le massif	50,00 %	50,00 %	63,00 %	63,00 %	57,00 %	57,00 %	0,90 %	0,90 %

Une forte spécialisation laitière

Une des particularités du massif est sa grande spécialisation laitière. Le lait étant essentiellement produit à partir de prairies permanentes, la surface en herbe atteint 74,4% de la SAU dans le massif en 2010, voire plus de 90 % dans les zones de montagne. Si l'on ajoute les cultures fourragères, c'est-à-dire les prairies temporaires, le maïs fourrager... ces chiffres passent à près de 100%. Ce taux est très supérieur à celui des autres massifs, les Pyrénées atteignant toutefois 70%, mais le massif central, qui comprend des zones de grandes cultures, étant en dessous de 60%. Au niveau national ce taux est très faible puisqu'il n'atteint que 28% En outre, cette agriculture est synonyme de qualité avec la production de fromages à forte valeur ajoutée. En effet, on trouve sur le massif quatre AOC fromagères: Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex, le Comté étant la première AOC de France en volume, avec 57 000 tonnes produites en 2011. Le Gruyère, qui n'a pas obtenu l'AOP européenne, a finalement fait le choix d'une IGP. Enfin, il faut signaler que le massif du Jura est concerné



pour une faible part par les AOC Beurre de Bresse et Crème de Bresse (obtenues en 2012) et par les IGP Tome de Savoie et Emmental Français Est-Central.

PRODUITS SOUS SIGNES DE QUALITÉ DU MASSIF DU JURA

AOC / AOP / AOR		IGP	
Produits laitiers	6 AOC (dont 4 AOP) • Comté • Morbier • Mont d'Or • Bleu de Gex • Beurre de Bresse • Crème de Bresse (demande d'AOP en cours)	Fromages (3)	• Emmental français Est-Central • Tome de Savoie • Gruyère
Vins	9 AOC (AOP) • Arbois • Bugey • Château Chalon • Côtes du Jura • Crémant du Jura • L'Etoile • Macvin du Jura • Roussette du Bugey • Seyssel	Vins (3)	• Vin de Franche-Comté • Coteaux de l'Ain • Comtés rhodaniens
Volailles	1 AOC (AOP) • Volaille ou Poulet de Bresse ou Dinde de Bresse ou Poularde de Bresse ou Chapon de Bresse	Porc (3)	• Viande de Porc de Franche-Comté • Saucisse ou Jésus de Morteau • Saucisse de Montbéliard
Eaux de vie	2 AOR (réglementées) • Eaux de vie de marc originaire de Franche-Comté ou Eaux de vie de vin originaire de Franche-Comté • Eaux de vie de marc du Bugey ou Eaux de vie de vin du Bugey 16 AOC + 2 AOR		

AOC FROMAGÈRES (EN TONNES PRODUITES)

	2001	2006	2011	Nombre d'ateliers de production	
				Massif du Jura	Hors massif
Comté	48 313	50 202	57 879	141	14
Morbier	4 251	7 624	9 362	39	2
Mont d'Or	3 286	4 096	4 737	11	-
Bleu de Gex	500	528	445	4	-
TOTAL des ateliers				152	16



Cette spécialisation laitière de la zone massif se traduit d'ailleurs par une hausse du quota laitier dans cette partie des quatre départements avec, parfois de grandes différences entre cantons. Ainsi dans l'Ain où le quota augmente globalement de 1,33%, les variations vont de +27% dans le canton de Saint-Rambert-en-Bugey à -54,33% dans le canton d'Ambérieu. Dans le Doubs, l'augmentation globale est de 6,09%, tous les cantons augmentant de 2 à 10%. Dans le Jura, l'augmentation est de 6,77% mais avec quelques cantons en diminution, tels que les Bouchoux qui perd 8,72% ou Moirans en Montagne qui perd 4%.

La spécificité de cette filière agricole se caractérise par la structure des entreprises de transformation, à savoir les fromageries. Elles représentent près de 30 % des entreprises de transformation laitière de l'ensemble du territoire français. Toutefois, du fait de leur petite taille, certaines sont très fragiles et pourraient être menacées de fermeture ou de rachat par de grands groupes économiques. En 2011, la zone massif comptait encore 152 ateliers de fabrication de fromages AOP, les zones hors massif du Doubs et du Jura en comptant 13. Il faut noter que le Doubs transforme à lui seul plus de la moitié du quota du massif. Cette particularité de la structure des ateliers de transformation se retrouve au

niveau du prix du lait, beaucoup plus élevé que dans les autres régions de France. En effet, outre le fait que les produits de qualité se vendent mieux, les producteurs bénéficient d'un bon retour de la valeur ajoutée, tout particulièrement lorsqu'ils vendent une partie de leur production en direct à la fruitière. Le prix du lait payé aux producteurs atteint environ 45 centimes dans le massif du Jura lorsqu'il est d'environ 30 centimes dans les autres régions de France. Ceci se retrouve au niveau du résultat économique des exploitations. Si l'on prend le résultat comptable avant impôts en 2010, les exploitations laitières du Jura arrivent loin devant celles des autres massifs :

Ensemble des massifs : 23 300 €

Alpes : 22 000 €

Jura : 35 500 €

Massif Central : 20 600 €

Vosges : 26 900 €

Enfin, la part trop modeste des exportations constitue une faiblesse pour le massif, car elle entraîne un plafonnement des ventes de la production fromagère, mais permet aussi d'envisager un développement de la production dans les années à venir.

Un manque de diversification des productions

Les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux couvrent moins de 10 % de la SAU du massif. Elles sont surtout présentes dans les communes du Territoire de Belfort et de l'Ain, alors qu'elles sont en constante diminution dans le Doubs et dans le Jura. Le vignoble quant à lui couvre 0,5 % de la SAU avec environ 1 100 ha dans le Revermont du Jura (Arbois, Poligny, Voiteur...) et près de 600 ha dans le Bugey. Il faut rappeler que le massif du Jura compte désormais 9 AOP viticoles et 3 IGP, depuis 2009 où les vins du Bugey ont obtenu l'AOC.

Pour ce qui est des productions animales, à l'exception de l'Ain (production de viande bovine et ovine, pisciculture...), le massif est centré sur la production de lait et de Comté, ce qui freine le développement des autres productions. On constate une légère diminution du nombre de vaches nourrices, en raison d'une baisse d'effectif dans les trois départements de Franche-Comté, non compensée par une légère hausse dans l'Ain (13 396 têtes en 2010 contre 13 717 en 2000 sur l'ensemble du massif). Le phénomène est exactement le même pour les mères brebis, où la baisse de 2000 têtes en Franche-Comté n'est pas compensée par les 1000 brebis supplémentaires de l'Ain (23 848 brebis en 2010 contre 24 872 en 2000). Enfin, malgré l'obtention des IGP « Saucisse et Jésus de Morteau » et « Saucisse de Montbéliard », la

production porcine a poursuivi sa baisse d'effectif, là encore malgré une légère hausse dans l'Ain (4 000 truies en 2010 contre 4 300 en 2000 sur l'ensemble du massif). Il faut toutefois souligner que, grâce aux IGP et à l'utilisation du petit lait des fromageries dans l'alimentation, l'élevage porcin résiste mieux dans le massif du Jura qu'au niveau national. Les difficultés rencontrées pour l'installation de nouvelles porcheries sont une des raisons essentielles de la baisse de production dans ce secteur.

Des manques de main d'œuvre

La forte professionnalisation des éleveurs, leur grande implication dans l'organisation des filières, l'amélioration des conditions de travail dans les exploitations et les unités de transformation, se heurtent toutefois à un manque de main d'œuvre, qu'il s'agisse des salariés des exploitations ou des fromagers et employés dans les fruitières et caves d'affinage.

Il faut aussi souligner que la part des exploitants et co-exploitants pluriactifs est beaucoup plus faible dans le Jura que dans les autres massifs en 2010 :

France entière : 17,7

Zones montagne et piémont : 19,2

Alpes : 24,3

Corse : 18,2

Jura : 13,2

Massif Central : 16,6

Pyrénées : 24,2

Vosges : 31,4

Ce faible taux de pluriactifs est à rapprocher de la spécialisation laitière, du revenu élevé qu'elle procure et de la faible diversification des ateliers.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **La surface agricole utilisée** représente 35 % de la superficie du massif, avec une dichotomie nord sud : 43,4 % dans la partie massif du département du Doubs, 15 % pour certains cantons du sud du massif,
- **Un nombre d'exploitations en diminution** : -25 % entre 1998 et 2000, phénomène encore plus sensible dans les cantons où la SAU est faible,
- **Une forte spécialisation laitière et herbagère** : la surface en herbe atteint près de 75 % de la SAU du massif,
- **Des productions de fromages à forte valeur ajoutée** : 6 AOC et 3 IGP,
- **Une spécificité du massif** : les nombreuses fruitières de petite taille, qui représentent près de 30 % de l'ensemble des entreprises de transformation laitière nationales,
- **Une faiblesse** : le niveau trop modeste des exportations,
- **Un manque de diversification des productions**, du fait de la spécialisation laitière, exception faite de l'Ain (viande bovine et ovine, pisciculture...),
- **Des manques de main d'œuvre** : salariés dans les exploitations, fromagers, employés des fruitières.



La forêt et le bois

En 2000, la forêt représentait 43 % de la surface du massif, ce qui en fait, avec les Vosges (58%), un des massifs les plus boisés, les trois autres massifs ayant des taux de boisement voisins de 30%. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 28 %. Les espaces les plus boisés sont présents dans le sud du massif, dans les départements de l'Ain (le taux de boisement atteint 60% dans le Bugey) et du Jura. Le taux de boisement de certains cantons dépasse largement les 50 % : Oyonnax-Nord (57 %), Mouthe (58 %), Saint-Claude (59 %), Morez (62 %) et Moirans-en-Montagne (66 %). À l'inverse certains cantons ont des taux de boisement relativement faibles : Izernore (32,5%), Pierrefontaine les Varans (31,7%), Arinthod (31,8%), Voiteur (34,8%). Une grande diversité d'essences est représentée sur le massif. Tout d'abord sur les premiers plateaux (500m-650m), le hêtre et le sapin dominant même si on y trouve l'érable sycomore, le frêne, le tilleul et le charme. Sur le second plateau (650m-1000m), le sapin est prépondérant aux côtés du hêtre et de l'épicéa.

C'est une forêt assez capitalisée, avec toutefois une proportion assez faible de très gros bois (environ 5%), mais avec plus de 20% de gros bois.

Enfin, sur les hautes chaînes (supérieures à 1000 mètres), c'est l'épicéa qui est le plus représentatif de la forêt. Ainsi, la forêt du massif est à dominante résineuse avec environ 56 % du volume total que l'on peut estimer à près de 100 millions de m³. En outre, cette forêt est essentiellement privée (58 %), le reste étant de nature communale.

Des difficultés qui réduisent la compétitivité de la forêt jurassienne

La première difficulté concerne la ressource en bois. Comme signalé précédemment, la majeure partie de la forêt a un caractère privé, surtout sur les terres d'altitude. Ces parcelles forestières, souvent très morcelées, sont difficiles d'accès, ce qui nuit à une exploitation rationnelle. Par ailleurs, de nombreux propriétaires ont bénéficié de ces terres par héritage et ne s'intéressent pas à leur gestion et à leur rentabilité économique. La mise en place par la forêt privée de plusieurs Plans de Développement de Massif (PDM), au cours des cinq dernières années, a toutefois permis sur les territoires concernés une restructuration et une meilleure exploitation des forêts. Ce type d'actions a permis également, pour chaque PDM une sensibilisation de plusieurs centaines de propriétaires à la situation de leur bien forestier, souvent négligé.



De plus, le massif subit une situation concurrentielle de la part des bois étrangers. Le bois sec importé de Finlande et le bois collé disposent d'une place prépondérante sur le marché du fait d'une qualité de résistance de même niveau que le bois d'altitude jurassien. On note également que l'exploitation et la transformation du hêtre tend à faire reculer la demande en sapin et en épicéa. Enfin, le massif subit les conséquences du vieillissement de ses arbres sur pied, en particulier pour les résineux, dont l'image est dévalorisée à cause de leur poids plus lourd et de leur plus forte densité en nœuds.

Au niveau des acteurs et de l'organisation de la filière, quelques faiblesses sont à prendre en compte. L'interprofession n'est pas aussi structurée et dynamique que dans d'autres secteurs d'activité, alors qu'il y a un besoin important d'organisation de la filière pour adapter l'offre à la demande. Une meilleure liaison entre la production, la première et la deuxième transformation, est essentielle pour améliorer la compétitivité de la filière. Le projet de Maison du Bois à Cormaranche en Bugey devrait permettre d'améliorer les relations entre les différents organismes de l'Ain et dynamiser la filière. D'autre part, si des groupements de sylviculteurs existent notamment dans l'Ain, les Associations Syndicales Autorisées (ASA) ne sont pas assez nombreuses sur le territoire du massif, voire quasi inexistantes dans le département de l'Ain, et de plus leur manque de structuration et de moyens financiers réduisent considérablement leur rôle sur le massif. La création de plusieurs ASA a toutefois été constatée au cours de dernières années, et la mise en place des PDM devrait en favoriser la création de nouvelles.

En ce qui concerne les scieries, leur nombre est important mais elles sont de faible taille, ce qui pose un problème face à la concurrence et réduit leurs capacités d'investissement et de modernisation. Enfin, la filière bois manque de débouchés vers des structures industrielles lourdes, comme par exemple la papeterie.



Un potentiel de production élevé et diversifié

Le bois jurassien, bois d'altitude très résistant, est d'une grande qualité, notamment reconnue au travers de la démarche « Jura Supérieur ». Par ailleurs, un des atouts du massif du Jura est le nombre important d'entreprises de deuxième transformation. Ces entreprises sont essentiellement tournées vers la construction-charpente, mais aussi en direction des secteurs du meuble, de la tournerie-tabletterie, du jouet et de l'emballage.

Le développement du bois énergie est également une chance pour la filière bois du massif. Un pôle d'excellence rural (Enerbois) porté par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey a été labellisé et des initiatives sont

prises à ce niveau comme, par exemple, sur le plateau d'Hauteville avec la création d'un centre de formation par alternance, d'une chaufferie bois avec cogénération gaz alimentant un réseau de chaleur public. Enfin, une des caractéristiques régionales est la proximité de filières de formation très variées, que cela soit en formation initiale ou continue, secondaire ou supérieure, privée ou publique.

Enfin, le projet d'AOC Bois, le premier projet en France avec celui de la Chartreuse, est une chance à saisir pour le massif du Jura.

C'est donc une filière qui a de nombreux atouts pour se développer tant par sa matière première que par ses nombreuses entreprises et compétences présentes sur le territoire.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **La forêt** représente 43 % de la surface du massif (28 % en France),
- **Une grande diversité d'essences mais mal valorisées**
 - bois de qualité (démarche « Jura Supérieur » et projet d'AOC),
 - Mais, vieillissement des arbres sur pied, d'où une certaine dévalorisation sur le marché,
- **Une forêt essentiellement privée** (58 % de l'ensemble)
 - Des Associations Syndicales Autorisées et des groupements en nombre insuffisant,
 - Des difficultés d'exploitation,
- **Au plan économique :**
 - Une forte concurrence des bois étrangers,
 - Un certain manque d'organisation interprofessionnelle,
 - Des liaisons insatisfaisantes entre la production, la première et la deuxième transformation,
 - Un manque de débouchés vers des structures industrielles lourdes,
- Mais un **potentiel de production élevé** et diversifié
 - Un bois d'altitude très résistant,
 - Un nombre important d'entreprises de 2^e transformation, dans les secteurs du meuble, de la tournerie-tabletterie, du jouet et de l'assemblage,
 - Le développement du bois construction et du bois énergie,
 - Des filières de formation régionales très variées.



Un tourisme à diversifier

Un tourisme qui évolue dans le temps et l'espace

L'activité touristique sur le Massif était, dans les années 1970 - 2000 caractérisée par une saisonnalité forte avec une polarisation importante sur l'hiver et les mois de juillet et d'août.

Au plan géographique, deux sous-régions touristiques se dégageaient au sein du massif, comme l'illustre la répartition des hébergements touristiques, concentrée sur la partie centrale du massif. Tout d'abord le « Jura Blanc », qui correspond à la partie la plus élevée du massif (cantons de Pontarlier, Mouthe, Saint-Claude, Gex, Saint-Laurent-en-Grandvaux), est le siège de la pratique des activités « neige ». La seconde zone touristique correspondait à la région dite des lacs, située aux alentours de Clairvaux-les-Lacs, Champagnole, Moirans-en-Montagne et Orgelet. Cette dernière était concernée uniquement par un tourisme estival, avec un grand nombre d'hébergements de plein-air fréquentés principalement par les touristes néerlandais.

Aujourd'hui, les choses évoluent, comme cela était prévu dans le schéma de massif en 2006. En effet, au niveau des périodes d'accueil, on constate certes encore une concentration forte sur les périodes de vacances scolaires d'hiver et d'été, mais on assiste à une fréquentation croissante hors vacances, tant en hiver qu'au printemps ou à l'automne, en particulier avec une clientèle en augmentation de groupes et de seniors.

Sur le plan géographique, on peut aujourd'hui considérer une dizaine de pôles touristiques, même s'ils présentent des niveaux de fréquentation différents. Au-delà des trois grandes stations de ski alpin (Les Rousses, Métabief, Monts Jura), on peut distinguer huit autres pôles pour lesquels le tourisme représente un apport non négligeable dans l'économie locale :

- Pays Horloger,
- Pontarlier - Mont d'Or deux Lacs,
- Pays de Courbet (Loue - Lison),
- Pays du Revermont (Arbois - Poligny - Salins les bains),
- Pays des Lacs (Clairvaux - Chalain),
- Station des Rousses,
- Haut-Jura-Saint Claude,
- Jura Sud,
- Plateaux d'Hauteville et du Retord,
- Lac de Nantua,
- Monts Jura - Pays de Gex.

Cette activité touristique est créatrice d'emplois et génère des retombées économiques directes et indirectes. Il n'est pas facile d'évaluer ces retombées mais on peut estimer les retombées directes entre 350 et 400 M€, pour un nombre d'emplois salariés de l'ordre de 7000 ETP. Les retombées indirectes sont plus difficiles à évaluer, et au-delà du chiffre d'affaire généré par les touristes, l'activité touristique favorise le maintien, voire le développement, de services dont peuvent bénéficier les habitants du Massif, ce qui contribue à l'attractivité du Massif du Jura.



Les clientèles touristiques actuelles du massif se distinguent principalement par leur caractère familial. En effet, près de 60% des clientèles viennent avec des enfants de 16 ans et moins. 56% des touristes ont moins de 50 ans. La clientèle plus jeune de la tranche 18 - 25 ans est en revanche peu présente. En termes de provenance, la clientèle est essentiellement de proximité. En 2010, 15,4% des touristes provenaient de la région Rhône-Alpes, et 22,2% de Franche-Comté. La clientèle originaire d'Ile de France est sous-représentée par rapport à son poids sur l'ensemble des voyages français. La clientèle étrangère quant à elle représente 31% des nuitées dans les hébergements marchands, ce sont principalement des Néerlandais, suivi des Allemands et des Belges. Cette clientèle représente un enjeu fort car elle génère des retombées économiques par nuitée nettement plus importantes que la clientèle française. La durée moyenne des séjours est de 4,6 jours et l'essentiel des ces nuitées est réalisé chez les parents, les amis et les résidences secondaires (67,2%). Concernant les activités pratiquées pendant leurs séjours, les clientèles viennent à 49% pour pratiquer des activités diverses de détente, 27% n'ont pas d'activité particulière durant leurs séjours.

Une offre d'hébergements touristiques à améliorer

Aujourd'hui, on compte plus de 65000 lits touristiques marchands sur le territoire, avec une forte prégnance de l'offre en hôtellerie de plein-air, qui totalise près de la moitié des lits soit 29000 lits. Les meublés (labelli-

sés) totalisent près de 8600 lits soit environ 13% de la capacité d'accueil marchande. Les hébergements collectifs (centres de vacances) totalisent 11100 lits contre 8800 lits pour l'hôtellerie et plus de 1660 lits pour les chambres d'hôtes. Enfin les hébergements de randonnées et gîtes d'étapes représentent environ 3500 lits.

L'hôtellerie de plein-air, pour laquelle 78% des emplacements sont classés en 3 ou 4 étoiles, tend à s'orienter vers les habitations légères de loisir en vue de développer la fréquentation pendant les ailes de saisons (mai-juin et septembre-octobre). Des travaux de modernisation et de requalification ont permis aux campings du massif de conserver un niveau de prestations relativement qualitatif. On compte pour 2011, 1 035 950 nuitées dont 54% de nuitées étrangères. Les taux d'occupation sont de 20,4% pour les emplacements nus et de 53,1% pour les emplacements équipés.

Concernant les hôtels, on compte 1 106 331 nuitées hôtelières en 2011, dont 20% de nuitées étrangères. 18% des nuitées se font en 0-1*, 59% en 2* et 23% en 3-4*. Le taux d'occupation est de 51%, et les nuitées d'affaires représentent 48,8% des nuitées.

D'après un diagnostic sur l'hôtellerie indépendante franc-comtoise mené par le CRT Franche-Comté, on constate une forte représentation des hôtels 2* et une carence d'hôtels 3 et 4* nécessaires pour attirer la clientèle, notamment étrangère. La plupart des établissements ne proposent pas d'équipement de loisirs : piscine, sauna, jacuzzi... On note également que 70% des établissements ont réalisé des travaux de rénovation ces 10 dernières années et que 45% d'entre eux ont des projets dans les 3 ans à venir. Enfin, en 2009, une cinquantaine d'établissements présentaient un risque de fermeture sur la Région Franche-Comté, dont près de 40 dans le massif du Jura.

Il est important de remarquer que le secteur de l'Ain concentre près de la moitié des lits touristiques en hôtellerie, notamment dans le Pays de Gex et la ville thermale de Divonne les Bains. Notons que dans ce secteur, il s'agit d'une hôtellerie de qualité, haut de gamme, qui fait cruellement défaut sur le reste du massif.

L'offre collective constituée de centres et de villages de vacances est importante dans le massif du Jura. Le caractère social et familial qui caractérise ce type d'hébergement, ainsi qu'un mode de gestion associatif pour la plupart d'entre eux ne facilitent pas les investissements indispensables aujourd'hui. Effectivement, afin de répondre aux attentes de la clientèle actuelle en termes de service et de confort, il est nécessaire de requalifier, de mettre aux normes, et de doter ces établissements d'équipements complémentaires : piscines, zones de détente et de remise en forme, salles de spectacle...

De nombreuses subventions provenant de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales ont permis d'accompagner au cours des dix dernières années vingt établissements dans leurs travaux, pour un coût total d'environ 60 M€. Ces investissements ont eu un impact très important en terme de fréquentation : 14 villages de vacances rénovés entre 2000-2011 et présentant des statistiques fiables et comparables ont montré une



hausse de 35 % du nombre de nuitées. En matière d'emploi, sur cette même période et pour les mêmes villages, on a constaté une hausse des emplois de 50%, essentiellement en emplois permanents, ce qui est logique compte-tenu des périodes d'ouverture allongées. Les travaux de requalification de ces hébergements sont donc à poursuivre, ainsi que les efforts de reprise et de réhabilitation des infrastructures actuellement vacantes. Il faut ajouter aussi que ces villages de vacances rénovés, d'un niveau 2-3*, permettent de compenser en partie le déficit de capacité hôtelière, tout particulièrement lors des grands événements sportifs (Tour de France, Transjurassienne et Transju'trail, Coupe du Monde de combiné nordique...).

Les meublés labellisés, sont nombreux mais relativement diffus et de qualité moyenne. Ils mériteraient également pour la plupart d'être rénovés. En effet, la fréquentation nettement supérieure des gîtes classés en 3 ou 4 épis par rapport aux classements inférieurs met clairement en évidence l'attente des clientèles en termes de qualité.

Enfin, moins nombreux, les hébergements de randonnée et gîtes d'étapes sont parfaitement adaptés à la clientèle touristique du massif pratiquant l'itinérance, notamment sur les Grandes Traversées du Jura, tout comme les chambres d'hôtes qui viennent compléter l'offre d'hébergement de qualité.

Le massif possède également un fort potentiel d'hébergements non marchands avec d'une part des résidences secondaires (35 233 en 2008) fréquentées par les habitants des villes voisines, le week-end essentiellement, particulièrement dans les régions du Haut-Doubs et du Haut-Jura et d'autre part un hébergement chez l'habitant, amis ou famille. Cette clientèle touristique hébergée chez l'habitant représente toutefois un fort potentiel de consommation d'activités touristiques puisqu'elle représente près de 70% des hébergements.

Une diversification des offres d'hébergement s'observe avec l'apparition de nouveaux types d'habitat (roulottes, cabanes, yourtes...) parfois en concurrence avec des types d'hébergement plus anciens sur le massif.

Il est à noter que la pression résidentielle liée à la dynamique transfrontalière et de grands pôles urbains voisins du massif tend à réduire la disponibilité des hébergements pour les touristes et les saisonniers, notamment aux alentours des Rousses, et à transformer de nombreuses résidences secondaires en résidences principales.

Un tourisme culturel et gastronomique très présent

Le massif du Jura connaît un déficit d'image en tant que destination culturelle porteuse de rêve et originale pour les visiteurs étrangers. En effet, abondance et atomisation de l'offre nuisent à sa lisibilité. Il n'existe pas de site majeur dans le territoire ayant la notoriété suffisante à lui seul pour déclencher un séjour. De plus, l'offre dans le domaine de l'événementiel et des festivals est trop réduite pour développer une attractivité

territoriale de notoriété. Cependant, les atouts existant sur le massif sont à valoriser. On dénombre 56 musées, dont 9 classés « Musée de France », aux thématiques variées répartis sur le territoire : 18 dans le Doubs, 21 dans le Jura, 12 dans le département de l'Ain et 1 dans le territoire de Belfort. Parmi ces 56 musées, seuls 24 accueillent plus de 10 000 visiteurs par an, ce qui montre l'atomisation de l'offre. Il faut toutefois noter la requalification de deux des plus grands musées du Massifs : le Musée Courbet à Ornans et le Musée du Jouet à Moirans en Montagne. La fréquentation importante du musée Courbet (60 000 visiteurs en 6 mois) et du musée du jouet (10 000 dans le premier mois), suite à leur réouverture, témoigne de l'importance du fait culturel dans le développement du tourisme. De plus, le massif du Jura bénéficie également d'un patrimoine industriel lié aux filières du territoire : l'horlogerie avec le musée de Morteau, la lunetterie avec le musée de Morez, le jouet à Moirans-en-Montagne, le peigne et la plasturgie à Oyonnax, les soieries Bonnet à Jujurieux... Enfin, il faut citer le projet en cours de requalification complète du musée Paul-Emile Victor à Prémamanon, qui va devenir un véritable pôle consacré au monde polaire et qui devrait accueillir plusieurs dizaines de milliers de visiteurs dès 2015.



Musée de la Montre, Villers-le-Lac

À côté de ces musées, il faut signaler que le massif compte plus de 20 salles de cinéma, dont certaines ont fait l'objet de rénovation récentes (Métabief, Poligny par exemple). Toutefois ces salles sont situées essentiellement en périphérie du massif.

Cependant, on constate un manque d'équipements de grande envergure pour développer l'attractivité culturelle du massif qui subit la concurrence des régions périphériques. En effet, les pôles urbains étant relativement bien accessibles, les résidents du massif fréquentent les équipements culturels de Lyon, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Lons-le-Saunier, Besançon, Montbéliard, Belfort, Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Dans le prolongement du tourisme industriel, le potentiel du massif en matière de tourisme ferroviaire est significatif avec la ligne des Hirondelles, la ligne des Horlogers et le Coni'fer.



Clairvaux-les-Lacs

Enfin, il faut citer les nombreuses fruitières qui ont mis en place des circuits de visite pédagogiques pour les touristes venant dans la région. Ce sont 190 000 personnes qui ont en 2011 visité 53 fruitières pratiquant l'accueil des touristes et 4 caves d'affinage, en particulier les deux caves situées dans des anciens forts aux Rousses (39) et à Saint Antoine (25). Toutes ces visites se font dans le cadre de la dynamique collective conduite par le CIGC dans le cadre de l'opération de communication et de promotion « les Routes du Comté ».

Le tourisme de gastronomie et de terroir apparaît d'ailleurs comme une filière à fort potentiel. Les fromages et les vins du Jura sont des éléments identitaires et de fierté régionale. En effet, les 4 AOC fromagères (Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex) et les produits renommés comme les saucisses de Morteau et de Montbéliard, sont des éléments d'attractivité pour le territoire et pour faire connaître le massif du Jura à l'extérieur. Les « routes du Comté », la « route des vins du Jura », la « route du Bugey » ou encore les « routes de l'absinthe » et la « route des savoir-faire » associent également des activités de découverte du patrimoine culturel et naturel, des itinéraires de randonnées thématiques, des événements et des manifestations culturelles à la découverte des produits. Mais il est nécessaire de mieux mettre en valeur ces produits, le Comté étant le seul à bénéficier d'une excellente notoriété et à être identifié comme provenant du massif jurassien.

Il est à noter que la plupart de ces itinéraires de découverte culturelle ou naturelle intègrent de plus en plus les nouvelles technologies d'information et de communication, allant parfois jusqu'à la dématérialisation, à l'image des initiatives des pays de Gex et Bellegardien.

De nombreux sites remarquables

Le massif du Jura présente également une très grande richesse en sites naturels remarquables, dus en grande partie à la géologie de son territoire et en particulier au

relief karstique. On trouve tout d'abord les nombreuses reculées situées sur le flanc ouest du massif. Parmi celles-ci on peut citer Baume les Messieurs qui cumule à la fois la beauté de la reculée, la présence d'une grotte, et le riche patrimoine culturel de l'ancienne abbaye cistercienne. On peut également citer les reculées d'Arbois ou de Chalain, avec un lac magnifique.

D'autres grottes sont intéressantes comme celle des Moidons, qui est désormais l'une des seules en France équipée pour accueillir les personnes à mobilité réduite. On peut citer également les nombreux lacs dans les trois départements, qu'ils s'agissent de grands plans d'eau naturels (lacs Saint Point, de Chalain, de Nantua, de Clairvaux...) ou artificiels (Voglans, Génissiat) mais aussi de beaucoup plus petits lacs présentant un charme tout particulier (lac d'Illay, lac de Bonlieu, lac Génin...). Les cascades et sources sont également des sites de visite importants (cascades du Hérisson, de Baume les Messieurs, sources de la Loue, du Lison, du Doubs...). Les tourbières et marais, en nombre important dans le massif, présentant une grande diversité biologique (faune et flore), ont également un caractère touristique intéressant.

Tous ces sites, auxquels il faut ajouter la richesse en patrimoine bâti (abbayes, églises, châteaux), viennent compléter l'offre touristique d'hiver et d'été, et sont souvent une alternative ou un complément aux activités sportives.

Des activités sportives et loisirs de pleine nature à diversifier

Le massif du Jura présente des caractéristiques remarquables pour la pratique des activités de pleine nature : relief doux, présence de sites ou d'équipements appropriés (lacs, rivières, falaises, réseau de sentiers de randonnées, GTJ...).

L'une des motivations des touristes en hiver reste la proximité du site d'activité par rapport à leur résidence principale. A ce titre, les grands bassins de population situés en périphérie du massif (Besançon, Dijon, Lyon...)



Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) à Prémanon

constituent un atout majeur. Les activités « neige » sont de plus en plus diversifiées et les activités nouvelles font l'objet d'un engouement particulier. Le ski alpin reste toutefois le produit phare et celui qui garantit le chiffre d'affaire des stations. Si l'on prend l'exemple de la station des Rousses, où l'ensemble des activités été et hiver est géré par une seule SEM, y compris l'office du tourisme, le chiffre d'affaire du ski alpin représente plus de 80% du chiffre d'affaire de l'ensemble des activités, les redevances des activités nordiques et les prestations d'été ne représentant respectivement que 10 et 8% de l'ensemble. Il faut également signaler que, malgré les efforts importants réalisés au niveau des activités nautiques, le chiffre d'affaire « été » a peu évolué en dix ans, alors que le ski alpin a progressé d'environ 30%.

Hormis le ski de descente et le ski de fond, des itinéraires de raquettes sont proposés dans la majorité des stations, mais aussi des itinéraires de chiens de traîneau, des stades d'initiation au biathlon et au saut, des pistes éclairées pour la pratique nocturne... De plus, ces stations privilégient une ambiance de village qui attire la clientèle familiale, et leur niveau d'équipement en services diversifiés complémentaires à la pratique des sports d'hiver contribue à leur attractivité. En revanche, les altitudes peu élevées du massif et les conditions de neige aléatoires induisent des faiblesses de développement touristique, rendant indispensable un équipement, même partiel, en neige de culture pour les grandes stations d'altitude. La neige de culture permet d'assurer un complément à la neige naturelle, rendant possible une activité de ski alpin, même réduite, en période de faible enneigement et évitant la fuite des touristes vers des stations de plus haute altitude dans les Alpes. L'effet neige de culture est facile à estimer à partir des chiffres d'affaire du ski alpin durant les hivers à enneigement moyen (2007-2008 ou 2008-2009) : les stations des Monts Jura et des Rousses avec une partie de leurs pistes enneigées artificiellement ont réalisé un chiffre d'affaire de l'ordre de la moitié des bonnes années alors qu'à Métabief, très faiblement équipée en neige de culture, ce taux n'a atteint que 20%, ce qui aurait pu rapidement remettre en cause l'existence

même de la station.

Dans ce domaine du ski alpin, le niveau d'équipements est très variable : la station des Monts Jura (01) bénéficie de lourds investissements depuis plusieurs années, tant en remontées mécaniques (télécabine et télésièges) qu'en neige de culture, alors qu'ils restent jusqu'à présent très limités sur Métabief dans le Doubs (un télésiège), qui accuse désormais un certain retard et voit son attractivité se réduire. Toutefois, les investissements lourds en neige de culture dont les travaux ont commencé au printemps 2013 devraient inverser la tendance.

Sur la station des Rousses (39) en revanche, un programme d'investissement important a été réalisé depuis 2004 sur le domaine de la Serra dans le cadre des contrats de station successifs, ainsi que sur le site du Balancier (deux télésièges, neige de culture, zones ludiques pour enfants, bâtiments d'accueil, parkings...). Ce programme d'équipements est appelé à se poursuivre dans les années à venir, pour moderniser les équipements anciens.

Des efforts ont également été accomplis par de petites stations à caractère mixte (ski alpin et nordique) au niveau de la signalétique, des pistes et des équipements, ainsi qu'au niveau des bâtiments d'accueil. On peut citer par exemple la Combe Saint Pierre à Charquemont (25) ou Foncine le Haut (39), ainsi que les projets sur le site de la Praille à Hauteville Lompnes.

Il faut noter par ailleurs, concernant les pratiques nordiques, une volonté de structurer davantage et d'homogénéiser l'offre à l'échelle du massif, tant sur le plan de la tarification, avec l'instauration de forfaits au niveau de l'ensemble du massif, qu'au niveau de la signalétique et de la promotion avec la mise en place de chartes graphique et cartographique communes à l'ensemble des sites, sous l'impulsion d'Espace Nordique Jurassien, association qui fédère les trois départements. Ces différentes actions en faveur des sites nordiques sont rendues indispensables pour leur redonner un second souffle. En effet, si le chiffre d'affaire global des 28 sites nordiques se maintient pour dépasser 2 millions d'euros au cours de l'hiver 2011 – 2012, c'est plus en raison de l'augmentation du coût des redevances que de l'augmentation du nombre de skieurs. Le nombre de journées skieurs se maintient depuis 10 ans dans l'Ain et le Doubs, mais il diminue de façon importante dans le Jura (environ -25%). Le chiffre d'affaire des redevances nordiques est très variable d'un site à l'autre puisqu'il est de l'ordre de 500 000 euros aux Rousses mais que 7 sites ont un chiffre d'affaire voisin ou inférieur à 5 000 € en 2012 – 2013 qui a pourtant été une saison exceptionnelle, ce qui pose la question de leur survie ou de leur regroupement éventuel avec des sites voisins.



Station de Métabief

Avec plus de 2,4 M€, la saison 2012 – 2013 a été la meilleur en chiffre d'affaire depuis 10 ans et avec un nombre de journées skieurs voisin de 500 000, chiffre dépassé uniquement en 2005 – 2006 avec près de 520 000 journées skieurs. Ce nombre élevé de journées skieurs au cours de l'hiver 2012 – 2013 est encourageant et témoigne d'une certaine reprise de cette activité emblématique du massif du Jura.

En ce qui concerne les activités estivales, dans toutes les zones identifiées ci-dessus, un effort important a porté au cours des dernières années sur une plus grande diversification des activités pour attirer une nouvelle clientèle ou faire venir en été ceux qui ne viennent que l'hiver pour la neige. On peut citer comme exemple l'escalade avec quatre via ferrata à Ornans, Nans sous sainte Anne, Morez et Moirans en Montagne et plusieurs sites d'escalade, dont Morez et Le Morillon à Entre Deux Monts ou encore cinq sites requalifiés dans le Doubs. On peut également citer les activités nautiques au Lac des Rousses ou au Lac Saint Point, la luge d'été à La Faucille, le tubing et le VTT à Métabief. Dans le domaine de l'itinérance on peut citer la GTJ en vélo (2006) ou à cheval (en cours de finalisation pour un démarrage officiel en 2013). On peut également citer les projets très structurants d'aqualudisme aux Rousses ou à Malbuisson et de thermoludisme à Salins les Bains. Des activités de pêche sont également pratiquées dans les nombreux cours d'eau et lacs du massif.

Enfin, le massif compte deux stations thermales, l'une à Salins les Bains, l'autre à Divonne-les-Bains. Ces stations ont chacune leur propre orientation médicale: la rhumatologie et secondairement, les troubles de la croissance et du développement de l'enfant et la gynécologie pour Salins les Bains, les manifestations liées au stress, à l'anxiété, aux troubles psychosomatiques et la spasmophilie pour Divonne-les-Bains. Salins les Bains manque malheureusement d'une image touristique attractive, bien que désormais classée au patrimoine de L'UNESCO grâce à sa saline et comprise dans le Pays d'Art et d'Histoire du Revermont. Le projet de nouveau complexe thermoludique qui devrait ouvrir ses portes en 2014 devrait permettre d'améliorer l'attractivité de la ville, ainsi que les différents aménagements touristiques (véloroute, aménagements du Mont Poupet...). A l'inverse, à proximité de Genève, la station de Divonne-les-Bains a un positionnement plus haut de gamme. Elle possède des outils performants pour l'activité de remise en forme et présente une image plus dynamique et plus touristique. Il faut également noter que la station de Hauteville-Lompnes, classée au titre du climatisme, bénéficie d'un potentiel d'accueil touristique non négligeable induit pour une part par la présence de nombreux établissements de santé, mais aussi par la présence d'un terrain de camping neuf et de qualité et d'équipements de loisirs hiver et été en cours de modernisation et d'extension.

Des efforts importants en matière de communication et de partenariat

Une étude de positionnement et de définition d'une stratégie marketing a été engagée en 2003. La marque « Montagnes du Jura » est née par la suite permettant de fédérer l'ensemble du territoire et ses acteurs. Cette démarche permet de réduire l'atomisation de ces derniers et de leur donner une visibilité suffisante. De nombreuses campagnes de communication ont été réalisées afin d'accroître la notoriété du Massif. Il est à noter également que des démarches de coopération transfrontalière avec la Suisse émergent dans le domaine du tourisme, notamment au niveau du Pays Horloger.



Visuels de la campagne de communication Montagnes du Jura « Instinct Premier »



LES ÉLÉMENTS CLÉS

Un tourisme encore trop concentré sur les vacances scolaires :

- Un tourisme concentré sur la zone « montagne » - « Jura Blanc » - Région des lacs des départements du Jura et de l'Ain,
- Une clientèle familiale et de proximité,
- Une forte saisonnalité hivernale,
- Des retombées économiques directes évaluées à plus de 300 millions d'euros,
- Des hébergements touristiques à exploiter (65 000 lits).

Tourisme culturel et gastronomique

- Un déficit d'image du massif en tant que destination culturelle,
- Une abondance et une atomisation de l'offre nuisant à sa lisibilité,
- 56 musées aux thématiques variées et une vingtaine de cinémas,
- Des produits régionaux de grande qualité.

Activités sportives et loisirs nature

- Des activités « neige » diversifiées,
- Des stations familiales qui privilégient une ambiance de village,
- Des altitudes peu élevées et des conditions de neige aléatoires,
- Des équipements très différents d'une station de ski à l'autre,
- Une ébauche de diversification et d'élargissement des activités à la saison estivale.

L'existence de la marque « Montagnes du Jura » : un atout précieux

L'industrie

Une industrie très présente et concentrée dans quelques secteurs

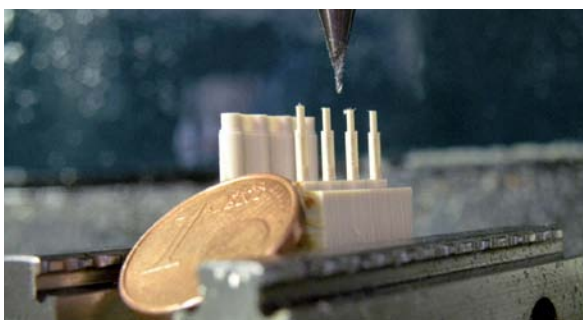
Si le taux d'emplois industriels s'élève encore en 2008 à 26,5% dans le massif du Jura, taux très élevé par rapport au taux national (14,3%), il faut voir qu'il a baissé de façon importante puisqu'en 2005 il atteignait encore 33%, avec un nombre d'emplois total inférieur il est vrai. Cette activité industrielle se concentre dans quelques secteurs d'activités spécifiques. Ainsi, la «plastique-vallée» autour d'Oyonnax et de Saint-Claude, représente 10% de la plasturgie française. La filière plastique est d'ailleurs le plus grand employeur du massif. En ce qui concerne la lunetterie, 75% de la production française se situe à Morez et à Oyonnax. Le massif concentre également 40% de l'horlogerie française sur le plateau de Maïche et dans le Val de Morteau. Quant à la spécialisation dans la fabrique de jouets, en relation avec les industries de la plasturgie, c'est au cœur du canton de Moirans-en-Montagne qu'elle se focalise. Par ailleurs, il faut noter que de nombreuses industries du secteur des microtechniques ont diversifié leur production vers des secteurs de pointe tels que l'aéronautique ou les instruments médicaux et chirurgicaux.

À côté de ces filières emblématiques du Massif du Jura, ce territoire regroupe un nombre important de PME dans des domaines très divers que sont le travail du bois, l'agro-alimentaire, la maroquinerie, les équipements électriques et électrotechniques, l'emballage bois et carton, l'émail et les panneaux de signalisation, le froid et la climatisation... Le massif comprend peu d'industries lourdes, hormis dans le Bugey avec la fabrication de pelles mécaniques et à Ornans avec l'usine Alstom qui fabrique des turbines et des moteurs de trains.

Un secteur en perte d'emplois malgré tout

Depuis 1998 le nombre d'emplois industriels n'a cessé de diminuer. Cette disparition d'emplois a surtout concerné le bassin d'Oyonnax et le canton de Saint-Rambert-en-Bugey dans l'Ain, les cantons de Morez, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Champagnole, Poligny et Salins-les-Bains dans le Jura, ainsi que les cantons de Pontarlier, Morteau, Maïche, Pont-de-Roide et Saint-Hyppolyte dans le Doubs. L'industrie est le secteur le plus sensible aux effets de la concurrence internationale et des phénomènes de délocalisation. Ce constat est d'autant plus prégnant dans les territoires, tels que le massif du Jura, où l'industrie repose en grande partie sur des activités traditionnelles. Il faut également souligner un manque d'attractivité du territoire pour la main d'œuvre qualifiée et des difficultés pour les entreprises à recruter des cadres et des techniciens, compte tenu de la proximité de la Suisse.

Usinage de
micro-pièces
(précision
micron)



Des atouts incontestables

Certaines activités phares dans le massif, après avoir traversé une crise ou pour tenter d'en sortir, axent actuellement leur production sur le haut de gamme et misent beaucoup sur l'innovation. C'est le cas du secteur lunetier basé essentiellement autour de Morez. Les enjeux de mutation de la lunetterie en font le premier secteur destinataire des aides à l'innovation. Porté par le syndicat professionnel des Lunetiers du Jura (LDJ), les Contrats de Progrès favorisent la mise en place d'actions dans différents domaines : marketing communication, export, technologie (Association Lunetière Technologique), formation. L'objectif visé est de développer le plus possible les partenariats inter-entreprises.

Le massif du Jura est également riche d'un tissu d'entreprises dynamiques dans la transformation des matières plastiques. La crise qu'a subie la profession au début des années 1990 a entraîné la disparition d'un nombre significatif d'entreprises et un changement profond dans la politique commerciale. Ainsi, le secteur a souhaité réduire son niveau de dépendance par rapport aux gros donneurs d'ordre, tel que le secteur automobile. Aujourd'hui, les marchés se partagent avec la cosmétique, les pièces techniques, la téléphonie..., tout en restant essentiellement dans une logique de sous-traitance. La profession s'est également engagée dans un Contrat d'objectifs et un Contrat de Progrès.

Dans le secteur des microtechniques et de la micro-mécanique, la densité des entreprises reste remarquable bien que fragilisée par la concurrence suisse, la dépendance aux marchés de sous-traitance confiés par des donneurs d'ordre extérieurs et la délocalisation de certaines activités vers d'autres pays. Les stratégies de ce secteur sont tournées vers la diversification afin d'éviter la mono-activité, source de fragilité des entreprises. Les savoir-faire ingénieux et innovants des industries locales représentent un potentiel économique important pour permettre le maintien des emplois. Cependant, des difficultés sont rencontrées par les industriels pour communiquer sur les savoir-faire car les entreprises suisses sont réticentes à dévoiler leurs relations de sous-traitance avec les entreprises françaises.



Luxe et finition soignée au Pays Horloger

Autre spécificité régionale, la présence des activités de tournerie tabletterie, où les fabrications sont très variées : jouet en bois, outillage, petit mobilier... Dans ce secteur, la concurrence est très vive, en particulier de la part des producteurs chinois. Celle-ci est surtout ressentie par les entreprises de petite taille, sachant qu'environ 60% des entreprises du secteur ont moins de 2 salariés.

Le massif du Jura bénéficie également de la proximité du secteur automobile de l'Alsace-Franche-Comté. En effet, de nombreuses entreprises de sous-traitance sont implantées dans le massif. Leurs activités portent sur les matériaux, la mécanique, l'électronique ou encore les TIC.

Par ailleurs, les quatre « pôles de compétitivité » dans le domaine de l'agro-alimentaire (Vitagora) des micro-techniques (Besançon, Haut-Doubs), de l'automobile (Montbéliard) et de la plasturgie (Oyonnax) constituent de beaux exemples de la volonté des acteurs économiques locaux à promouvoir et améliorer encore davantage les savoir-faire industriels locaux, hérités de longue date.

Enfin, quelques formations pointues existent, comme l'école de plasturgie d'Oyonnax adossée à l'INSA de Lyon ou l'antenne du CNAM située dans le Pays de Gex. Par ailleurs, il faut citer des lycées très spécialisés comme à Morteau pour l'horlogerie ou Morez pour la lunetterie, sans parler des nombreux établissements spécialisés à proximité du massif tels que l'ENSM de Besançon ou le lycée du bois de Mouchard, qui ont un impact important sur le massif.

Usinage pour les secteurs de l'horlogerie, le médical et la lunetterie



LES ÉLÉMENTS CLÉS

26,5 % d'emplois industriels dans le massif contre 14,3% au niveau national

- **Une activité industrielle concentrée sur quelques secteurs**

- La « plastic-vallée » autour d'Oyonnax et Saint-Claude (10% de la plasturgie française),
- 75 % de la lunetterie française est produite à Morez et Oyonnax,
- 40 % de l'horlogerie française se situe sur le plateau de Maïche et dans le Val de Morteau,
- Spécialisation dans la fabrication de jouets dans le canton de Moirans-en-Montagne.

- **Un secteur en perte d'emplois**

- **Un secteur face à des menaces...**

- Des difficultés pour attirer les cadres dans les entreprises,
- Des risques liés à la mono-activité de certaines entreprises,
- Peu de formations pointues sur place,
- Concurrence des emplois en Suisse.

- **Mais des atouts :**

- Un réseau dense de PME-PMI,
- La proximité de bassins industriels donneurs d'ordre,
- La notoriété du réseau des microtechniques,
- 4 « pôles de compétitivité » concernent le massif.

Les commerces et services

Un niveau d'équipement commercial satisfaisant

En 2011, le massif du Jura affiche un taux d'équipement (nombre de commerces pour 10 000 hab.) de 44,6, ce qui est supérieur au taux de la Franche-Comté (43) et reste logiquement inférieur au territoire rhônalpin (51,8) et au niveau national (50,7). Au niveau des départements qui composent le massif, le Jura arrive en tête, avec un taux d'équipement de 49,2. Vient ensuite le département de l'Ain (44,2) puis le Doubs (43,3). Les principaux cantons jurassiens du Revermont présentent en effet un niveau de service assez élevé (Poligny : 78, Arbois : 65) sans pour autant déséquilibrer le reste du territoire, car un certain nombre de cantons « relais » sont présents : Morez (62), Champagnole (54) ou encore Salins-les-Bains (57). Dans l'Ain, on retrouve une forte concentration de services autour du pays de Gex, en lien avec le noyau de population correspondant, sans pour autant dépasser Oyonnax, Belley ou Ambérieu, qui affichent tous des taux supérieurs à 55. Le département du Doubs présente une situation quelque peu différente. Si le taux moyen est plus faible, la répartition des services semble bien plus homogène entre les cantons. Celui de Pontarlier est caractérisé par le taux le plus fort du massif, près de 76, très lié à la situation frontalière comme cela a été vu plus haut. Ces taux doivent être relativisés par la forte concentration de population dans certains cantons du Doubs et dans l'Ain, qui réduit le nombre de commerces pour 10 000 habitants, et par l'effet frontalier qui à l'inverse l'augmente artificiellement et auquel s'ajoute le tourisme (Morez, Pontarlier, Pays de Gex).

Ces niveaux d'équipements sont finalement assez bien répartis sur l'ensemble du territoire du massif, bien que certaines zones d'ombres, correspondant aux territoires les moins peuplés, sont à noter. C'est par exemple le cas de la région de la Petite-Montagne dans le département du Jura. Une carte de la présence des boulangeries et des pharmacies montre également une bonne répartition sur le territoire.

On retrouve une situation équivalente au niveau des services postaux. Le basculement d'un certain nombre

de bureaux de poste vers un point relais en commerce assure un maillage relativement satisfaisant, adossé aux principales villes qui ont gardées leur bureau ou agence postale. Cette situation semble être des plus favorables pour le département de l'Ain qui concentre le plus grand nombre de point-relais (28). Avec 98 bureaux de poste, 85 agences communales (dont 5 intercommunales) et 53 relais poste, ce sont au total 236 points poste que compte le massif, soit un point poste pour 4 communes.

Cette relativement bonne répartition des commerces et services est en grande partie due à la présence de 120 communes de plus de 1 000 habitants réparties sur le territoire du massif, qui représentent autant de bourgs centres ayant un rôle important dans le maintien des commerces et services de proximité. De plus, les commerces et les services du massif bénéficient des flux touristiques, qui contribuent pour une grande part au maintien de l'offre locale, tout particulièrement dans les zones rurales.

Des difficultés pour le maintien de l'offre

Cependant, le problème du renouvellement des artisans et commerçants se pose au même titre que celui des médecins (dans le Jura, près de 50 % des artisans ont plus de 50 ans). Si certains locaux, attachés à leur territoire, créent ou reprennent une entreprise locale, le manque d'attractivité du territoire ou de certaines activités est souligné par la faiblesse des investissements extérieurs. De plus, si des reprises avec maintien de la même activité ont bien lieu, la solidité et la viabilité financière des entreprises n'est pas pour autant assurée. Enfin, certains artisans préfèrent cesser leur activité et partir comme salarié en Suisse, où les rémunérations sont plus conséquentes. Ces difficultés posent problème, alors que les secteurs de l'économie résidentielle représentent de réelles sources de création et de maintien d'emplois sur le massif.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

- **120 bourgs centres** de plus de 1 000 habitants sont des pôles de commerces et de services,
- **Un niveau d'équipement** globalement satisfaisant, mais des difficultés pour le maintien de l'offre,
- **Problème du vieillissement** et du renouvellement des commerçants et artisans, viabilité des reprises,
- **Concurrence du travail** salarié en Suisse...



Des besoins de services collectifs en développement

Les équipements scolaires

En 2011, si l'on prend les chiffres de l'INSEE, on constate que le massif du Jura a un bon taux d'équipement en établissement d'enseignement primaire (16,6 établissements pour 10 000 habitants contre 13,2 pour la France entière). En revanche, il est beaucoup moins bien équipé en établissements maternels (3,76 contre 4,78 au niveau national). Ce faible taux est surtout dû au département du Doubs (3,41) et de l'Ain (3,89). Il faut toutefois relativiser ces taux car dans ces deux départements on a une forte concentration de la population et le nombre d'élèves par établissements est certainement plus élevé.

Au niveau des collèges, le massif du Jura est très bien pourvu puisqu'il présente un taux de 1,434 collège pour 10 000 habitants, pour une moyenne nationale de 1,095. C'est d'ailleurs le taux le plus élevé des cinq massifs.

À l'inverse, le Jura a le plus faible taux de lycées (0,328 contre 0,420 au niveau national), les autres massifs étant tous très proches de la moyenne nationale. On peut facilement expliquer ce phénomène par l'absence de grandes villes dans le massif. En effet, à la différence des collèges, les aires d'attraction des lycées d'enseignement général et technologiques présentent une extension très importante et ils sont pour la plupart situés dans les villes en périphérie du massif (Besançon, Lons le Saunier, Bourg en Bresse. Le cas de Besançon est le plus extrême, puisque les lycées de la ville drainent près de la moitié des communes du département du Doubs. À l'inverse l'Ain qui a plusieurs villes de taille moyenne dans le périmètre du massif a un nombre de lycée beaucoup plus important dans celui-ci (9 pour l'Ain contre 3 pour le Doubs).

Enfin, dans le domaine périscolaire, il faut noter à l'heure actuelle un besoin croissant de relais d'assistantes maternelles, de centres multi-accueil ou encore de cantines scolaires sur certains cantons du massif.

L'offre de santé

L'état des lieux de la répartition des principaux services de soin au sein du massif du Jura, met en évidence, pour la partie franc-comtoise, une couverture plutôt satisfaisante en matière de professionnels intervenant dans les soins dits de proximité. Toutefois, selon une étude commandée par la Datar et en cours de réalisation par la FNORS, le massif du Jura, comme l'ensemble du territoire français, est vulnérable au départ à la retraite des professionnels de santé. La part des praticiens dont le départ est envisageable dans les cinq années à venir prend sur le massif du Jura des valeurs très voisines de la moyenne nationale pour les médecins généralistes, les infirmiers, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les masseurs kinésithérapeutes (entre 21 et 36 % selon les professions).

Selon une analyse réalisée par l'ARS de Franche-Comté, mises à part quelques fragilités ponctuelles concernant la densité de soins infirmiers ou la part importante de personnes âgées dans la population, les zones les plus vulnérables en matière de santé le sont en raison d'une



densité faible de médecins généralistes. Cette fragilité est parfois renforcée par une part localement significative des médecins de plus de 55 ans, rendant certaines zones particulièrement sensibles au départ à la retraite de ces praticiens. Cette situation s'observe notamment aux environs de Nans sous Sainte Anne, aux abords nord-est de Saint Hippolyte et l'extrême sud du département du Jura, avec pour ces zones en 2010 une densité de médecins inférieure à 0,6 pour 1000 habitants et une part de médecins de plus de 55 ans pouvant dépasser les 50 %. Parmi ces trois zones particulièrement sensibles, il est à noter que les deux dernières sont par ailleurs défavorisées en matière de temps d'accès aux soins d'urgence.

La partie du massif du Jura située dans l'Ain est quant à elle dans une situation moins favorable. En effet, elle est incluse dans le territoire de santé rhônalpin qui se distingue du reste de la région par sa très faible densité d'offre de soins libéraux. En effet, de nombreux cantons présentant une densité de médecins inférieure à 0,6 pour 1000 habitants. En plus de cette faible densité de praticiens, le sud-ouest et le nord-est du pays bellegardien souffrent également d'un âge moyen élevé des médecins généralistes. Dans cette zone, on note également que les services de soins à domicile manquent souvent de personnel aide-soignant, impliquant régulièrement une prise en charge d'actes relevant du domaine médico-social par des infirmiers, parfois au détriment de soins plus spécialisés. Ce problème est renforcé par le vieillissement de la population.

Concernant la saisonnalité de l'accès aux soins, selon les premiers résultats de l'étude de la FNORS, le Jura observe, à l'image des autres massifs, une baisse estivale et une relative stabilité hivernale des équivalents temps plein (ETP) de médecins généralistes, de sages-femmes, de dentistes et de masseurs-kinésithérapeutes par rapport aux périodes hors saison – la baisse du nombre d'ETP de sages-femmes et de masseurs-kinésithérapeutes étant particulièrement sévère en été. Les effectifs d'infirmiers sont ceux qui présentent le plus de stabilité au cours de l'année.

En hiver, Les effectifs (ETP) de médecins généralistes n'augmentent pas de façon sensible dans le massif du Jura, contrairement à ce qui peut être observé dans le massif alpin et le massif des Pyrénées. Si cette augmentation reste modeste sur le massif du Jura, la baisse du nombre d'ETP en saison estivale (10% de moins par rapport au hors saison) est plus forte que sur les autres massifs. D'une manière générale, les variations saisonnières observées au niveau des effectifs de praticiens se retrouvent au niveau du nombre d'actes accomplis par ceux-ci.

En termes d'établissements de santé, le massif comporte 18 établissements publics de santé, répartis de manière assez homogène sur le territoire, pour un total de 680 lits en hospitalisation complète en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) et 38 places en hospitalisation de jour. Quatre de ces établissements, à savoir ceux d'Oyonnax, de Belley, de Saint-Claude et de Pontarlier, disposent d'une offre complète en services MCO. Les autres établissements publics disposent pour la plupart d'un service de médecine et de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Pour ce qui est des établissements privés de santé, 11 structures sont présentes sur le massif. Elles sont majoritairement spécialisées dans les soins de suite et de réadaptation et fortement concentrées dans la partie sud du massif, notamment au niveau de la station de Hauteville-Lompnes qui compte à elle seule 5 établissements privés, en plus d'un centre hospitalier public. Ce cas particulier d'Hauteville-Lompnes est davantage à interpréter comme une spécialisation locale des activités que comme un pôle d'équipements de santé destiné aux populations environnantes. Parmi les établissements privés du massif, seule une clinique (Ambérieu en Bugey) offre un service complet en médecine, chirurgie et obstétrique.

En l'état, le niveau d'équipement des plateaux techniques des établissements du massif, restreint les possibilités d'installation des médecins spécialistes,

qui travaillent souvent à la fois en hôpital et en libéral, expliquant ainsi que la densité de spécialistes sur le territoire du massif reste inférieure aux moyennes départementales et régionales.

Le massif bénéficie également d'une densité importante de centres hospitaliers et de cliniques en périphérie immédiate dans les agglomérations de Belfort, Montbéliard, Besançon, Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse. Parmi ces pôles de santé, ceux de Besançon et Montbéliard viennent compléter celui de Pontarlier dans la desserte du pays maïchois, qui ne dispose d'aucun établissement sur son territoire.

Après des débuts hésitants, le regroupement des professionnels de santé au sein de maisons pluridisciplinaires se met en place sur le massif du Jura. Aujourd'hui, on dénombre 15 maisons ou pôles de santé opérationnels, pour moitié situés dans le Doubs, le reste étant réparti entre l'Ain et le Jura. Une vingtaine de projets supplémentaires, mieux répartis sur les trois départements, est recensée à l'échelle du massif. Toutefois, il est à noter que ces maisons ne font pas systématiquement l'objet d'un projet de santé fédérateur et se résume parfois à une simple question de mise en commun de locaux. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et les contrats locaux de santé participent à l'émergence de tels projets partagés, qu'ils soient portés par les professionnels ou par les collectivités et territoires. Le pôle santé d'Artemare dans l'Ain se distingue quant à lui par son implantation sur plusieurs sites.

En matière de télémédecine et de recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé, il est à noter que plusieurs centres hospitaliers du massif ont mis en place le dossier médical personnel ou sont en cours de mise en œuvre.



LES ÉLÉMENTS CLÉS

Équipements scolaires et périscolaires

- un bon taux d'établissements primaires, malgré de nombreux regroupements scolaires dans le Doubs et le Jura
 - un faible taux d'établissements maternels,
 - une présence importante de collèges (toutes les communes sont situées à moins de 10 km d'un collège),
 - les lycées sont plutôt situés en périphérie (dans le Doubs surtout),
 - un besoin croissant de relais d'assistantes maternelles, de centres multi-accueil pour la petite enfance, ou encore de cantines scolaires, sur certains cantons du massif.

L'offre de santé

- les établissements publics sont essentiellement localisés sur les bordures est et ouest,
- la partie sud du massif est mieux équipée en établissements privés que la partie nord,
- le Pays Horloger est la zone la moins bien dotée,
- un cas spécifique dans l'Ain : la commune d'Hauteville-Lompnes, classée station climatique, et où sont implantés neuf établissements de santé,
- une répartition assez équilibrée des services de soins infirmiers à domicile,
- une question dans l'avenir proche : le renouvellement des médecins généralistes.



AXES STRATÉGIQUES, ENJEUX ET ORIENTATIONS

Le massif du Jura est un espace vivant et habité grâce au maintien et au renforcement à la fois des dynamiques locales et de ses liens avec l'extérieur. L'étude réalisée en 2011-2012 pour la DATAR, par un certain nombre d'universitaires, dont certains originaires de Besançon, et visant à établir une typologie des campagnes françaises et des territoires à enjeux, a classé le massif du Jura comme un territoire « rural et périurbain, industriel et agricole, à niveau de chômage faible ». Le classement dans cette catégorie vaut à la fois pour sa superficie et pour sa population, ce qui témoigne du bon équilibre du massif du Jura, tant sur le plan de la population que des activités présentes. Le massif du Jura est le seul des cinq massifs classé dans cette catégorie.

LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU JURA S'ARTICULE DONC AUTOUR DE TROIS AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS AUTOUR DE QUELQUES ENJEUX PRIORITAIRES :

Axe 1 : maintenir l'équilibre agriculture-forêt-industrie-tourisme

- Une agriculture de qualité, respectueuse des milieux
- Une filière bois à dynamiser
- Un secteur industriel à moderniser et à renouveler
- Une économie touristique à conforter et à diversifier

Axe 2 : préserver les qualités environnementales et renforcer l'attractivité du massif

- Favoriser les énergies renouvelables et s'adapter aux évolutions climatiques
- Préserver les espaces naturels et la qualité de l'eau
- Améliorer les conditions de transport à l'intérieur du massif
- Développer des services de qualité pour la population

Axe 3 : développer des actions communes avec la Suisse

- Développer une réelle coopération économique
- Agir en commun dans le domaine de la protection de l'environnement



AXE STRATÉGIQUE 1

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE AGRICULTURE-FORÊT-INDUSTRIE-TOURISME

Le Massif du Jura est certainement le plus homogène et le plus équilibré des cinq massifs, tant sur le plan de la répartition de sa population, et donc des services qui y sont liés, qu'au niveau de ses activités économiques. Cet équilibre est un atout considérable qu'il convient de conserver au maximum. Il repose tout d'abord sur une agriculture relativement bien préservée, aussi bien en ce qui concerne la présence des agriculteurs sur le territoire qu'en termes de revenu de ceux-ci. La forêt, sous exploitée et pas suffisamment valorisée sur place, présente un certain nombre d'atouts à mettre en valeur. L'industrie est très présente sur le massif et apporte un nombre d'emplois encore très important par rapport aux autres massifs et au reste de la France. Enfin, le tourisme, reposant essentiellement sur la qualité environnementale de la région, est un atout à moderniser et à valoriser davantage.

Cet équilibre et ces atouts sont toutefois fragiles et les faiblesses constatées, ajoutées aux menaces prévisibles, obligent à envisager un certain nombre d'enjeux auxquels il faudra apporter une réponse dans les années à venir.

Enjeu 1 – Une agriculture de qualité, respectueuse des milieux

L'agriculture représente un secteur déterminant pour le développement du massif, à la fois en termes de potentiel économique, d'organisation et de gestion de l'espace, et de maintien de populations actives sur la zone. La grande qualité des productions locales agricoles et agroalimentaires est incontestable, comme dans la transformation du lait par exemple, avec des fromages à haute valeur ajoutée (AOC Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex, Beurre et Crème de Bresse). La valorisation des autres productions, selon les spécificités des différents espaces ruraux qui composent le massif, laisse entrevoir des perspectives très positives : 9 AOC viticoles, dynamisme retrouvé pour la production porcine, avec l'obtention récente d'une IGP (Indication Géographique Protégée) pour les saucisses de Morteau et de Montbéliard, succès considérable de la race de trait comtois pour la production équine... Par ailleurs, on constate que le niveau d'installation en agriculture

est relativement élevé, tout particulièrement dans le Doubs.

Néanmoins, des fragilités existent. En particulier, l'agriculture du massif du Jura reste globalement peu diversifiée, sauf dans l'Ain, beaucoup moins spécialisé dans la production laitière.

Les perspectives d'évolution de la politique agricole dans les prochaines années, l'évolution des attentes sociétales, les contraintes environnementales, nécessitent d'être particulièrement attentifs, pour maintenir l'agriculture à un bon niveau quantitatif et qualitatif.

Le massif du Jura doit donc s'inscrire dans des dynamiques innovantes et porteuses de développement dans les court, moyen et long termes. Pour que l'agriculture continue de contribuer largement à faire de ce territoire une montagne habitée et active, quatre enjeux doivent être pris en compte :

Intégrer et développer les activités agricoles dans les territoires

Préserver le foncier agricole

Même si la diminution de SAU dans le massif du Jura n'est pas très importante et bien inférieure à ce que l'on constate au niveau national, l'artificialisation des terres agricoles est un problème, en particulier dans les zones frontalières et dans les zones voisines des grands pôles urbains (Besançon, aire urbaine Belfort-Montbéliard, Lons le saunier, Bourg en Bresse). La mise en place des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) dans plusieurs zones du massif (Pays de Gex, PNR du Haut Jura, Haut Doubs, Haut Bugey) devrait permettre de mieux organiser la répartition spatiale des activités et de préserver au maximum les terres agricoles des constructions, qu'il s'agisse d'habitations ou de zones d'activités pour les entreprises. Par ailleurs, les Commissions départementales de Consommation des espaces Agricoles devront avoir un rôle pédagogique fort vis-à-vis des élus. Dans certaines communes, des terres destinées à la construction devront être à nouveau classées terres agricoles dans les PLU.

Développer les productions de montagne, avec des filières plus diversifiées

Condition incontournable de pérennisation et de rentabilité de l'exploitation, la diversification des activités contribue également à une meilleure valorisation des potentiels locaux du massif, et fournit des réponses adaptées en termes d'occupation de l'espace et de maintien des paysages. Deux types de diversification devraient être développés :

- celle qui concerne l'activité agricole en elle-même, avec un large éventail de possibilités, et des initiatives déjà en cours : production porcine, filière ovine et caprine, trufficulture, pisciculture, filière équine, maraîchage, transformation des produits et vente directe, ...
- celle qui permet aux agriculteurs d'exercer des activités complémentaires non agricoles, dans des domaines tels que la gestion de l'espace, le tourisme et les services. Il faut toutefois être conscient que la bonne santé actuelle de la production laitière dans les zones AOC freine la diversification des productions et des activités. Une réflexion devra être menée sur ce thème, en particulier dans les zones hors AOC de l'Ain, déjà beaucoup plus diversifiées que le reste du massif. Une plus grande diversité des produits de la région pourrait élargir la gamme des produits offerts dans les circuits de proximité et en particulier dans les points de vente collectifs.



Favoriser l'installation en zone de montagne

Dans les départements du Doubs et du Jura, l'installation des jeunes agriculteurs se fait majoritairement en zone « massif ». Toutefois, certaines petites régions de ces deux départements et le département de l'Ain connaissent un renouvellement faible du nombre de chefs d'exploitation. Dans les zones où les risques de déprise sont les plus marqués, une politique de relance de l'activité doit être engagée, en accompagnant les démarches de reprises et d'installations de nouveaux agriculteurs.

Le niveau de formation de la nouvelle génération d'agriculteurs est aujourd'hui performant, mais il n'en demeure pas moins une nécessité certaine d'agir sur le contexte local pour offrir à ces professionnels des possibilités et des conditions d'installation qui garantissent la pérennisation de leur activité. Une offre locale structurée, pour l'accueil et l'appui au démarrage doit pouvoir être proposée. Celle-ci pourrait combiner à la fois la mise à disposition d'outils de production (ferme-relais, création d'Association Foncières Pastorales) et l'accueil de la famille (logement de l'exploitant par exemple) pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs dans les zones à forte déprise agricole et en particulier dans les communes où le départ du dernier exploitant fait que les terres de la commune ne seraient plus exploitées.

Enfin, pour permettre des installations dans de bonnes conditions, les droits à produire doivent rester sur place au départ des exploitants.

Améliorer la performance des exploitations, dans le respect des milieux naturels

Renforcer les filières de qualité et la valeur ajoutée des produits

La valeur ajoutée des produits dépend de plusieurs facteurs sur lesquels on peut agir. Tout d'abord, la notoriété des produits, qui se traduit entre autres par l'obtention de signes officiels de qualité (AOC, IGP, label rouge), constitue un élément essentiel à prendre en compte, et qui doit permettre au massif de répondre à certaines des faiblesses constatées.

Par ailleurs, l'accent pourra être mis sur la différenciation des produits pour conquérir de nouveaux marchés (dénomination « montagne » par exemple). La production en agriculture biologique, qui a ses débouchés propres doit pouvoir se développer pour l'ensemble des produits du massif, sous signe de qualité ou non.

Egalement, le développement de la recherche, de l'innovation et de l'appui technique aux filières agricoles et agroalimentaires du massif au sein des pôles de compétences doit permettre de renforcer la compétitivité de ces filières.

Par ailleurs, la densité de la population permanente, significative dans le massif du Jura, ainsi que le développement du tourisme, offrent des débouchés de proximité particulièrement intéressants, et la possibilité de circuits de proximité pour la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires locaux, comme

c'est déjà le cas dans un certain nombre d'exploitations viticoles et de fruitières, viticoles ou fromagères. La valeur ajoutée produite grâce à ces circuits courts bénéficie en grande partie aux producteurs.

Ces outils de transformation que sont les fruitières doivent être au maximum préservés et modernisés, tant pour des raisons économiques que pour l'image qu'elles véhiculent auprès des consommateurs, et donc pour la notoriété du massif qui en découle auprès des touristes potentiels. L'aménagement de galeries de visite et de magasins accueillant au sein des fruitières est un maillon essentiel de cette valorisation des produits. Par ailleurs, les fruitières peuvent améliorer leurs ressources en développant des services à la population au sein de leurs magasins de vente (points poste par exemple), ce que pratiquent déjà quelques-unes d'entre elles. Nombre de fruitières étudient également la possibilité d'améliorer leur efficacité énergétique et leur gestion des effluents, dans une optique de développement économique visant à conforter leur pérennité tout en préservant l'environnement.

La mise en place d'un fond de solidarité pourrait enfin permettre de venir en appui aux fruitières en difficulté, pour des raisons conjoncturelles, sanitaires, financières ou d'organisation.

Soutenir la gestion des espaces herbagers, en particulier pastoraux

Depuis 2002, les efforts du Conseil régional, des services du Ministère en charge de l'agriculture et du commissariat à l'aménagement du massif du Jura ont permis d'aider les organisations professionnelles agricoles à conforter les espaces pastoraux dans l'organisation des exploitations agricoles du massif. Ces aides, qui ont porté tant sur la reconquête d'espaces en déprise que sur des investissements pour la création de clôture, de citernes et points d'abreuvement ou la remise en état de chalets d'alpage, ont eu un effet très positif, tant au niveau agricole qu'environnemental. Il est fondamental que ce programme en faveur des espaces pastoraux soit poursuivi dans les années à venir. Ces espaces peuvent constituer une ressource fourragère importante, en particulier dans les exploitations subissant les dégâts des campagnols terrestres, afin de renforcer l'autonomie des exploitations dans l'alimentation du bétail.

Dans ce domaine, il faut également signaler que la présence d'alpagistes suisses sur les espaces pastoraux du massif du français est à encourager pour maintenir ces espaces en état d'exploitation et lutter ainsi contre la déprise.



Maison du Comté



Vignoble jurassien

Moderniser et adapter les exploitations agricoles

La fonctionnalité des bâtiments et leur adéquation avec les normes en vigueur, en particulier au niveau du stockage des effluents, est un facteur essentiel pour faciliter la transmission des exploitations. De même, dans ces zones de moyenne montagne, la capacité de stockage des fourrages est un aspect fondamental pour assurer une alimentation de qualité aux animaux. Ces investissements, plus lourds en zone de montagne qu'en zone de plaine, nécessitent des aides importantes pour être réalisées. Il est à noter que l'impact paysager de ces investissements doit faire l'objet d'une attention particulière.

En ce qui concerne les intrants, les exploitations agricoles doivent veiller à les limiter pour améliorer leur marge sur les productions et préserver la qualité de l'eau. Les efforts de sensibilisation et de formation des agriculteurs doivent être poursuivis dans le cadre du développement agricole.

Dans le domaine de l'emploi, les chefs d'exploitation, qui sont de plus en plus seuls, ont besoin de salariés pour faire face à l'augmentation des tâches résultant de l'accroissement de la taille des exploitations.

Lutter contre les effets des prédateurs et des rongeurs

Le loup n'a pas une présence avérée dans le massif du Jura, même si on a pu observer quelques attaques ponctuelles. À l'inverse, le lynx est bien implanté et commet quelques dégâts sur les troupeaux d'ovins. Des mesures doivent être prises pour l'éloigner des zones d'élevage. Une autre source de préoccupation pour l'agriculture du Jura réside dans l'abondance de campagnols terrestres qui causent des dégâts considérables aux prairies d'altitude, non pâturées surtout. Les travaux de recherche et d'expérimentation sur les moyens de lutte alternative au traitement chimique ont permis d'avancer considérablement depuis 2002 sur les outils mis à disposition de l'agriculteur pour mettre en œuvre un plan de lutte

permettant de limiter les dégâts, tout en préservant la faune locale. Il s'agit désormais d'assurer le transfert de ces connaissances sur les moyens de lutte vers les éleveurs, et collectivement pour avoir un espoir d'efficacité sur un territoire donné. Cette action de formation incombe désormais aux organisations professionnelles (FREDON, Chambres régionales et départementales d'agriculture) dans le cadre du développement agricole.

Encourager les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables

Les économies d'énergie sont le premier moyen pour lutter contre la production de gaz à effets de serre. Les agriculteurs doivent donc être encouragés à améliorer l'efficacité énergétique de leurs exploitations (isolation des installations, production de froid plus économe, consommation de carburant en baisse...).

Par ailleurs, des études devraient permettre de développer les énergies renouvelables sur les exploitations (énergie solaire, biomasse, bois énergie, énergie éolienne...).

Les fruitières doivent également être encouragées à travailler sur ces deux problématiques.

Accompagner l'agriculture dans ses évolutions futures

La profession agricole, avec l'aide des pouvoirs publics, devra rapidement mettre en place les actions de recherche et de développement visant à adapter les exploitations aux changements climatiques et en particulier à adapter la production fourragère pour avancer dans l'autonomie des exploitations en matière d'alimentation du bétail. Les travaux qui viennent de commencer en liaison avec le Groupement d'Intérêt Scientifique des Alpes du Nord doivent être amplifiés et encouragés. Une réflexion devra être menée dans ce domaine également sur la mutualisation du stockage de fourrage ou la mise en place d'une « banque de foin » permettant aux agriculteurs de faire face aux problèmes conjoncturels sur leur exploitation.

De même, des études devront permettre de progresser vers de nouvelles formes d'emplois sur les exploitations. Dans cette perspective, une concertation des différents acteurs potentiellement concernés, agricoles ou non agricoles (exploitants agricoles, collectivités publiques, coopératives, acteurs touristiques...) pourrait être envisagée pour organiser la création d'emplois salariés en temps partagé d'une part, et pour identifier les domaines et démarches de formation à mettre en place d'autre part.

Enfin, la réforme de la PAC devra donner lieu à une réflexion pour adapter et accompagner l'agriculture du massif jurassien au nouveau contexte européen, en particulier à la disparition des quotas laitiers, dont les effets sur les exploitations du massif sont difficiles à envisager.

Enjeu 2 – Une filière bois à dynamiser

La forêt tient une place importante sur le Massif du Jura (plus de 40% de la superficie) et présente une valeur patrimoniale indéniable. Elle représente par ailleurs un potentiel de production élevé, tant en quantité qu'en qualité. Il est toutefois mal exploité en raison d'une mobilisation insuffisante, en grande partie due à un parcellaire privé trop morcelé. D'autre part, au plan économique, même si des activités de 1^{re} et 2^e transformations sont très présentes, les scieries tout particulièrement, leurs liens sont peu développés et la valorisation locale du bois est insuffisante et doit faire face à une concurrence importante des bois provenant de Scandinavie ou des pays germaniques (Allemagne, Autriche).

Toutefois, des opportunités se présentent. Face aux pénuries prévisibles des énergies fossiles non renouvelables et à la prise de conscience sociale des contraintes environnementales planétaires, de nouvelles branches de la filière peuvent connaître un développement générateur d'activités économiques et d'emplois. Le bois énergie et le bois construction sont des marchés à potentiel si les conditions de valorisation de la ressource sont effectivement favorisées.

Compte-tenu de ces atouts et faiblesses bien identifiés, l'amélioration de l'efficacité de la filière passe par deux actions prioritaires :

- améliorer les conditions d'exploitation
- valoriser au mieux la production localement



Améliorer les conditions d'exploitation

La forêt jurassienne, qui présente une valeur écologique forte, est morcelée et essentiellement privée (environ 60% de la superficie). Par ailleurs, son exploitation est difficile notamment du fait des difficultés liées au

relief et de l'insuffisance des infrastructures de mobilisation du bois. Au regard de ces caractéristiques, il importe de créer des conditions satisfaisantes d'exploitation de cette ressource locale.

Poursuivre les actions de restructuration parcellaire

Cette orientation est particulièrement importante dans la partie « montagne » du massif. Elle devra permettre une exploitation plus rationnelle des parcelles et donc une meilleure valorisation de la ressource. Les Plans de Développement de Massif (PDM), mis en œuvre depuis quelques années dans les trois principaux départements du massif ont montré que l'on pouvait agir efficacement auprès des propriétaires en les informant sur les actions possibles et en favorisant, grâce à des actions importantes d'animation, le regroupement de parcelles par le biais d'échanges ou de ventes. Les actions conduites par les CRPF en liaison avec les chambres départementales d'agriculture, les coopératives forestières et des experts forestiers sont à encourager.

Améliorer les dessertes forestières

La création d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) est un facteur essentiel pour améliorer la mobilisation du bois. Le nombre très important de propriétaires nécessite leur regroupement pour mettre en commun les charges d'exploitation, en particulier la création de voies forestières, de places de dépôt et d'aires de retournement pour les camions. Les PDM sont à cet égard un élément essentiel du dispositif dans les zones où il y a peu d'ASA. C'est le cas de l'Ain où elles sont peu nombreuses, alors que les problèmes de mobilisation des bois sont très importants dans ce département. Toutefois, il importera de veiller à la prise en compte des contraintes environnementales dans les projets d'amélioration envisagés.

Valoriser au mieux la production localement

Le passage de la 1^{re} à la 2^e transformation et la structuration de la branche « bois-énergie » de la filière nécessitent des actions particulières initiées notamment par les collectivités qui peuvent avoir un rôle d'entraînement. Deux orientations prioritaires peuvent être envisagées dans ce domaine :

Achever la mise en place de l'AOC « Bois du Jura » et promouvoir le bois du Jura

L'action engagée par les interprofessions sur la mise en place de l'AOC « Bois du Jura » depuis de nombreuses



années doit aboutir dans les meilleurs délais pour permettre une meilleure lisibilité de la production du massif et de sa qualité spécifique. Des actions devront être conduites auprès de l'INAO pour que les deux demandes en cours (Jura et Chartreuse) soient instruites rapidement et aboutissent dans un délai raisonnable, faute de quoi les professionnels du secteur risqueraient de se démobiliser. Cette AOC et la marque actuelle « Jura Supérieur », sont des éléments qui doivent participer activement au développement de l'image des bois du Jura et à leur promotion.

L'AOC pourrait également être un élément mis en avant dans les cahiers des charges des appels d'offre pour favoriser la qualité et l'utilisation du bois local par rapport au bois étranger.

Des actions devront être poursuivies également auprès des prescripteurs (architectes, constructeurs, centres de formation) et des élus pour promouvoir le bois du Jura dans la construction, qu'il s'agisse de logements, de bâtiments agricoles ou industriels, ou encore de bâtiments publics. Des exemples remarquables existent dans ces trois domaines et peuvent être utilisés pour la promotion du bois construction d'origine locale, afin de faire augmenter sa proportion (elle n'est que de 15% environ aujourd'hui, ce qui laisse une grande marge de progression pour le bois produit dans le massif). Dans ce domaine, l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments publics peut influencer positivement sur l'utilisation du matériau bois dans la construction privée et est donc indirectement un bon outil de promotion par rapport à la réticence de certains.

Dans ce domaine, il faut souligner la nécessité de mettre en avant la qualité du sapin, espèce souvent peu attractive, alors qu'elle présente une excellente qualité. Cette promotion du sapin est d'autant plus indispensable que le réchauffement climatique risque de provoquer une inversion des proportions entre le sapin et l'épicéa, en faveur du sapin qui pourrait devenir majoritaire dans le massif du Jura

L'appui technique proposé par les différents pôles de compétences du massif et des environs (Mouchard, Moirans...) devrait pouvoir être mobilisé pour répondre à ces enjeux.

Favoriser l'organisation de la filière

La forêt produit des bois de qualités très diverses (des bois de qualité médiocre à des bois de haute qualité). La gestion de cette diversité est primordiale pour l'économie de la filière aval.

La mise en place d'un système de contractualisation des ventes de bois engageant en particulier les vendeurs dans la vente de grumes et non plus de bois sur pied, dans le tri des qualités de bois vendus afin d'adapter la vente aux divers besoins du marché, est une solution à promouvoir.

La structuration de la filière pourrait également reposer sur des regroupements afin d'améliorer la coordination de certaines étapes de valorisation du bois : achat, séchage, vente... Des regroupements d'entreprises de première et deuxième transformation sur des projets communs sont également nécessaires pour créer des structures d'une taille leur permettant de diminuer leurs charges et de concurrencer les entreprises étrangères. Ce regroupement est déjà en marche, tout particulièrement pour les scieries, mais il devra être amplifié et accompagné.

La branche « bois – énergie » nécessite une bonne organisation impliquant par exemple en amont le tri des bois, le stockage des produits, la valorisation des résidus d'éclaircie ou des déchets des scieries et en aval des installations de chauffage adaptées. Le rôle des collectivités en la matière est capital. En effet, leurs initiatives peuvent d'une part inciter des particuliers à investir dans de telles installations, et d'autre part favoriser la création de structures locales de production et de stockage. La mise en place de Plans Territoriaux d'Approvisionnement est une nécessité pour organiser la ressource et limiter les transports.

La question de la gestion des prés-bois est un point essentiel à la fois en ce qu'ils peuvent être une source de matière première et d'autre part participer à la bonne gestion des espaces pastoraux ouverts.

Par ailleurs, les organisations interprofessionnelles du massif (ADIB, FIB 01) doivent renforcer leur travail en commun, compte-tenu qu'elles sont confrontées aux mêmes problèmes, en particulier pour la promotion des bois du massif, sapin en particulier.

Enjeu 3 – Un secteur industriel à moderniser et à renouveler

Le Massif du Jura est un territoire où l'activité industrielle est bien implantée et reste une source d'emplois importante. Face aux évolutions des marchés et de l'organisation de la production, plusieurs secteurs d'activité ont engagé des démarches de mutation ou d'adaptation. Elles représentent un enjeu d'avenir essentiel pour les entreprises et plus généralement pour l'équilibre du territoire du Massif.

Elles doivent donc être sinon développées au moins accompagnées. Par ailleurs, les acteurs socio-économiques du Massif doivent envisager l'évolution du tissu économique en particulier par le développement d'activités nouvelles. Celles-ci peuvent notamment s'appuyer sur la dynamique démographique territoriale et de son environnement proche. Cet axe est d'autant plus important que le nombre d'emplois industriels a baissé de 15 % entre 1999 et 2009, soit près de 10 000 emplois). L'objectif concret pour le Massif est donc de maintenir autant que faire se peut un taux d'emploi satisfaisant. Pour cela, trois domaines sont concernés par les actions à entreprendre en matière d'économie :

- le renforcement des démarches collectives des entreprises,
- le développement d'activités et d'emplois nouveaux valorisant les potentiels locaux,
- le renouvellement du tissu économique grâce à la création et à la transmission des entreprises.

Renforcer les démarches collectives des entreprises

Les PME du Massif sont héritières d'une longue tradition industrielle. Elles sont cependant confrontées à la fois à l'ouverture internationale, à l'évolution de leurs marchés et de leurs process de production. Le modèle ancien de développement industriel fondé sur la proximité entre ressources, capital humain et marché doit donc s'adapter pour perdurer. Les entreprises doivent pour cela innover, faire preuve de créativité. Déjà de nombreuses démarches ont été mises en œuvre dans les secteurs piliers de l'industrie jurassienne. À titre d'exemple, on peut citer les contrats de progrès de

certains secteurs comme la lunetterie ou la plasturgie et qui ont porté leur fruit. La lunetterie par exemple a certes perdu de nombreux emplois mais a effectué une reconversion remarquable, s'est bien stabilisée avec un niveau d'exportation très important. Les démarches collectives doivent à la fois être accompagnées et démultipliées permettant aux entreprises de trouver des réponses à leurs besoins de veille, d'innovation, de formation, d'appui à l'exportation...

Le tissu industriel jurassien étant composé de pôles dynamiques (microtechniques, plasturgie) et très spécifiques (lunetterie, tabletterie, jouet...) ayant à la fois des problématiques sectorielles et locales, il peut également bénéficier d'un environnement favorable à proximité de pôles de recherche, de grands donneurs d'ordre et de la présence de pôles de compétitivité pouvant avoir des impacts sur les entreprises (microtechniques, plasturgie, véhicules du futur).

À ce titre, renforcer le soutien aux transferts de technologie vers les secteurs emblématiques du Massif est capital pour l'avenir des entreprises. Par ailleurs, l'acquisition et le développement des connaissances et des compétences en relation avec l'appareil de formation situé dans l'environnement proche du Massif sont des enjeux à soutenir prioritairement. Deux orientations apparaissent prioritaires :

Diversifier les marchés des entreprises

Il s'agit de favoriser le renouvellement du modèle économique de certains secteurs d'activités afin de diminuer la dépendance à un nombre trop faible de donneurs d'ordre, phénomène particulièrement fort dans les secteurs de l'horlogerie et de l'automobile. Les récentes crises dans le secteur automobile ont montré la fragilité des entreprises sous traitantes exclusivement (ou quasiment) de ce secteur. Encourager les entreprises à la production de produits finis, si besoin en instaurant des partenariats techniques privilégiés entre-elles, est une des réponses envisageables pour limiter ces relations de sous-traitance. Le renforcement des exportations, mode de diversification à la fois des productions et des marchés, est également à rechercher pour certains secteurs.



Accompagner les mutations industrielles

Dans le prolongement des mutations industrielles engagées, les actions collectives doivent être encouragées afin de favoriser l'innovation, le développement de nouveaux produits ou services, la gestion des compétences et des emplois. Des interactions sont donc à rechercher entre innovation technologique, recherche et productions. Les réseaux de compétences sont à initier ou développer à l'échelle du massif, tant entre secteurs d'activités complémentaires qu'avec les centres de formation. En effet, dans l'industrie en milieu rural, c'est entre autres la capacité d'innover et de mettre en œuvre des interactions, notamment entre la formation et le secteur de production, qui conditionne la compétitivité des entreprises sur les marchés.

Développer des activités et des emplois nouveaux

Le Massif du Jura compte de nombreuses potentialités pour le développement et la création d'activités et d'emplois nouveaux. Elles sont liées aux ressources locales à valeur patrimoniale, à la présence de la forêt, aux activités locales, comme l'agriculture et le tourisme. Leur présence représente autant de points d'appui de création d'emplois. La création d'activités de services en lien direct avec les autres enjeux du schéma interrégional du massif du Jura tels que la filière bois, les activités touristiques, l'agroalimentaire est donc prioritaire.

La prise de conscience progressive des enjeux environnementaux est également une source potentielle de création de richesses notamment sur un territoire comme celui du Massif du Jura dont la valeur patrimoniale et l'image « naturelle » sont remarquables. Enfin, la dynamique démographique sur le Massif ainsi que l'augmentation régulière d'une population bénéficiant de revenus relativement élevés, sont également des facteurs favorables à la création d'activités nouvelles non délocalisables. Ces activités résidentielles offrent une alternative à la diminution des emplois sur les secteurs industriels traditionnels. Ce mouvement est déjà bien en marche puisqu'entre 1999 et 2009 les cantons du massif ont gagné 12 500 emplois dans les services et 10 100 dans l'administration. Le secteur de la construction a également progressé de 3 700 emplois. Deux orientations sont à privilégier :

Développer les activités à potentiel

Le développement des activités relevant de l'économie résidentielle est essentiel. Certaines se développent spontanément, pour répondre à des marchés en

développement, alors que d'autres nécessitent une impulsion volontaire. On peut citer à ce titre le cas des services à la personne, dont le développement a bénéficié d'un environnement législatif, réglementaire et financier favorable. Sur le Massif du Jura, des activités et des emplois nouveaux peuvent être induits par :

- l'investissement dans des filières reposant sur les ressources locales, et présentant des potentialités réelles, comme la filière bois, ou l'agroalimentaire,
- les besoins de plus en plus forts de la population urbaine en matière de services et d'activités artisanales,
- le développement d'une économie touristique à plus forte valeur ajoutée grâce à la création de services nouveaux et diversifiés.



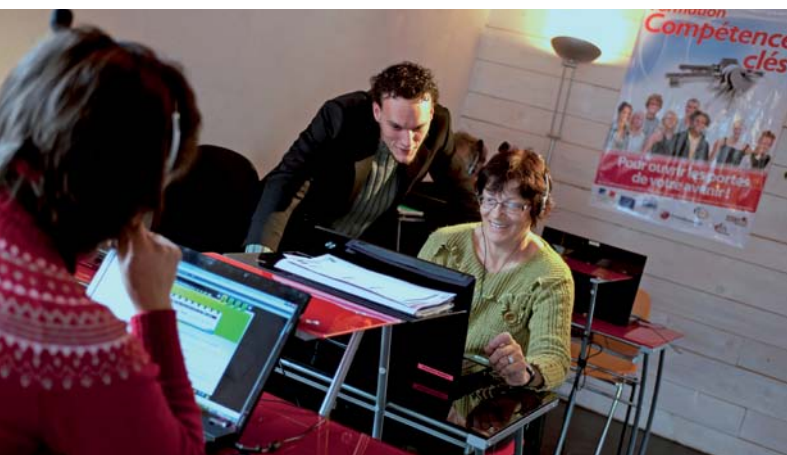
Attractivité touristique du lac de Vouglans

Favoriser la création d'éco-activités

La prise en compte sur un territoire tel que le massif du Jura des principes du développement durable est d'autant plus importante qu'il a su conserver un caractère patrimonial marqué. Ce territoire est donc propice à l'installation et au développement d'entreprise. Les entreprises qui mettent en œuvre des processus de production éco-responsables et celles qui s'engagent dans la conception d'éco-produits ou d'éco-services peuvent trouver sur le Massif du Jura un terrain propice à leur développement. Ce peut être le cas par exemple pour les activités d'ingénierie, dans les domaines de l'eau et des énergies en particulier. L'atteinte de cet objectif nécessite de créer les conditions favorables à l'accueil de ce type d'activités grâce notamment à une communication ciblée, des conditions de localisation et d'accueil adaptées. Des actions peuvent également porter sur l'incitation à l'éco-production par les entreprises locales.

Favoriser le renouvellement du tissu économique

La création et la transmission d'entreprises sont deux enjeux forts pour maintenir des activités et des emplois. La mise en réseau des services d'aide à la création d'entreprises et d'activités, en particulier en utilisant les nouvelles technologies, ainsi que la transmission d'entreprises, appuyée sur les branches professionnelles, et enfin l'investissement dans les outils financiers pour la constitution de fonds propres sont autant d'actions qui peuvent être mises en œuvre ou renforcées.



Enjeu 4 – Une économie touristique à moderniser et diversifier



Le massif du Jura dispose d'atouts indéniables au regard des attentes des clientèles (une montagne douce et accessible, un territoire naturel riche et contrasté, la présence de l'eau sous toutes ses formes, une grande diversité de types d'hébergements, des activités neige et de pleine nature très diversifiées, de nombreux sites et musées ainsi qu'un riche patrimoine bâti). Mais il ne dispose pas encore de la notoriété des grands massifs malgré des arguments de poids comme ses produits gastronomiques renommés ou son image de territoire particulièrement préservé au regard de l'environnement.

Par ailleurs, même si la fréquentation des pôles touristiques du massif en été n'est pas négligeable, le tourisme reste marqué par la forte prédominance de la saison hivernale. Toutefois, la diversification des activités et l'évolution qualitative de certains types d'hébergements, mises en œuvre récemment, favorisent la fréquentation aux différentes saisons de l'année et permettent donc un allongement de la période touristique.

Le massif du Jura souffre aussi de certaines faiblesses : une notoriété encore insuffisante, en particulier à l'étranger, malgré la mise en place de la marque « Montagnes du Jura », un manque d'attractivité, un déficit qualitatif de l'hébergement, des conditions de neige aléatoires, des équipements pour le ski alpin à moderniser, une diversification encore insuffisante, et un certain manque d'ambition. La question des transports et en particulier celle de l'accès final aux zones touristiques reste un point important, en particulier vis-à-vis des agences et grands opérateurs référençant la destination « Montagnes du Jura ».

Dans ce contexte, l'enjeu est de faire du massif du Jura un territoire touristique organisé, attractif et dynamique, tirant le meilleur parti de ses atouts et des opportunités à saisir (un coût de séjour relativement bas, le développement des courts-séjours, l'attrait pour les activités de pleine nature, la complémentarité entre l'offre culture et nature, et la proximité de la Suisse).

Ainsi, pour jouer pleinement son rôle dans les dynamiques locales, participer à la création d'emplois et de richesses, et contribuer à renforcer l'attractivité des Montagnes du Jura, tout en respectant un environnement de qualité qui est un élément identitaire essentiel, le tourisme doit se concentrer sur trois grands enjeux :

- améliorer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique.
- développer l'image et accroître la notoriété des « Montagnes du Jura ».
- organiser la gouvernance et favoriser le développement touristique tant à l'échelon local qu'à l'échelle du massif.

Même si on peut parfois regretter le manque d'ambition de certains élus et professionnels, il faut souligner les efforts accomplis au cours de ces dernières années, qui ont permis d'orienter l'activité touristique dans une spirale positive. Celle-ci devra être accentuée au cours des années à venir.

Améliorer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

Le massif du Jura est composé d'une mosaïque de territoires proposant une offre touristique variée en termes d'activités, d'hébergements, ou d'équipements. Il s'agit de rendre cette offre plus attractive et plus qualitative, tant pour les touristes venant de l'extérieur de la région que pour les résidents du massif ou des communes voisines, au travers de quatre orientations prioritaires d'actions :

Poursuivre la requalification des équipements touristiques

La modernisation et l'équipement des grandes stations de ski alpin (remontées mécaniques, neige de culture, équipements de confort et de bien être, ...), qui sont génératrices de retombées économiques importantes, et des sites nordiques dont l'image est très favorable et emblématique pour le massif du Jura, est une nécessité. Les efforts importants accomplis à la station des Monts Jura et à celles des Rousses doivent être rapidement imités par celle de Métabief, qui vient d'engager des travaux importants de modernisation. Il en est de même pour les pôles touristiques majeurs, qui doivent être accompagnés dans leur développement et dans leur diversification (équipements structurants). L'aménagement des sites naturels remarquables (reculées, sources, cascades, grottes, belvédères, lacs ...) permettra de mieux les valoriser et d'accroître leur fréquentation tout en respectant leur caractère naturel (plusieurs exemples récents sont encourageants (grottes des Moidons, cascades de la Billauda et du Hérissou, sources de la Loue, lac de Nantua...)).

Enfin, il est indispensable de répondre à la demande de la clientèle en matière d'équipements liés au bien-être, qu'il s'agisse de piscines, de spa, de sauna et hammam ou de salles de remise en forme et massages. Ces équipements peuvent concerner soit des stations thermales ou climatiques, soit des hébergements (villages de vacances, camping, hôtels...).

Améliorer la qualité des hébergements

Des travaux importants de rénovation et de requalification des campings, des centres et des villages de vacances, ainsi que des gîtes d'étapes situés sur les grands itinéraires de randonnée ont été mis en œuvre depuis dix ans par les collectivités, les associations ou les privés propriétaires. Cet effort devra être poursuivi pour assurer leur pérennité, grâce à un niveau de confort et de service correspondant mieux à l'attente des clientèles.

Mais un accent tout particulier devra être mis sur l'hôtellerie traditionnelle qui connaît actuellement une crise importante. En effet, beaucoup d'hôtels du massif nécessitent de forts investissements non seulement afin d'offrir à la clientèle une offre à la hauteur de ses attentes, mais aussi pour éviter leur disparition. La demande en logements très importante sur le territoire, et tout particulièrement dans la partie frontalière touristique, entraîne trop souvent la transformation des hôtels en appartements à louer lorsqu'un gestionnaire arrive en fin de carrière, plutôt que de faire les investissements nécessaires pour assurer la transformation et la transmission en conservant l'activité hôtelière. Il serait intéressant de conduire une étude permettant de déterminer les secteurs où le besoin en chambres d'hôtel est important, en liaison avec le tourisme mais aussi en fonction des différentes activités économiques présentes sur le territoire (par exemple à Moirans en Montagne avec le musée du jouet et le lac de Vouglans, mais aussi les industries présentes, en particulier dans le secteur du jouet, ou Morez avec la proximité de la station des Rousses et les industries du secteur lunetier).

Développer les activités de pleine nature

La diversification des activités de pleine nature a été engagée récemment, avec la prise de conscience du risque que présentait l'orientation « tout neige », afin de développer la fréquentation de ce merveilleux terrain de jeu qu'est le massif du Jura tout au long de l'année. De plus, certaines activités telles que l'escalade, le VTT, le canoë-kayak, la spéléo ou encore la randonnée pédestre, activités phares très bien adaptées dans le massif, méritent d'être particulièrement développées et valorisées. En effet, elles ne peuvent pas forcément être pratiquées aux mêmes périodes dans tous les autres massifs et c'est donc un avantage concurrentiel qu'il est important de ne pas négliger. D'autres activités, devront être développées, en particulier le tourisme itinérant (à pied, à ski, en raquette, en vélo et à cheval) en professionnalisant les conditions d'accueil des pratiquants (amélioration de la signalétique, des conditions d'hébergement, développement des transports, actions ciblées à destination des jeunes...).



Accompagner le développement et la modernisation des pôles culturels

La modernisation de beaucoup de musées (scénographie, évolution innovante et ludique, ...), est une nécessité si l'on veut accueillir plus de visiteurs et donner une bonne image du territoire. La valorisation des savoir-faire du massif et la complémentarité entre les filières culture et nature sont des éléments forts à exploiter davantage (le projet global « Pays de Courbet, Pays d'artiste » à Ornans et aux alentours, ou le nouveau Musée du Jouet sont de très bons exemples à suivre).

Dans le domaine culturel, la rénovation ou l'implantation d'équipements culturels (salles de spectacles, cinémas, ...) doit permettre d'accueillir les touristes, mais avant tout la population dans de meilleures conditions et en leur offrant des spectacles de plus grande envergure et de meilleure qualité, qu'il est actuellement impossible d'attirer, faute d'équipements corrects. Les projets en cours de Saint Laurent en Grandvaux et Bois d'Amont vont dans ce sens. Il en est de même pour le cinéma de Métabief, dont la récente reconstruction a permis de développer la clientèle, tant locale que de passage.



Développer l'image et accroître la notoriété des « Montagnes du Jura »

La commercialisation et sa nécessaire structuration sont des enjeux essentiels pour le massif qui est confronté à une forte concurrence et un déficit image. La marque « Montagnes du Jura », qui regroupe deux régions et trois départements, applique une stratégie marketing depuis plusieurs années afin de développer la notoriété et l'image du massif. Il est nécessaire de poursuivre et même d'amplifier les actions menées dans ce cadre collectif. Trois orientations prioritaires peuvent être identifiées dans ce domaine :

Favoriser l'action collective dans le cadre de la marque « Montagnes du Jura »

La marque « Montagne du Jura » mise en place en 2003 a permis un travail collectif entre les l'ensemble des structures en charge du tourisme dans le massif, qu'il s'agisse de collectivités territoriales, d'associations (CDT, CRT) ou d'administrations de l'État (Commissariat de massif, DIRECCTE). Désormais, l'appropriation de la marque par les acteurs touristiques, mais aussi par des acteurs d'autres secteurs d'activités (services, entreprises...) est une étape incontournable pour accroître l'efficacité de la démarche, et ainsi faire progresser la notoriété du massif du Jura, qui profitera à tous. Des liens avec les partenaires suisses doivent permettre d'élargir le champ de la marque et de profiter de la notoriété forte de ce pays voisin.

La stratégie marketing offensive mise en place doit être poursuivie, en mettant un accent tout particulier sur les jeunes (15 – 30 ans), clientèle peu présente.

Développer de grands événements culturels et sportifs, susceptibles de faire connaître le massif

Le massif du Jura dispose de peu d'événements d'envergure ayant un retentissement dans les médias nationaux et internationaux. Il faut donc renforcer la notoriété des événements, en particulier sportifs, existants (Transjurassienne en ski, Forestière en VTT, championnats de saut à ski et de biathlon à Chaux Neuve et Prémanon) et en créer de nouveaux, avec le souci permanent d'un accueil presse de qualité.

Un effort devra être fait également organiser des événements culturels autour des grands hommes ayant vécu ou œuvré dans le Massif du Jura (Courbet, Pasteur, Paul-Emile Victor, Beauquier, ...) et porteurs d'image positive pour le massif.

Transformer notre gastronomie et notre terroir en vecteurs d'image

Les AOC fromagères (Comté, Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex) et viticoles (vins du Jura et du Bugey) ainsi que les produits de salaison (saucisses de Morteau et de Montbéliard, jambon du Haut-Doubs), sont des éléments d'attractivité particulièrement représentatifs du massif du Jura. Leur mise en valeur permet de conforter l'image de nature et de territoires préservés, ainsi que de qualité.

Les actions conduites dans le cadre des Routes du Comté en est un bon exemple à suivre, en liaison avec la rénovation des parties d'accueil des fruitières et des caves d'affinage, qui accueillent chaque années globalement près de 200 000 visiteurs, qui sont autant d'ambassadeurs du territoire des Montagnes du Jura.



La Transjurassienne



Organiser la gouvernance et favoriser le développement touristique

Les orientations précédentes ne peuvent avoir une réelle efficacité sans une gouvernance, une mise en réseau et un accompagnement des acteurs efficaces. Il est donc indispensable d'organiser le tourisme, de professionnaliser les acteurs afin d'avoir un développement touristique équilibré sur le territoire, au travers de deux grandes orientations :

Structurer la gouvernance à l'échelle du massif

Les offices du tourisme et syndicats d'initiatives sont très atomisés sur le territoire du massif et n'ont souvent pas la taille critique leur permettant d'avoir une bonne efficacité de promotion des pôles touristiques et peuvent donner une image de faible qualité du massif. Il serait souhaitable dans certains cas de les regrouper, même s'ils restent présents sur l'ensemble des sites, ou tout du moins de les inciter à travailler en réseau, en mutualisant un certain nombre d'opérations, leur permettant de faire davantage et mieux avec un coût moindre. Il serait utile que, profitant de la réforme du classement des offices de tourisme, les élus déterminent les zones regroupant plusieurs offices et anciens syndicats d'initiative en des pôles uniques. Dans le même ordre d'idée, les complémentarités et mutualisations mises en œuvre entre les CDT et CRT dans le cadre de la démarche « Montagne du Jura » doivent être renforcées et permettre d'accroître collectivement l'efficacité des actions au service du territoire (document communs, salons communs...) en partageant là encore les coûts. Il en va aussi de la lisibilité des actions de communication pour les professionnels et les touristes.

Accompagner les territoires dans leur développement touristique

De nombreux élus du massif, et en particulier dans les zones moins touristiques traditionnellement, ont pris conscience que le tourisme était une activité économique qui pouvait avoir de l'importance pour leur territoire. Toutefois, tous les acteurs et élus n'en sont pas encore convaincus et des actions de sensibilisation devront être initiées.

Par ailleurs, les collectivités locales, tout particulièrement les Communautés de Communes, ne disposent souvent pas des compétences en leur sein pour conduire une réflexion poussée dans ce domaine. Ils doivent pouvoir bénéficier d'un appui pour leur permettre de développer une ingénierie suffisante avec l'aide de consultants extérieurs et d'un groupe d'expertise technique local (CDT, CRT, collectivités territoriales, services de l'État) et ainsi mettre en œuvre les démarches des territoires pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique durable à une échelle pertinente (contrats de station, schémas de développement touristique) et en cohérence avec la politique globale d'aménagement du massif.

L'accompagnement des territoires passe également par des actions de formation des acteurs du tourisme afin de professionnaliser davantage leurs activités et améliorer l'accueil des touristes. Il consiste aussi en un appui à ceux-ci pour les aider à mettre en place de nouveaux produits et des actions de communication sur ces produits.



AXE STRATÉGIQUE 2

PRÉSERVER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU MASSIF

L'attractivité du massif du Jura repose en grande partie sur la qualité de son environnement, qu'il a su préserver jusqu'à ce jour. Nombreux sont ses atouts, qui résultent tout autant de son relief particulier que des activités humaines qui ont su respecter la nature et maintenir la diversité des paysages :

- paysages variés, avec une haute chaîne permettant une vue panoramique et les cluses typiques du relief jurassien,
- une ouverture des paysages maintenue dans une grande partie du massif,
- des formes de relief atypiques liées au caractère karstique de la région,
- un système hydrographique présentant des particularités originales : résurgences, lacs glaciaires, cascades, cluses
- une grande diversité biologique, richesse floristique et faunistique
- des sites naturels remarquables : tourbières, zones humides, pelouses sèches,
- une richesse en matière de patrimoine bâti : fermes traditionnelles, églises et clochers, façades en tavaillons, fontaines...

Ce patrimoine naturel à la fois riche et fragile demande à être particulièrement valorisé, et il doit aussi être pris en compte par tous les acteurs du massif pour en assurer sa protection. Deux orientations prioritaires se dégagent dans ce domaine de protection de l'environnement :

- la valorisation des énergies renouvelables et l'adaptation aux évolutions climatiques
- la préservation des espaces naturels et de la qualité de l'eau

Mais au-delà de la protection des espaces naturels, l'attractivité du massif passe également par la présence de services de qualité pour la population résidente et pour les touristes. Globalement, l'offre de services est correcte (services postaux, commerces...) en raison de la densité de population et d'une relative bonne répartition de celle-ci sur le territoire.

Toutefois, domaines essentiels doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- améliorer les conditions de transport dans le massif
- assurer une offre de services satisfaisante

Enjeu 1 – Favoriser les énergies renouvelables et s'adapter aux évolutions climatiques

Développer les énergies renouvelables

Le massif du Jura recèle un potentiel fort dans le domaine des énergies renouvelables, tout autant au titre de la valorisation économique que du développement de pratiques respectueuses de l'environnement (réduction de l'émission de gaz à effet de serre). En dehors de l'énergie éolienne, pour laquelle le potentiel est souvent faible et les contraintes fortes, les autres formes d'énergie renouvelable sont à encourager :



- **le bois-énergie**

La mobilisation et l'utilisation des bois et sous-produits doivent permettre de développer le bois-énergie tant pour les collectivités que pour les particuliers, en s'appuyant sur la création de filières d'approvisionnement local (sites de broyage et de stockage) en mettant en place des plans d'approvisionnement territoriaux

- **la biomasse**

Le développement de sa valorisation énergétique, notamment de celle issue des sous-produits de l'agriculture par méthanisation, nécessite la mise en place d'expérimentations, à des fins ultérieures de démonstration, de communication, et de transferts sur le territoire du massif.

- **l'énergie solaire**

Malgré son climat parfois rude, le massif connaît un niveau global d'ensoleillement intéressant, et tout spécialement dans les périodes anticycloniques que le massif connaît l'hiver avec un ciel très clair et sans brouillard. Le recours à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, par les particuliers comme par les collectivités, doit donc être fortement encouragé sur le massif.



- **l'hydroélectricité**

Au regard de la situation actuelle du massif, et de son niveau d'équipement en micro centrales hydro-électriques, il conviendra d'initier une réflexion préalable sur la pertinence d'un développement de l'hydroélectricité, à partir d'une exploitation plus poussée des centrales existantes ou d'installations complémentaires, dans le respect de la gestion écologique des cours d'eau.

S'adapter aux évolutions climatiques

L'accompagnement des acteurs locaux dans leurs réflexions sur les conséquences éventuelles des bouleversements climatiques permettrait d'acquérir une vision globale à l'échelle du territoire, et d'optimiser les moyens au regard des priorités qui émergeraient.

Les modifications importantes qui pourraient en résulter, même si elles s'inscrivent dans le long terme, concernent en effet directement des domaines à enjeux forts pour le massif, comme l'agriculture, la forêt, ou encore le tourisme.

Une démarche prospective efficace de prévention et de gestion implique de s'interroger dès aujourd'hui sur la nature exacte des risques encourus, selon les espaces et les secteurs d'activité concernés : la réalisation d'études prospectives ciblées fournirait les moyens d'identifier la nature de ces risques, leurs retombées éventuelles, et donc d'organiser un travail de définition des mesures à prendre.

Enjeu 2 – Préserver les espaces naturels et la qualité de l'eau

L'équilibre entre d'une part la volonté de maintenir des montagnes actives et habitées, et d'autre part l'indispensable protection des espaces remarquables qui en font sa richesse, doit faire l'objet d'un suivi particulièrement attentif. Trois orientations prioritaires doivent être prises en compte :

- la protection de la ressource en eau, notamment grâce à la réduction des pollutions agricoles, industrielles et domestiques,
- le maintien des paysages ouverts et des pré-bois, en particulier par le pastoralisme,
- la limitation de la fragmentation des habitats naturels et des corridors biologiques, en menant une urbanisation raisonnée.

Protéger la ressource en eau

Le massif du Jura est particulièrement sensible aux pollutions de sa ressource en eau en raison du relief karstique qui le caractérise. Par ailleurs, par définition, le massif comprend les têtes de bassin de toutes les rivières prenant leur source dans le massif, donc des portions de rivière très sensibles et importantes par l'impact que les pollutions peuvent avoir sur le reste des cours d'eau. Il faudra donc poursuivre les actions de lutte contre les pollutions des différents secteurs d'activité.

En agriculture, la mise aux normes des bâtiments d'élevage en matière de stockage et d'épandage des effluents d'élevage devra être poursuivie, en mettant l'accent sur des capacités de stockage suffisantes, permettant de ne pas épandre en période de gel. Les rejets des fromageries devront également être totalement maîtrisés.

Un effort devra être fait par ailleurs pour lutter contre les pollutions domestiques et issues de l'action des collectivités (assainissement, désherbage...).

De même, les rejets des entreprises devront être surveillés pour éviter tout rejet polluant dans les rivières. Enfin, dans le domaine de l'eau toujours, les nombreuses tourbières du massif, qui ont un rôle important dans la régulation de l'eau et pour la biodiversité devront être protégées et mises en valeur.

Maintenir les espaces ouverts

Des actions sur la qualité des paysages, c'est-à-dire sur leur ouverture là où des enjeux agricoles et touristiques forts sont identifiés, sont déjà engagées dans le cadre du contrat de territoire en faveur des espaces pastoraux ou directement par les communes, les groupements de communes ou le PNR. Ces actions doivent être poursuivies avec un objectif triple :

- maintenir des surfaces pastorales permettant l'élevage des animaux en utilisant au maximum l'herbe des pâturages.
- favoriser la biodiversité, dans les espaces de pré-bois notamment
- donner une image de patrimoine entretenu et de prairies de qualité vis-à-vis des touristes.

Maîtriser l'artificialisation des terres agricoles

Les dynamiques de population posent la question de la maîtrise de l'urbanisme et de la pression foncière. De son côté, le PNR du Haut Jura s'engage dans des réflexions sur l'urbanisme durable et les spécificités liées à la montagne, ce volet mérite d'être promu à l'échelle du massif et tout particulièrement dans les zones frontalières (Pays horloger, Communauté de Communes des Rousses, Mouthe, Pontarlier et bien sûr Pays de Gex).

Dans cette perspective, les acteurs locaux devront, avec l'appui des services de l'Etat (DREAL, DDT) veiller à :

- favoriser et faciliter les réflexions collectives préalables nécessaires en matière de gestion de l'espace et de maîtrise de la pression foncière (charte paysagère, carte communale, PLU, SCOT),
- préserver l'architecture traditionnelle locale,
- maîtriser le développement de constructions susceptibles de porter préjudice aux zones à enjeux agricoles ou écologiques, limiter l'extension des parties construites des communes et favoriser l'habitat collectif dans les zones rurales.

Réduire les pollutions visuelles

Les paysages, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des communes, sont pollués par les lignes électriques et les câbles de liaisons téléphoniques, ainsi que par la signalétique souvent sauvage mise en place par les commerçants, artisans et services, ou par les collectivités elles-mêmes. Des actions devront être engagées, comme ce fut récemment le cas avec succès sur la communauté de communes des Rousses pour éliminer au maximum ces pollutions visuelles.



Enjeu 3 – Améliorer les conditions de transport à l'intérieur du massif

Compte tenu de la dépendance forte du massif aux emplois proposés dans les grandes villes périphériques et en Suisse et de l'importance croissante des activités touristiques dans l'économie du massif, la mobilité au sein du territoire est cruciale. Actuellement, cette mobilité est fortement basée sur le recours à l'automobile, tant pour les déplacements des populations résidentes à des fins d'accès à l'emploi ou aux services que pour les clientèles touristiques de passage. Cette dépendance a notamment pour conséquence de créer des points d'engorgement sur le massif. Afin de réduire ces nuisances et cette dépendance à l'automobile, trois orientations prioritaires sont à privilégier.

Développer les dessertes en bus pour irriguer au mieux les territoires

étant données les difficultés rencontrées pour accroître les capacités des infrastructures ferroviaires, et la pertinence limitée de ce mode de transport compte tenu des besoins sans cesse en évolution des usagers, le développement d'une desserte par des lignes autocar apparaît comme la solution la plus viable et la plus flexible pour accroître l'offre de transports en commun à l'échelle du massif, tant pour les populations locales que pour les clientèles touristiques. À cet égard, une attention particulière devra être apportée à la coopération entre autorités organisatrices de transport au-delà des frontières administratives (départementales, régionales, et nationales) afin d'assurer une continuité des lignes sur l'ensemble du massif et de favoriser l'intermodalité au niveau de points de rabattement bus-train. De plus, dans un souci d'efficacité des moyens engagés par les différentes collectivités, il conviendra de veiller à éviter les redondances et les concurrences entre transport par autocar et transport ferroviaire.

La complémentarité entre ces deux modes de transport est essentielle, car les autocars peuvent prendre le relais en interne au massif à partir des gares acheminant les passagers venant de loin. À cet égard, il est fondamental que la ligne TGV Lyria Paris-Lausanne via Frasne soit maintenue pour assurer l'accessibilité au cœur du massif en gare de Frasne. La ligne Paris-Genève assure pour sa part la desserte des montagnes de l'Ain et du sud du Jura, grâce aux gares de Nantua et de Bellegarde sur Valsérine. Enfin, les lignes TGV Rhône-Rhin vers Strasbourg et Lyria vers Bâle et Zurich, nouvellement ouvertes, desservent au nord, sur le même parcours, Besançon et Belfort-Montbéliard, villes portes du massif.

Favoriser le transport à la demande

Le transport à la demande intéresse potentiellement une grande diversité d'usagers. D'une part, les populations résidant à l'écart des lignes régulières (autocar ou chemin de fer) pourraient se rapprocher des arrêts

d'autocar et des gares, sans recourir à leur véhicule personnel, pour emprunter ces lignes. Ce type de transport est également une alternative intéressante dans les zones de faible densité où l'organisation de lignes régulières n'est pas rentable. Il concerne tant les personnes âgées souhaitant accéder à des services que les populations actives désireuses d'utiliser les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. D'autre part, les clientèles touristiques peuvent représenter un vivier d'usagers de ce type de transport aux travers des pratiques de tourisme durable et d'itinérance, cette dernière étant importante dans l'offre touristique du massif.

Enfin, la souplesse d'un transport à la demande peut s'avérer une solution au problème du « dernier kilomètre » rencontré par les clientèles dans l'accès aux stations et principaux sites du massif. Aussi, pour répondre aux besoins différents des usagers potentiels, le développement des transports à la demande doit pouvoir s'appuyer sur différentes formules, allant de lignes avec horaires à la demande desservies par des minibus aux taxis, et différents prestataires, publics et privés.

Concernant les clientèles touristiques, ce développement devrait également pouvoir s'appuyer sur une coopération directe entre hébergeurs touristiques et opérateurs privés de transports. Des expérimentations sont à mener pour tester différentes formules de transport à la demande et leur adéquation aux pratiques de mobilité sur le massif.

Organiser le covoiturage et les transports collectifs dans les zones frontalières

L'engorgement des points de liaison entre le massif et l'extérieur, notamment au niveau des postes de frontière et de l'accès aux villes portes représente une nuisance double pour l'environnement et le cadre de vie. Pour remédier à ce problème, outre des aménagements ponctuels de sécurité à réaliser sur les axes les plus fréquentés comme la RN57 et la RN5, il convient d'accompagner et de démultiplier les premières démarches apparues en vue de développer le covoiturage et la prise en charge du déplacement des travailleurs par les entreprises au travers de la mise en place de plans de déplacement d'entreprise ou encore de l'organisation de ramassage des salariés par les employeurs. Sur ce point, une réflexion sur les moyens d'incitations susceptibles d'encourager les entreprises à une telle prise en charge pourra être menée. Le développement du covoiturage repose quant à lui sur la mise en place d'infrastructures matérielles, comme les points relais permettant aux automobilistes de se retrouver et de stationner à la journée, mais aussi immatérielles, au travers de plateformes internet permettant la mise en relation des personnes intéressées par une telle démarche. Toutefois, l'impact paysager des points relais devra faire l'objet d'une attention particulière.

Enjeu 4 – Développer des services de qualité pour la population

La présence de services à la population résidente et aux clientèles touristiques est un facteur essentiel contribuant au maintien et au développement de l'attractivité du massif, tant vis-à-vis des populations que des entreprises. En réponse aux attentes différentes des usagers aux pratiques de mobilité multiples, l'offre de services du massif se doit d'être diversifiée, de qualité et accessible.

À l'exception des services de santé qui peuvent présenter localement des carences en personnel, le niveau actuel d'équipement en services du massif du Jura est donc loin d'être problématique en comparaison des autres massifs ou de zones de plaines très rurales. Néanmoins, certains cantons du massif, en déclin économique et ne bénéficiant ni de l'influence des pôles d'emplois périphériques, ni de la dynamique transfrontalière, connaissent une dynamique démographique négative. Ils se trouvent donc dans une situation de vulnérabilité renforcée en termes de maintien des services. En effet, la baisse de population résidente risque d'entraîner à terme une raréfaction des services. Les populations restant dans ces zones sont souvent plus âgées et moins mobiles et se trouvent, de fait, doublement pénalisées.

Il convient également de rappeler que la menace de fermeture de services sur les territoires peut provoquer une réticence pour les entreprises souhaitant s'y installer, alimentant ainsi la spirale du déclin.

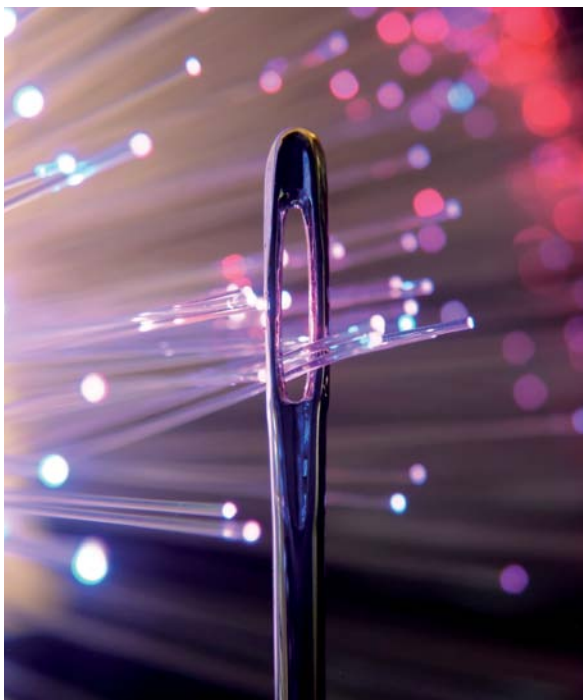
Le développement des technologies de l'information et de la communication représente enfin une opportunité à saisir pour résoudre certaines difficultés d'accès aux services, en plus d'un potentiel pour la création de nouvelles activités. En matière de développement des services, trois orientations prioritaires se dégagent :

Assurer le maintien d'un service de santé performant au plus près des habitants

Compte tenu des réorganisations du système de santé en cours impliquant un rôle central du médecin généraliste dans la coordination des soins, il est nécessaire en premier lieu d'assurer une veille sur les zones déficitaires en médecins et où la part des praticiens de plus de 55 ans est importante afin d'anticiper leur remplacement. Plus généralement, la démographie des professionnels médicaux et paramédicaux intervenant dans les soins de proximité doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'assurer une affectation optimale des personnels disponibles aux actes à accomplir. Des protocoles de transfert d'actes ou d'activités pourront être mis en place afin de permettre à des infirmiers d'effectuer certains actes relevant de la compétence des médecins. Ces démarches devront s'inscrire préférentiellement dans un projet de santé à dimension territoriale s'ancrant dans la réalité sous forme de regroupements de professionnels, au sein de maisons ou de pôles de santé pluridisciplinaires, éventuellement multi-sites et s'appuyer sur des contrats locaux de santé. Une telle réorganisation des circuits de santé doit pouvoir concourir au développement de la médecine ambulatoire et des hospitalisations à domicile.

Enfin, l'attente du très haut débit sur le massif n'est pas un obstacle insurmontable au développement de la télémédecine. En effet, le haut débit présent dans bon nombre de bourgs du massif permet dès à présent de l'expérimenter et de la mettre en place dans ses différentes composantes : téléassistance, télésurveillance, téléconsultation et télé expertise. La télésurveillance et la télé expertise peuvent permettre de réduire les impacts du manque de spécialistes et de personnel médico-social dans les zones particulièrement touchées.





Favoriser la fourniture du haut et du très haut débit sur l'ensemble du massif

En matière de TIC, deux aspects essentiels sont à développer. D'une part, compte tenu de la faible intention de déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés, il est important que l'ensemble des partenaires poursuivent les efforts engagés pour assurer le déploiement des réseaux d'initiative publique (RIP) très haut débit (THD) dans les délais les plus courts, et combler transitoirement les zones de lacune par du haut-débit en attendant l'arrivée du THD. Pour ce faire, il pourra s'avérer nécessaire de faire appel à des technologies alternatives au réseau FTTH (fiber to the home) comme les technologies hertziennes (Wifi, satellite, Wimax, 4G), sachant que la desserte des zones d'activité présente un haut degré de priorité compte tenu du rôle d'internet dans une économie globalisée. De plus, des coopérations interdépartementales seront à réfléchir afin d'optimiser la desserte des communes à proximité des limites départementales. Enfin, des négociations auprès des opérateurs privés sont à envisager pour développer leur exploitation des RIP, tant pour l'internet fixe que mobile, haut débit (3G) et très haut débit (4G) et pour tendre vers des tarifs d'abonnements en adéquation avec la qualité des services fournis.

D'autre part, il est essentiel de commencer à développer les usages des TIC, tant par les privés que par les entreprises, sans attendre l'arrivée du THD. En effet, certains usages professionnels d'internet peuvent se contenter du haut débit, mais doivent faire l'objet d'une vigilance particulière en matière de garantie du service (délais de rétablissement, sécurité des échanges de données). Ces services de qualité présentent de fait un coût supérieur aux offres aux particuliers, et nécessitent pour leur développement un travail de pédagogie auprès des entreprises. De plus, une réflexion est à mener sur les possibilités de développement du télétravail au sein du massif, que ce soit en lien direct avec les employeurs

que par le biais de plateformes de télétravail. Des lieux de mutualisation d'accès aux TIC entre entreprises, notamment pour les TPE et artisans dont les besoin d'accès sont modérés, peuvent également être envisagés. Les savoir-faire industriels du massif pourraient également être valorisés au travers de Fab Lab (laboratoires de fabrication) grâce au pilotage à distance de machines-outils via internet. De plus, au-delà de la télémédecine, les services publics en général peuvent gagner en efficacité en développant le recours aux TIC, notamment à l'aide de visio-guichets. Cela repose sur des actions d'encouragement des administrations à la mise en place de tels services et une communication auprès des usagers potentiels pour les inciter à recourir à ces facilités.

Maintenir les commerces et services au public sur l'ensemble du territoire

Compte tenu du maillage existant du territoire du massif par les nombreux bourgs-centres et de la densité de population relativement élevée, le maintien des services au public ne pose pas, en général, de problème particulier. Toutefois, les zones les moins denses du massif restent vulnérables à la fermeture des commerces et services de proximité faute de bassins de chalandises suffisamment importants pour maintenir la rentabilité des services. Dans ce cas, le maintien des services de base dont le service postal, et des petits commerces – boulangerie - peut s'appuyer sur le développement de points multiservices à l'image des fruitières fromagères qui diversifient leurs activités sous forme de point relais dans leurs magasins de vente directe. Le développement des tels commerces peut notamment passer par la mise à dispositions de locaux adaptés par les municipalités aux exploitants de ces points multiservices. Enfin, il conviendra d'anticiper l'accompagnement de la reprise des commerces dont les propriétaires approchent de l'âge de la retraite.





AXE STRATÉGIQUE 3

DÉVELOPPER DES ACTIONS COMMUNES AVEC LA SUISSE

Bordé par la Suisse sur une grande partie de sa frontière Est, le massif du Jura est de ce fait marqué par des situations et des évolutions particulières, qui viennent influencer sur son développement, directement ou indirectement, positivement ou négativement, et qu'il importe de prendre en compte pour une meilleure appréhension de l'avenir. Par ailleurs, si la notion de frontière prend toute sa signification quand il s'agit des relations à établir, organiser, gérer et mettre en œuvre entre les institutions et les individus, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'économie, d'environnement, de nature, ... Dans ce dernier cas, l'effet frontière ne joue pas, et ce sont les démarches organisées conjointement par les deux partenaires qui se révèlent d'une part incontournables et d'autre part les plus efficaces.

Enfin, qu'il s'agisse de collaborations de proximité ou de projets structurants, de nombreuses initiatives franco-suisse sont mises en œuvre depuis plusieurs années, à différents échelons territoriaux : les accords bilatéraux entre la France et la Suisse, les programmes européens de coopération transfrontalière et transnationale (INTERREG A et B), les démarches et projets portés par les Régions (Conférence trans-jurassienne en Franche-Comté, Comité Régional Franco-Genevois en Rhône-Alpes), le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, devenu projet du Grand Genève, et les coopérations entre collectivités locales suisses et françaises.

Malheureusement, malgré l'affichage très fort de travail en commun de la part des institutions tant en France qu'en Suisse, les actions concrètes de coopération s'avèrent peu nombreuses et trop ponctuelles. La complexité administrative rencontrée de chaque côté de la frontière peut en être une cause.

Deux domaines d'intervention potentiels émergent de façon forte au regard de la situation actuelle, des expériences conduites et des constats opérés :

- développer une réelle coopération économique
- agir en commun dans le domaine de l'environnement

Enjeu 1 – Développer une réelle coopération économique

La proximité de la Suisse se traduit par des phénomènes d'attractivité et d'échanges, qui bénéficient aux deux zones frontalières, mais aussi par des situations de concurrence créant parfois des tensions dans les relations franco-suisse, qu'une plus grande concertation en amont pourrait contribuer à améliorer.

À ce titre, une réflexion sur la relance des aires de projets transfrontalières pourrait être conduite.

Coopérer dans les grandes filières économiques

Dans le domaine industriel, un appui aux coopérations entre les pôles de compétitivité français et les formules d'excellence suisses viendrait renforcer et consolider les compétences et potentiels de chacun des partenaires.

Un confortement du pôle « microtechniques » pourrait passer par le renforcement des partenariats franco-suisse, organisés autour de l'Axe Lausanne - Genève - Grenoble. Dans le même ordre d'idée, des partenariats pour la recherche pourraient permettre de valoriser davantage encore le pôle Plasturgie.

Dans le domaine forestier, l'AOC bois est portée des deux côtés de la frontière et est l'occasion d'un travail en commun qui devra être poursuivi au-delà de l'obtention. Plus généralement, c'est l'ensemble de la filière bois qui devrait mettre en œuvre des actions communes, en termes de production mais aussi de commercialisation et de promotion des bois du Haut-jura.

De même, les travaux conduits entre les forestiers et les chasseurs de France et de Suisse sur l'accroissement des populations de cerfs dans le massif devront aboutir à un plan de gestion commun aux deux pays.

Mettre en œuvre des actions communes de développement touristique « Montagnes du Jura »

Une coopération transfrontalière dans le secteur touristique doterait les Montagnes du Jura d'une envergure plus grande, en affichant le caractère binational du massif.

Enjeu 2 – Agir en commun dans le domaine de la protection de l'environnement

Assurer la protection de l'environnement et la gestion de l'espace

Dans ce domaine, la continuité territoriale s'impose, puisque sont concernés :

- les corridors biologiques,
- la gestion de la faune,
- les zones de biotopes transfrontalières,
- la préservation de la biodiversité et des paysages.

La mise en place d'un Parc Naturel Régional transfrontalier dans le pays horloger est également un élément fondamental de coopération dans le domaine de l'environnement, dans une zone où l'industrie domine les activités et où les questions d'urbanisme sont un enjeu majeur. Ce projet mérite d'être accompagné et d'aboutir.

Gérer durablement les ressources naturelles

Les mêmes ressources naturelles se retrouvent de part et d'autre de la frontière, et côté français comme côté suisse, leur valorisation est une priorité. Deux domaines pourraient donc faire l'objet de réflexions et

Un aménagement et un développement coordonnés des équipements touristiques, des démarches communes de promotion des Montagnes du Jura franco-suisse, la mise en relation des opérateurs touristiques notamment dans le domaine des loisirs de pleine nature (nombreux réseaux d'itinéraires pédestre, VTT, cyclo, ski de fond... de part et d'autre de la frontière) pourraient représenter autant d'initiatives susceptibles de conforter et de renforcer les démarches en cours côté français.

Travailler la coopération en matière de services à la population

Des besoins spécifiques de services existent parmi les populations, liés au caractère frontalier du territoire. Il faudra s'attacher :

- à favoriser les démarches privilégiant la mutualisation des moyens et des équipements : culture, social, santé, TIC...,
- à encourager la prise en compte des besoins atypiques des travailleurs frontaliers, comme la garde des enfants,
- à améliorer l'organisation des transports de frontaliers vers leur lieu de travail, en liaison avec les entreprises suisses,
- à développer les modes de transport doux (voies vertes transfrontalières).

démarches communes :

- le bois-énergie, avec en particulier la question très spécifique au massif du Jura que représentent les prés-bois ou pâturages boisés,
- le pastoralisme, avec l'accueil d'éleveurs suisses sur les pâturages français, où leur rôle, bien qu'ayant diminué, reste important dans le maintien des paysages ouverts dans les zones hautes du massif.

Maîtriser l'urbanisme

Le caractère frontalier du massif induit une forte mobilité des populations françaises et suisses, en termes résidentiel et d'activité professionnelle. De ce fait, en matière d'urbanisme, le coût du foncier, le développement mal maîtrisé des constructions, la difficulté de repérage des interlocuteurs compétents, sont des phénomènes complexes qui mériteraient échanges, approfondissements et meilleure concertation.

Ils viseraient à établir une vision commune et partagée de ces problématiques des deux côtés de la frontière. Cet état des lieux, élaboré conjointement, permettrait de définir quels sont les axes concrets d'intervention à envisager de manière commune et à intégrer dans les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...).

SYNTHÈSE ORIENTATIONS ET ENJEUX

AXE STRATÉGIQUE 1

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE AGRICULTURE-FORÊT-INDUSTRIE-TOURISME

Enjeu 1 – Une agriculture de qualité, respectueuse des milieux

Intégrer et développer les activités agricoles dans les territoires

- Préserver le foncier agricole
- Développer les productions de montagne, avec des filières plus diversifiées
- Favoriser l'installation en zone de montagne

Améliorer la performance des exploitations, dans le respect des milieux naturels

- Renforcer les filières de qualité et la valeur ajoutée des produits
- Soutenir la gestion des espaces herbagers, en particulier pastoraux
- Moderniser et adapter les exploitations agricoles
- Lutter contre les effets des prédateurs
- Encourager les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables

Accompagner l'adaptation de l'agriculture dans ses évolutions futures

Enjeu 2 – Une filière bois à dynamiser

Améliorer les conditions d'exploitation de la forêt

- Poursuivre les actions de restructuration parcellaire
- Améliorer les dessertes forestières

Valoriser au mieux la production localement

- Achever la mise en place de l'AOC « Bois du Jura » et promouvoir le bois du Jura
- Favoriser l'organisation de la filière

Enjeu 3 – Un secteur industriel à moderniser et à renouveler

Renforcer les démarches collectives des entreprises

- Diversifier les marchés des entreprises
- Accompagner les mutations industrielles

Développer les activités et emplois nouveaux

- Développer les activités à potentiel
- Favoriser la création d'éco-activité

Favoriser le renouvellement du tissu économique

- Mettre en réseau les services d'aide à la création d'entreprises
- Favoriser les transmissions d'entreprise
- Mettre en place des outils financiers d'appui

Enjeu 4 – Une économie touristique à conforter et à diversifier

Améliorer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique

- Poursuivre la requalification des équipements touristiques
- Développer les sites d'activités de pleine nature
- Accompagner le développement et la modernisation des pôles culturels

Développer l'image et accroître la notoriété des « Montagnes du Jura »

- Favoriser l'action collective dans le cadre de la marque « Montagnes du Jura »
- Développer de grands événements culturels et sportifs, susceptibles de faire connaître le massif
- Transformer notre gastronomie et notre terroir en vecteurs d'image

Organiser la gouvernance et favoriser le développement touristique

- Structurer la gouvernance à l'échelle du massif
- Accompagner les territoires dans leur développement touristique

AXE STRATÉGIQUE 2

PRÉSERVER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU MASSIF

Enjeu 1 – Favoriser les énergies renouvelables et s'adapter aux évolutions climatiques

Développer les énergies renouvelables

Aider les professionnels à s'adapter aux évolutions climatiques

Enjeu 2 – Préserver les espaces naturels remarquables

Protéger la ressource en eau

Maintenir les espaces ouverts

Maîtriser l'artificialisation des terres agricoles

Réduire les pollutions visuelles

Enjeu 3 – Améliorer les conditions de transport à l'intérieur du massif

Développer les dessertes en bus pour irriguer au mieux les territoires.

Favoriser le transport à la demande

Organiser le covoiturage et le transport collectif dans les zones frontalières

Enjeu 4 – Développer des services de qualité pour la population

Assurer le maintien d'un service de santé performant au plus près des habitants

Favoriser la fourniture du haut et du très haut débit sur l'ensemble du massif

Maintenir les commerces et services au public sur l'ensemble du territoire.

AXE STRATÉGIQUE 3

DÉVELOPPER DES ACTIONS COMMUNES AVEC LA SUISSE

Enjeu 1 – Développer une réelle coopération économique

Coopérer dans les grandes filières économiques

Mettre en œuvre des actions communes de développement touristique « Montagnes du Jura »

Travailler la coopération en matière de services à la population

Enjeu 2 – Agir en commun dans le domaine de la protection de l'environnement

Assurer la protection de l'environnement et la gestion de l'espace

Gérer durablement les ressources naturelles

Maîtriser l'urbanisme

CONCLUSION



Le massif du Jura est certainement le plus homogène des six massifs de métropole et il présente de nombreux atouts :

- Une population bien répartie sur l'ensemble du massif et en particulier une densité aussi élevée dans la zone montagne que dans le reste du massif,
- Une population plus jeune que dans les autres massifs,
- Une agriculture riche de ses nombreux signes de qualité et tout particulièrement de ses quatre fromages AOP,
- Un grand nombre de PME, bien réparties sur l'ensemble du territoire,
- Un taux de chômage plus bas de deux points qu'au niveau national, grâce en particulier aux travailleurs frontaliers,
- Un niveau de services satisfaisant,
- Un patrimoine naturel préservé.

Toutefois, cette situation relativement favorable cache des fragilités importantes, susceptibles de modifier rapidement les conditions de vie dans le massif.

Tout d'abord, le taux d'emplois dans le secteur industrialisé, encore très élevé, est très lié à des secteurs économiques en difficulté tels que l'automobile. La diversification des productions et notamment la production de produits finis doit donner de l'autonomie à ces entreprises et leur permettre d'être plus réactives en cas de problèmes dans l'un de ces secteurs.

La dépendance de la Suisse, qui est un atout considérable, tant en terme d'emploi qu'en matière de revenus, donc de consommation sur la zone massif, est susceptible de rapidement poser des problèmes en cas de baisse de la production ou de mesures de restriction des travailleurs français de l'autre côté de la frontière.

Le tourisme souffre encore d'un manque de notoriété et d'une saisonnalité trop marquée (hiver, vacances scolaires). Cette activité, par définition non délocalisable, et qui bénéficie de conditions naturelles très favorables, doit être renforcée, en mettant en particulier l'accent sur la qualité de l'accueil, tant en matière d'hébergement que d'activités proposées. Ces dernières doivent par ailleurs poursuivre leur diversification.

En matière d'environnement, l'expérience vécue au cours de ces dernières années montre qu'il existe des sources de pollution diffuse, préjudiciables à la qualité des rivières du massif, avec une répercussion importante dans certaines zones sur l'activité touristique.

Enfin, en matière d'accessibilité, si les transports par voie routière bénéficient de bonnes conditions, il n'en est pas de même en matière de transport ferroviaire, où de réelles inquiétudes existent. Il en est de même dans le domaine des TIC, où le haut et le très haut débit restent insuffisamment développés, tant pour les populations que pour les entreprises, industrielles ou touristiques.

Tous ces domaines de fragilité devront être repris dans les programmes contractualisés, nationaux et européens, pour la période 2014-2020 afin d'essayer de les consolider et de conforter les atouts du massif et pour en faire une vraie chance de réussite pour l'économie et l'emploi, dans le respect de l'environnement.





COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT DU MASSIF DU JURA

Cité administrative
5 rue du Général Sarraill 25 000 Besançon
E-mail : massifdujura@cget.gouv.fr



cget

Commissariat à l'Aménagement
du Massif du Jura

Support financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

